



Third Session
Fortieth Parliament, 2010

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

National Security and Defence

Chair:

The Honourable PAMELA WALLIN

Monday, October 4, 2010
Monday, October 18, 2010

Issue No. 7

Twelfth and thirteenth meetings on:

Canada's national security
and defence policies
(Arctic sovereignty and security)

(The state and future of the Canadian Forces Reserves)

WITNESSES:
(See back cover)

Troisième session de la
quarantième législature, 2010

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent de la*

Sécurité nationale et de la défense

Présidente :

L'honorable PAMELA WALLIN

Le lundi 4 octobre 2010
Le lundi 18 octobre 2010

Fascicule n° 7

Douzième et treizième réunions concernant :

Les politiques de sécurité nationale
et de la défense du Canada
(Souveraineté de la sécurité de l'Arctique)

(La situation actuelle et l'avenir de
la Réserve des Forces canadiennes)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
NATIONAL SECURITY AND DEFENCE

The Honourable Pamela Wallin, *Chair*

The Honourable Roméo Antonius Dallaire, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Cowan (or Tardif) Day Lang	Manning Mitchell Patterson Pépin Plett
---------------------------------------	--

* Ex officio members
(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Patterson replaced the Honourable Senator Meighen (*October 7, 2010*).

The Honourable Senator Meighen replaced the Honourable Senator Patterson (*October 6, 2010*).

The Honourable Senator Mitchell replaced the Honourable Senator Banks (*October 4, 2010*).

The Honourable Senator Plett replaced the Honourable Senator Nolin (*September 22, 2010*).

The Honourable Senator Patterson replaced the Honourable Senator Meighen (*September 22, 2010*).

The Honourable Senator Manning replaced the Honourable Senator Segal (*June 22, 2010*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE
LA SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE

Présidente : L'honorable Pamela Wallin

Vice-président : L'honorable Roméo Antonius Dallaire

et

Les honorables sénateurs :

* Cowan (ou Tardif) Day Lang	Manning Mitchell Patterson Pépin Plett
---------------------------------------	--

* Membres d'office
(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Patterson a remplacé l'honorable sénateur Meighen (*le 7 octobre 2010*).

L'honorable sénateur Meighen a remplacé l'honorable sénateur Patterson (*le 6 octobre 2010*).

L'honorable sénateur Mitchell a remplacé l'honorable sénateur Banks (*le 4 octobre 2010*).

L'honorable sénateur Plett a remplacé l'honorable sénateur Nolin (*le 22 septembre 2010*).

L'honorable sénateur Patterson a remplacé l'honorable sénateur Meighen (*le 22 septembre 2010*).

L'honorable sénateur Manning a remplacé l'honorable sénateur Segal (*le 22 juin 2010*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, October 4, 2010
(13)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 4:05 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Pamela Wallin, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Dallaire, Day, Lang, Manning, Mitchell, Patterson, Pépin, Plett and Wallin (9).

Other senator present: The Honourable Senator Segal (1).

In attendance: Martin Auger and Holly Porteous, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; and Molly Shinhat, Communications Officer, Communications Directorate.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, March 17, 2010, the committee continued its study on the national security and defence policies of Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*) (Arctic sovereignty and security) (The state and future of the Canadian Forces Reserves)

WITNESSES:*Canadian Hydrographic Service:*

Savithri Narayanan, Dominion Hydrographer;
Dale Nicholson, Regional Director, Central and Arctic Region.

Reserves 2000:

Lieutenant-Colonel (Retired) John Selkirk, Executive Director.

Savithri Narayanan made a statement and, together with Dale Nicholson, answered questions.

At 4:58 p.m., the committee suspended.

At 5:06 p.m., the committee resumed.

Lieutenant-Colonel (Retired) John Selkirk made a statement and answered questions.

At 6:02 p.m., the committee suspended.

At 6:04 p.m., the committee, pursuant to rule 92(2)(e), proceeded in camera to discuss its draft agenda.

It was agreed that senators' staff be permitted to remain in the room for the in camera portions of today's meeting.

It was agreed that Senator Dallaire be added to the membership of the Subcommittee on Veterans Affairs.

At 6:24 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le lundi 4 octobre 2010
(13)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui à 16 h 5, dans la salle 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Pamela Wallin (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Dallaire, Day, Lang, Manning, Mitchell, Patterson, Pépin, Plett et Wallin (9).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Segal (1).

Également présents : Martin Auger et Holly Porteous, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; et Molly Shinhat, agente de communications, Direction des communications.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 17 mars 2010, le comité poursuit son étude sur les politiques de sécurité nationale et de défense du Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*) (Souveraineté et sécurité dans l'Arctique) (La situation actuelle et l'avenir de la Réserve des Forces canadiennes)

TÉMOINS :*Service hydrographique du Canada :*

Savithri Narayanan, hydrographe fédéral;
Dale Nicholson, directeur régional, Région du Centre et de l'Arctique.

Reserves 2000 :

Lieutenant-colonel (à la retraite) John Selkirk, directeur général.

Savithri Narayanan fait une déclaration, puis, avec Dale Nicholson, répond aux questions.

À 16 h 58, la séance est suspendue.

À 17 h 6, la séance reprend.

Le lieutenant-colonel (à la retraite) John Selkirk fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 18 h 2, la séance est suspendue.

À 18 h 4, conformément à l'article 92(2)e) du Règlement, la séance reprend à huis clos pour discuter d'un projet d'ordre du jour.

Il est convenu que le personnel des sénateurs soit autorisé à demeurer dans la pièce durant la partie de la réunion tenue à huis clos.

Il est convenu que le nom du sénateur Dallaire soit ajouté à la liste des membres du Sous-comité des anciens combattants.

À 18 h 24, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Monday, October 18, 2010
(14)

[English]

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 4:05 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Pamela Wallin, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Dallaire, Day, Lang, Manning, Mitchell, Patterson, Plett and Wallin (8).

In attendance: Martin Auger and Holly Porteous, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; and Molly Shinhat, Communications Officer, Communications Directorate.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, March 17, 2010, the committee continued its study on the national security and defence policies of Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*) (The state and future of the Canadian Forces Reserves)

WITNESSES:

Hudson Institute:

Richard Weitz, Director, Center for Political-Military Analysis.

C.D. Howe Institute:

Colin Busby, Policy Analyst.

As an individual:

Commodore (Retired) Bob Blakely, Former Commander Naval Reserve.

Richard Weitz made a statement and answered questions.

At 4:58 p.m., the committee suspended.

At 5:02 p.m., the committee resumed.

Colin Busby made a statement and answered questions.

At 5:49 p.m., the committee suspended.

At 5:53 p.m., the committee resumed.

Commodore (Retired) Bob Blakely made a statement and answered questions.

At 6:35 p.m., the committee suspended.

At 6:38 p.m., the committee, pursuant to rule 92(2)(e), proceeded in camera to discuss its draft agenda.

It was agreed that senators' staff be permitted to remain in the room for the in camera portions of today's meeting.

At 6:57 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, le lundi 18 octobre 2010
(14)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui à 16 h 5, dans la salle 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Pamela Wallin (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Dallaire, Day, Lang, Manning, Mitchell, Patterson, Plett et Wallin (8).

Également présents : Martin Auger et Holly Porteous, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; et Molly Shinhat, agente de communications, Direction des communications.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 17 mars 2010, le comité poursuit son étude sur les politiques de sécurité nationale et de défense du Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*) (La situation actuelle et l'avenir de la Réserve des Forces canadiennes)

TÉMOINS :

Institut Hudson :

Richard Weitz, directeur, Centre d'analyse politico-militaire.

Institut C.D. Howe :

Colin Busby, analyste des politiques.

À titre personnel :

Commodore (à la retraite) Bob Blakely, ancien commandant de la Réserve navale.

Richard Weitz fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 16 h 58, la séance est suspendue.

À 17 h 2, la séance reprend.

Colin Busby fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 17 h 49, la séance est suspendue.

À 17 h 53, la séance reprend.

Le commodore (à la retraite) Bob Blakely fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 18 h 35, la séance est suspendue.

À 18 h 38, conformément à l'article 92(2)e) du Règlement, la séance reprend à huis clos pour discuter d'un projet d'ordre du jour.

Il est convenu que le personnel des sénateurs soit autorisé à demeurer dans la pièce durant la partie de la réunion tenue à huis clos.

À 18 h 57, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Kevin Pittman

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, October 4, 2010

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 4:05 p.m. to examine and report on the national security and defence policies of Canada. (topics: Arctic sovereignty and security; and the state and future of the Canadian Forces Reserves).

Senator Pamela Wallin (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Ladies and gentlemen, and senators, welcome to the thirteenth meeting of the Standing Senate Committee on National Security and Defence in the Third Session of the Fortieth Parliament.

I welcome two new senators to the committee: Senator Don Plett, from Manitoba; and Senator Dennis Patterson, from Nunavut. I also welcome Senator Segal as a visitor today. I understand that Senator Grant Mitchell, from Alberta, will join the committee as well.

Senator Dallaire: Madam Chair, if I may, Senator Mitchell is replacing Senator Banks. I wish to put on the record a thank you to one of the committee's founding members who has retired from committee. I thank Senator Banks for his services over the years.

The Chair: We would all agree. We appreciate Senator Banks hard work on the committee.

We will look today at an issue that came to people's attention during the summer and early fall. In September, a fuel tanker ran aground in Nunavut waters. It was the third such grounding in a four- to five-week period. At the time, some leading Canadian experts said that the incidents underlined the inadequate charting of Arctic waters. Some experts have commented that this is the single biggest issue in the Arctic. That drew our attention and we decided to ask the experts to speak to this part of our discussion on Arctic sovereignty and security.

From the Canadian Hydrographic Service we are pleased to welcome Savithri Narayanan, Director, Dominion Hydrographer; and Dale Nicholson, Regional Director, Central and Arctic Region. We have asked Dr. Narayanan to speak to us about the responsibilities of the CHS to provide accurate up-to-date navigation charts and other information and to determine how this influences the discussions around the extended continental shelf under the United Nations Convention on the Law of the Sea.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 4 octobre 2010

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 16 h 5, pour étudier, en vue d'en faire rapport, les politiques de sécurité nationale et de défense du Canada (sujets : la souveraineté et la sécurité de l'Arctique; la situation actuelle et l'avenir de la Réserve des Forces canadiennes).

Le sénateur Pamela Wallin (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Mesdames et messieurs, honorables sénateurs, bienvenue à la treizième réunion du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense de la troisième session de la quarantième législature.

J'ai le plaisir d'accueillir deux nouveaux sénateurs au comité : le sénateur Don Plett, du Manitoba, et le sénateur Dennis Patterson, du Nunavut. J'aimerais aussi souhaiter la bienvenue au sénateur Segal, qui est ici aujourd'hui à titre de visiteur. J'ai cru comprendre que le sénateur Grant Mitchell, de l'Alberta, se joindra aussi au comité.

Le sénateur Dallaire : Madame la présidente, si vous le permettez, le sénateur Mitchell remplace le sénateur Banks. J'aimerais que figurent au compte rendu des remerciements pour l'un des membres fondateurs du comité, qui a quitté ses fonctions. Je remercie le sénateur Banks pour les services rendus au fil des années.

La présidente : Nous en convenons tous. Nous sommes reconnaissants envers le sénateur Banks de son travail acharné au comité.

Aujourd'hui, nous allons nous pencher sur une question qui a retenu l'attention du public au cours de l'été et au début de l'automne. En septembre, un pétrolier s'est échoué au Nunavut. Il s'agit du troisième incident du genre à survenir au cours d'une période de quatre à cinq semaines. À ce moment-là, certains des grands spécialistes canadiens ont dit que les incidents soulignaient l'insuffisance des levés hydrographiques de l'océan Arctique. Certains spécialistes ont dit qu'il s'agit de la question la plus importante en ce qui concerne l'Arctique, ce qui a attiré notre attention. Nous avons décidé de demander aux spécialistes de nous en parler dans le cadre de notre étude sur la souveraineté et la sécurité de l'Arctique.

Nous sommes heureux d'accueillir, du Service hydrographique du Canada, Savithri Narayanan, directrice, hydrographe fédérale; et Dale Nicholson, directeur régional, région du Centre et de l'Arctique. Nous avons demandé à Mme Narayanan de parler des responsabilités de la SHC en matière production de documents précis et à jour — cartes marines et autres renseignements — et de nous dire en quoi cette question influe sur les discussions sur le plateau continental étendu obtenu en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Savithri Narayanan, Dominion Hydrographer, Canadian Hydrographic Service: Thank you for the opportunity to appear before this committee to discuss the state of navigational charting in the Arctic, a subject of growing national and international interest and of growing public scrutiny subsequent to the recent groundings.

Canada has the longest coastline in the world at nearly 250,000 kilometres, which has been used effectively to establish a solid economy based on maritime commerce.

Nautical charts are the road maps to Canada's waterways. They indicate lane separations and boundaries to prevent drifting into dangerous areas and, most importantly, warn of unseen dangers. The Canadian Hydrographic Service, CHS, has almost 130 years of experience in building this infrastructure and keeping it up to date in support of the Canadian economy, safety of mariners at sea and production of our ecosystems.

The Charts and Nautical Publications Regulations made pursuant to the Canada Shipping Act and the Arctic Waters Pollution Prevention Act require ships in Canadian waters to carry and use nautical charts and related publications issued officially by or on the authority of the Canadian Hydrographic Service. The International Convention for the Safety of Life at Sea (SOLAS), to which Canada is a signatory, also requires coastal states to provide adequate navigational charts for their respective waters as a fundamental component of safety of navigation. Under the Oceans Act, the CHS is responsible for conducting hydrographic surveys, producing and distributing official government navigation charts in paper and electronic forms, and supporting nautical publications to help guide mariners.

The CHS manages a portfolio of approximately 950 charts and 50 publications covering all three of Canada's oceans plus major inland navigable waterways. We make these products available to mariners through a network of over 800 dealers across Canada and around the world. Despite the CHS's ongoing activity, many Canadian charts still contain data collected before the advent of modern positioning systems and, hence, pose a risk if used in conjunction with accurate positioning systems, such as GPS.

In the Arctic north of 60-degrees, the area Canada is responsible for is equivalent to 7 million square kilometres — about three quarters the size of Europe. Furthermore, 47 per cent of Canada's Arctic is underwater and consists of numerous channels, inlets and shallow continental shelves that require high-resolution bathymetry to make charts to modern standards. In addition, the window for data collection in the Arctic is very short due to ice and weather conditions. Consequently, only about 10 per cent of the Arctic is charted to modern international

Savithri Narayanan, hydrographe fédérale, Service hydrographique du Canada : Nous vous remercions de nous donner l'occasion de témoigner devant le comité pour vous parler de l'état de la cartographie marine dans l'Arctique, sujet pour lequel l'intérêt, sur la scène nationale et internationale, ne cesse de croître et qui est de plus en plus soumis à l'examen du public en raison des récents échouements.

Le Canada a le plus long littoral du monde — près de 250 000 km —, qui a été utilisé de façon efficace pour mettre sur pied une économie fondée sur le commerce maritime.

Les cartes marines sont les cartes routières des voies navigables du Canada. Elles indiquent les séparations de voies et les limites pour éviter que des navires dérivent vers des zones dangereuses et, surtout, avertir les navigateurs des dangers cachés. Le Service hydrographique du Canada, le SHC, compte près de 130 ans d'expérience dans le domaine de la création et la mise à niveau d'infrastructures — en vue de soutenir l'économie canadienne —, de la sécurité des navigateurs et de la protection de nos écosystèmes.

Conformément au Règlement sur les cartes marines et les publications nautiques découlant de la Loi sur la marine marchande du Canada et de la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, les navigateurs sont obligés d'utiliser et d'avoir à leur bord les cartes marines et les publications connexes officielles publiées par le Service hydrographique du Canada ou par tout autre organisme dûment agréé. La Convention internationale pour la sauvegarde de la vie en mer (la Convention SOLAS), que le Canada a signée, stipule également que les États côtiers s'engagent à fournir des cartes marines adéquates couvrant leurs eaux à titre d'élément essentiel en matière de sécurité de la navigation. Conformément à la Loi sur les océans, le SHC est chargé des levés hydrographiques, de la production et de la distribution des cartes marines gouvernementales officielles en format papier et électronique, ainsi que de toutes les publications nautiques connexes qui doivent guider les navigateurs.

Le SHC gère un portefeuille cartographique d'environ 950 cartes marines et de 50 publications couvrant les trois océans canadiens, en plus des principales voies navigables intérieures. Le SHC diffuse ses produits auprès des navigateurs par l'intermédiaire d'un réseau de plus de 800 distributeurs répartis dans tout le pays et autour du monde. Malgré les travaux continus du SHC, de nombreuses cartes marines canadiennes contiennent des données acquises avant l'avènement des systèmes de positionnement modernes. Par conséquent, l'utilisation de ces cartes marines comporte des risques lorsqu'on les utilise conjointement avec des systèmes de positionnement très précis comme le GPS.

Dans l'Arctique, au nord du 60° parallèle, le territoire dont le Canada est responsable a une superficie de 7 millions de kilomètres carrés, ce qui représente environ les trois quarts de la superficie de l'Europe. De plus, 47 p. 100 de l'Arctique canadien est submergé et est formé de nombreux chenaux, passages et plates-formes continentales qui, pour répondre aux normes cartographiques modernes, nécessitent une bathymétrie à haute résolution. Il faut ajouter que les glaces et les conditions météorologiques réduisent fortement la fenêtre durant laquelle

standards. Main shipping routes in the Arctic fare slightly better but still only 35 per cent are charted to modern standards. By comparison, 40 per cent to 50 per cent of Canada's entire southern waterways are charted with nearly 100 per cent of the most critical channels being complete.

In order to address the significant level of effort required to modernize Canadian charts, taking into account the age and sparseness of the information contained in them and increasing demands for coverage hitherto not achieved, CHS in 2002 developed a risk based charting scheme that classified Canadian waters into high, medium and low risk areas. These areas were based on the level and type of traffic, environmental conditions, conditions of existing charts and the history of accidents, among other criteria. We have also developed levels of service standards in consultation with industry and publish them on the CHS website.

Under this prioritization scheme, we initially had only 20 charts categorized as high risk in the Arctic because of low traffic in the area and the high cost of charting. Though the immediate strategy has been to chart primarily along a narrow corridor of the Northwest Passage, we have been adapting our charting plans and risk assessments to respond to emerging needs. For example, we have recently charted approaches to the Nanisivik deep-sea port to support National Defence and Pangnirtung harbour in the preparation for the construction of the new small craft harbour there.

Though charting the Arctic is challenging, the good news is that technological advancements are helping address some of these challenges, such as satellite technology and special laser optical equipment that can be installed on aircraft that will help better delineate the coastline and collect water depth information in near shore areas up to a depth of 50 metres. Advancements in acoustic technology and increasing capabilities of underwater unmanned vehicles to collect bathymetric information will no doubt help advance charting in the future.

Now I will move on to the latest groundings in the Arctic. The *Clipper Adventurer* was a cruise vessel that grounded on a rock and had some damage, while the *Nanny*, a fuel tanker, was grounded on sandy bottom. Fortunately, in both cases, weather and sea conditions were favourable, allowing the vessels to be eventually freed. No lives were lost and significant environmental damage was avoided.

It is to be noted that the water depth information on the chart for the area where the cruise ship was grounded is based on track lines conducted before the days of precise satellite positioning.

on peut acquérir des données en Arctique. Pour ces raisons, seulement environ 10 p. 100 de l'Arctique a été levé et cartographié conformément aux méthodes internationales et modernes. Les principales routes de navigation en Arctique sont mieux cartographiées, mais seulement 35 p. 100 de celles-ci répondent aux exigences des normes modernes. En comparaison, de 40 à 50 p. 100 de l'ensemble des voies navigables méridionales du Canada sont cartographiées, dont près de 100 p. 100 des chenaux les plus importants.

Pour pouvoir mettre en œuvre les importants efforts requis en vue de la modernisation des cartes marines canadiennes, le SHC a développé en 2002 un outil cartographique de gestion qui tient compte de l'âge et de la rareté des données cartographiques et de la demande croissante pour des couvertures qui ne sont pas encore réalisées. Fondé sur le risque, l'outil classe les eaux canadiennes en zones à haut, bas et moyen risque. Cette classification est faite selon un certain nombre de critères, dont le type et l'intensité du trafic, les conditions environnementales, l'état des cartes marines existantes et l'historique des accidents. Le SHC a également établi, en collaboration avec l'industrie, des normes de niveau de service qui sont affichées sur le site Web du SHC.

À l'origine, pour l'Arctique, seules 20 cartes marines étaient classées dans la catégorie des risques élevés en raison du faible trafic maritime dans cette région et du coût élevé de la cartographie. Bien que la stratégie déployée à l'époque consistait essentiellement à cartographier les eaux situées le long d'un étroit couloir dans le passage du Nord-Ouest, le SHC a adapté ses plans cartographiques et ses évaluations de risques de manière à répondre aux besoins émergents. Par exemple, nous avons récemment cartographié les approches du port en eaux profondes de Nanisivik pour répondre aux besoins de la Défense nationale, ainsi que celles du port de Pangnirtung en prévision de la construction d'un nouveau port pour petites embarcations.

Bien que la cartographie de l'Arctique présente un certain nombre de problèmes, il existe une bonne nouvelle : les innovations technologiques nous aident à en résoudre certains. Parmi ces technologies, notons la technologie des satellites et celle des équipements optiques spéciaux à laser pouvant être aéroportés, ce qui permettra de délimiter la côte et d'acquérir des données sur les profondeurs jusqu'à environ 50 mètres. Les innovations en matière de technologie acoustique et la croissance des capacités d'acquisition de données des véhicules sous-marins automatisés contribueront sans aucun doute à l'évolution de la cartographie.

Je vais maintenant vous parler des deux derniers échouements en Arctique. Le *MV Clipper Adventurer* est un bâtiment de croisière qui s'est échoué sur un rocher et qui a subi des avaries, alors que le pétrolier *Nanny* s'est échoué sur un fond sableux. Heureusement, les conditions météorologiques et l'état de la mer étaient favorables dans les deux cas et ont permis de dégager les bâtiments. Dans les deux cas, on ne déplore aucune perte de vie et de graves conséquences sur l'environnement ont été évitées.

Il faut souligner que les données sur les profondeurs indiquées sur les cartes marines couvrant la zone dans laquelle s'est échoué le bâtiment de croisière sont fondées sur des « lignes de sondages »

That is, the depths are measured only along a single track, with no investigation of hazards on each side of the vessel's path. However, a Notice to Shipping warning of a shoal very near to the location of the grounding had been issued, based on a report by a Coast Guard commanding officer in 2007.

In the case of the tanker, the grounding site is along one of the approaches to the recently announced High Arctic research station, as well as along the supply route connecting many communities in the area. The chart for this area also contains track and spot soundings, and a preliminary Notice to Mariners was issued by one official in the area, based on a reconnaissance survey conducted in 1997.

Canada's North has been experiencing steady growth in maritime traffic over the past few years. That trend is expected to continue, with new traffic patterns evolving due to increasing economic growth in the region coupled with expected longer ice-free conditions. New users are sailing in the Arctic in increasing numbers and venturing further afield than ever.

The recent groundings in the High Arctic have provided an early warning of the risks created by the current gaps in charting. Though the efforts to free the *Clipper Adventurer* and the *Nanny* were successful, they were hampered by the lack of up-to-date charts in that area. To date, the overall costs to the Government of Canada to respond to these two groundings appear to have been upwards of \$3 million, only some of which may be recovered from the insurers over time. This shows that prevention of marine incidents is the best and most cost-effective mitigation strategy over the short and long term, supported by modern charts.

Canada faces a significant challenge in building a Northern infrastructure that will support the growing demand for navigational products and services in the Arctic. Canada's Northern Strategy will provide the necessary framework to address this challenge.

I would like to conclude by thanking you once again for the opportunity to speak.

The Chair: Thank you for that overview. To be clear, the rock that the *MV Clipper Adventurer* struck, was that on marine charts?

Ms. Narayanan: It was not on the charts but there was a warning issued.

The Chair: For the area?

Ms. Narayanan: Yes.

effectuées avant l'avènement du positionnement précis par satellite. Cela signifie que les profondeurs ne sont mesurées que le long d'une seule ligne et sans que ses abords soient explorés pour découvrir d'éventuels dangers de part et d'autre de la route du bâtiment sondeur. Toutefois, un Avis à la navigation a été émis pour prévenir de la présence d'un haut-fond à proximité du lieu de l'échouement. Cet avis a été émis à la suite d'un rapport rédigé en 2007 par un officier commandant de la Garde côtière canadienne.

Dans le cas du pétrolier, le site de l'échouement est situé le long d'une des approches de la Station de recherche de l'Extrême Arctique, récemment annoncée, ainsi que le long de la voie d'approvisionnement reliant de nombreux peuplements dans la région. La carte marine couvrant cette zone indique aussi des sondages ponctuels et le long de tracés; un Avis aux navigateurs préliminaire a été émis pour prévenir les marins de la présence d'un haut-fond. Ce dernier fut découvert au cours d'un levé exploratoire effectué en 1997 dans cette région.

Le trafic maritime dans le Grand Nord canadien a augmenté régulièrement au cours de ces dernières années. On estime que la tendance à la hausse va se poursuivre en raison des changements dans la configuration du trafic découlant des activités économiques croissantes dans la région et du fait que les eaux sont libres de glace sur de plus longues périodes. De nouveaux utilisateurs, comme les plaisanciers et les bâtiments de croisière, sont de plus en plus nombreux à naviguer dans l'Arctique et à s'aventurer de plus en plus loin des routes connues.

Les récents échouements dans l'Extrême-Arctique sont autant d'avertissements des risques causés par les lacunes existantes en matière de cartographie. Bien que les efforts pour dégager le *Clipper Adventurer* et le *Nanny* aient été couronnés de succès, ils ont été entravés par l'absence de cartes marines actualisées des environs. À ce jour, le gouvernement du Canada a dépensé au moins 3 millions de dollars pour remédier à ces deux échouements, dont seule une partie pourra être récupérée auprès des assureurs. Ceci démontre que la prévention d'accidents marins, jumelée à des cartes marines modernes, est la meilleure et la plus efficace des stratégies d'atténuation d'accidents à brève et à longue échéance.

Le Canada fait face à d'importants défis en construisant une infrastructure nordique qui répondra aux exigences de la demande croissante pour des produits et services dans l'Arctique. La Stratégie pour le Nord du Canada va fournir le cadre nécessaire pour relever ce défi.

J'aimerais conclure en vous remerciant, encore une fois, de m'avoir donné l'occasion de venir témoigner.

La présidente : Merci de votre exposé. Par souci de clarté, le rocher que le *MV Clipper Adventurer* a frappé était-il sur les cartes marines?

Mme Narayanan : Il n'était pas sur les cartes, mais un avis avait été émis.

La présidente : Pour la région?

Mme Narayanan : Oui.

The Chair: The recovery efforts were restricted because there were no up-to-date charts in that area.

Ms. Narayanan: We were fortunate that the CCGS *Amundsen* was first vessel that went to help the cruise ship. The CCGS *Amundsen* had hydrographers on board, as well as the hydrographic instrumentation. They were able to do a preliminary survey.

The Chair: And do it live time?

Ms. Narayanan: That is correct.

Senator Dallaire: How would you compare the state of our knowledge and the accuracy of our data in our Arctic, with the state of knowledge and technology being applied in the Russian Arctic area?

Ms. Narayanan: We use good technology and we have been surveying our areas. In some ways, we are ahead of the Russian Federation.

Dale Nicholson, Regional Director, Central and Arctic Region, Canadian Hydrographic Service: In terms of the technology, we have more multibeam systems, which are high-resolution systems for collecting data. In terms of coverage, I would say that is another question.

Senator Dallaire: The Russians are using their Arctic area for commerce and they have extensive coast guard capabilities. There is a great deal of traffic going on in a large part of their Arctic area. Is their technology and their knowledge of the Arctic is at least equivalent, maybe even a bit ahead of us? Would their ability to assess the hydrographic needs be helpful in assisting us in performing our tasks?

Ms. Narayanan: It is interesting that you raise this point. I came from a meeting today where Russia, Canada, Norway, the U.S. and Denmark were sitting together to discuss how we can work together to improve the conditions in the Arctic. We are discussing sharing the technology so that the Arctic, as a single entity, will be safe for our mariners and our ecosystem is protected.

Senator Dallaire: During the Cold War, Norway built massive fortresses in their fiords and had outstanding data on their entire coastline. Some of us were engaged in circumpolar security and the concerns about the potential use of that region for military operations. Do you not believe that the subsurface knowledge by the ex-Warsaw Pact or the Russians is more advanced than ours — Canadian, not American — of our subsurface areas in the Arctic?

Ms. Narayanan: Norway, again based on the presentation we had this morning, has very good coverage of its waters. Russia still uses older technology, but they have many more ships than we do to survey the Arctic.

La présidente : Les opérations de sauvetage ont été limitées parce qu'il n'y avait pas de cartes actualisées pour cette région.

Mme Narayanan : Nous avons été chanceux que le premier vaisseau à arriver sur les lieux pour porter secours au navire de croisière soit le CCGS *Amundsen*, parce qu'il y avait des hydrographes à bord, de même que des instruments de cartographie. Nous avons été en mesure de faire un levé préliminaire.

La présidente : Et de le faire en temps réel?

Mme Narayanan : C'est exact.

Le sénateur Dallaire : Pouvez-vous établir une comparaison entre l'état de nos connaissances et la précision de nos données sur notre partie de l'Arctique et les connaissances et la technologie utilisées dans la région de l'Arctique sous contrôle russe?

Mme Narayanan : Nous disposons d'une bonne technologie et nous avons fait des levés dans les régions canadiennes. À certains égards, nous sommes en avance par rapport à la Fédération de Russie.

Dale Nicholson, directeur régional, région du Centre et de l'Arctique, Service hydrographique du Canada : En ce qui concerne la technologie, nous avons plus de systèmes multifaisceaux, qui sont des systèmes à haute résolution utilisés pour la cueillette des données. Pour ce qui est de la couverture, je dirais que c'est une autre question.

Le sénateur Dallaire : Les Russes utilisent leur région de l'Arctique pour le commerce et disposent d'une très grande capacité en matière de garde côtière. Il y a beaucoup de trafic sur une grande partie de leur région de l'Arctique. Leur technologie et leur connaissance de l'Arctique sont-elles au moins aussi avancées que les nôtres, ou peut-être même un peu plus avancées? Leur compétence en matière d'évaluation des besoins hydrographiques pourrait-elle nous aider à faire notre travail?

Mme Narayanan : C'est un point très intéressant. J'ai assisté aujourd'hui à une réunion où la Russie, le Canada, la Norvège, les États-Unis et le Danemark ont discuté des mesures à prendre pour travailler de concert en vue d'améliorer les conditions dans l'Arctique. Nous discutons de la possibilité de partager la technologie de sorte que l'Arctique, dans son ensemble, sera sécuritaire pour les navigateurs et que notre écosystème sera protégé.

Le sénateur Dallaire : Pendant la guerre froide, la Norvège a construit d'imposantes forteresses dans ses fiords et avait d'extraordinaires données sur l'ensemble de son littoral. Certains d'entre nous étaient engagés dans le domaine de la sécurité circumpolaire et étaient préoccupés par la question de l'utilisation de cette région à des fins militaires. Ne croyez-vous pas que les connaissances sous-marines des anciens membres du Pacte de Varsovie ou des Russes sont plus avancées que les nôtres? Je parle des connaissances canadiennes, pas américaines, au sujet de nos régions sous-marines dans l'Arctique.

Mme Narayanan : La Norvège, toujours selon l'exposé que nous avons eu ce matin, dispose de très bons levés de ses eaux. La Russie utilise toujours une technologie moins récente, mais elle dispose de beaucoup plus de navires que nous pour cartographier l'Arctique.

The common thing that came up in today's meeting is that there are still very large uncharted areas. You have to remember that cruise ships like to go where no one has gone. Even if you chart the usual shipping lanes, they want to go elsewhere; they want to explore uncharted waters, and that is one of the challenges we all have to face.

The Chair: That is a very interesting point.

Senator Dallaire: That is exactly what I was going for.

Senator Lang: I want to refer to your multi-year project to chart the Arctic. I know the government has made a multi-million dollar commitment. Perhaps you can indicate how much money will be spent on this commitment. When do you expect that to be completed? In addition, please tell us if you are on schedule, and perhaps give us more information on the program.

Ms. Narayanan: If we use the existing resources and, assuming that technology and existing human resources stay the same, it will take a significant amount of time to chart the necessary areas in the Arctic.

Senator Lang: I know there have been public commitments to chart the continental shelf. If I am not mistaken, millions of dollars are committed to do that charting.

Perhaps you can tell us how much money was committed. I am assuming it was done under your shop. Is that correct?

Ms. Narayanan: Senator, are you referring to Article 76 of the UN Convention on the Law of the Sea? You have to remember the territorial delineation is actually to determine where our fence will be. When we talk about the charting, it is what is there within our property. The funding you talk about is to define, map, survey and do the geology to determine exactly where our fence should be.

That work will be done and we will be submitting our claim in 2013. We had 10 years to do that. We ratified in 2003 and we will make our submissions in 2013.

Senator Lang: How much money is dedicated each year to charting the Northwest Passage and the normal charting you would do in a year in that area?

Ms. Narayanan: I do not have the exact figure, but our budget is roughly \$30 million. We dedicated 10 per cent of that to the Arctic and the rest to southern waters including the Great Lakes.

Senator Day: It is 10 per cent for the Arctic, did you say?

Ms. Narayanan: Yes.

The Chair: Given it is only 10 per cent of the budget, how much of the Arctic waters remain uncharted?

Le point commun qui a été soulevé au cours de la réunion d'aujourd'hui, c'est qu'il y a toujours de grandes étendues non cartographiées. Vous devez garder en tête que les navires de croisière se rendent dans des régions où personne n'est encore allé. Même si on cartographie les voies navigables habituelles, ces navires veulent aller ailleurs. Ils veulent explorer les eaux inexplorées, et il s'agit d'un des défis que nous devons tous relever.

La présidente : C'est un point très intéressant.

Le sénateur Dallaire : C'est exactement ce que j'allais dire.

Le sénateur Lang : Je veux parler de votre projet pluriannuel visant à cartographier l'Arctique. Je sais que le gouvernement s'est engagé à investir plusieurs millions de dollars. Vous pouvez peut-être nous dire combien d'argent y sera consacré. Quand pensez-vous que le travail sera terminé? Pourriez-vous également nous dire si tout se déroule comme prévu, et nous donner d'autres renseignements sur le programme?

Mme Narayanan : Si nous utilisons les ressources déjà en place et si nous tenons pour acquis que la technologie et les ressources humaines actuelles demeureront les mêmes, il nous faudra beaucoup de temps pour cartographier toutes les zones nécessaires dans l'Arctique.

Le sénateur Lang : Je sais qu'on a pris des engagements publics pour cartographier la plate-forme continentale. Si je ne me trompe pas, on consacre des millions de dollars à ce travail de cartographie.

Vous pouvez peut-être nous dire combien d'argent a été investi. Je présume que cela relève de vous, n'est-ce pas?

Mme Narayanan : Sénateur, faites-vous référence à l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer? Il faut vous rappeler qu'en fait, la délimitation territoriale déterminera notre frontière. Lorsque nous parlons de cartographie, nous parlons de ce qui se trouve sur notre territoire. Le financement auquel vous faites référence sert à définir, à cartographier, à examiner et à faire les travaux de géologie qui nous permettront de déterminer notre frontière avec exactitude.

Ce travail sera effectué et nous présenterons notre proposition en 2013. Nous avons 10 ans pour le faire. Nous avons ratifié la convention en 2003 et nous présenterons notre proposition en 2013.

Le sénateur Lang : Combien d'argent consacre-t-on à ce projet de cartographie du passage du Nord-Ouest chaque année et à la cartographie que vous faites régulièrement dans cette zone au cours d'une année?

Mme Narayanan : Je n'ai pas les chiffres exacts, mais nous avons un budget d'environ 30 millions de dollars. Nous avons consacré 10 p. 100 de cette somme à l'Arctique et le reste aux eaux du Sud, y compris les Grands Lacs.

Le sénateur Day : Avez-vous bien dit 10 p. 100 pour l'Arctique?

Mme Narayanan : Oui.

La présidente : Étant donné que cela ne représente que 10 p. 100 du budget, quelle proportion des eaux arctiques n'a pas été cartographiée?

Ms. Narayanan: The Arctic is a very large area. Perhaps we do not need to chart everywhere. We need to focus on the main shipping corridors, the access to communities and possible areas where ships will sail in the future.

In addition, if the water is deep, then we do not need to put as much effort into it as it is not as important for shipping. From that point of view, we do not need to have 100 per cent of the Arctic charted.

The Chair: Out of your budget, you have now 10 per cent allocated to the Arctic. There is so much focus on the Arctic now. It adds a lot of pressure if trading routes are to be expanded and if those nasty tourist vessels will always want adventure and all those things. You have to anticipate and expand with only a small amount of the budget.

Ms. Narayanan: It is always a balance. You want to ensure the vessels travelling in the south are kept safe as well. That is why we have established this prioritization scheme, and then we address the high priority areas.

Due to the increased traffic in the Arctic, we are shifting priorities. It is like Nanisivik; we charted that area because it is a deep-sea port and we are trying to charge access to the communities.

It is always a balance between available resources, risk, traffic and environmental conditions. It is a difficult thing to do.

Senator Lang: A previous witness stated that there was some question whether the Northwest Passage was sufficient for deep-water shipping. Do you have any comments?

Ms. Narayanan: First, the Northwest Passage, as you know, is not a single passage but a series of channels. The water depth varies along the channel. The CCGS *Louis S. St-Laurent* and CCGS *Amundsen* go through that passage.

I am not sure of the draft we are talking about, but I will ask Mr. Nicholson about the water depth availability in the channel.

Mr. Nicholson: There is a lot of variability, but deep-draft vessels can certainly transfer through the Northwest Passage, depending on what route they follow. There are about five different routes and depending on their draft, they can find a safe route.

Senator Patterson: You talked about the budget allocated to conventional mapping and hydrographic work in Canada, but I believe you are also involved with the UN Convention on the Law of the Sea, UNCLOS, hydrographic mapping. Is that paid for separately or does that draw on your ongoing work in mapping Canadian navigable waters?

Mme Narayanan : L'Arctique est très vaste. Il n'est peut-être pas nécessaire de tout le cartographier. Nous devons axer nos efforts sur les routes de navigation principales, l'accès aux collectivités et les zones où des bateaux pourraient naviguer dans l'avenir.

De plus, si les eaux sont profondes, nous n'avons pas à y mettre autant d'efforts, car ce n'est pas très important pour les activités maritimes. De ce point de vue, nous n'avons pas à cartographier tout l'Arctique.

La présidente : Vous consacrez maintenant 10 p. 100 de votre budget à l'Arctique. On met beaucoup l'accent sur l'Arctique présentement. Il y aura beaucoup de pression supplémentaire s'il faut étendre les routes commerciales et si de vilains navires d'excursion à la recherche d'aventures naviguent dans l'Arctique, et quoi encore. Vous devez prévoir et étendre les routes, mais en utilisant une petite partie du budget seulement.

Mme Narayanan : Nous cherchons toujours l'équilibre. Il faut assurer la sécurité des navires qui circulent dans le Sud également. C'est pourquoi nous avons établi ces priorités et nous commençons par les plus prioritaires.

En raison de l'intensification de la navigation en Arctique, nous changeons nos priorités. Par exemple, dans le cas de Nanisivik; nous avons cartographié cette zone, car il s'agit d'un port en eau profonde, et nous tentons d'exiger des droits pour l'accès aux collectivités.

On cherche toujours l'équilibre entre les ressources disponibles, les risques, le trafic et les conditions environnementales. C'est difficile à faire.

Le sénateur Lang : Un autre témoin nous a dit qu'on s'est demandé si le passage du Nord-Ouest était suffisant pour la navigation en eau profonde. Qu'en pensez-vous?

Mme Narayanan : Tout d'abord, comme vous le savez, le passage du Nord-Ouest ne forme pas qu'un seul passage, mais il est constitué d'une série de chenaux. La profondeur de l'eau dans les chenaux varie. Le NGCC *Louis S. St-Laurent* et le NGCC *Amundsen* empruntent ce passage.

Je ne suis pas certaine de quel tirant d'eau nous parlons, mais je vais demander à M. Nicholson de nous dire quelle est la profondeur d'eau disponible dans le chenal.

M. Nicholson : Il y a une grande variabilité, mais selon la route qu'ils suivent, les navires à grand tirant d'eau peuvent certainement emprunter le passage du Nord-Ouest. Il y a environ cinq différentes routes, et selon leur tirant d'eau, les navires peuvent trouver une voie sûre.

Le sénateur Patterson : Vous avez parlé du budget alloué à la cartographie traditionnelle et à l'activité hydrographique au Canada, mais je crois que vous participez également au projet de cartographie hydrographique de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS). Ce projet est-il financé par des fonds distincts ou utilise-t-on une partie des fonds consacrés au travail continu de cartographie des eaux navigables canadiennes?

Ms. Narayanan: The UNCLOS project is funded separately. Of course, there will be a bit of back and forth between the core funding and the UNCLOS funding, but it is funded separately for a specific period of time. Our funding is until 2013, when we submit our document.

Senator Patterson: Does that work for the Convention on the Law of the Sea draw on your existing human resources, even if the budget comes independently?

Ms. Narayanan: There is a little bit of that, but most of it is funded by UNCLOS. We bring new staff and they are trained through this project as well, so there is not much of a resource drained from our A-based funds.

Senator Patterson: Could you give us an idea of how much additional funding you receive to do the UNCLOS work?

Ms. Narayanan: Do you mean on an annual basis?

Senator Patterson: Yes.

Ms. Narayanan: In 2010-11, for example, we have about \$7.8 million.

Senator Patterson: What about the total until 2013?

Ms. Narayanan: We had two allocations. The first time was \$69 million over 10 years. This is for the entire project, including RNCAN and DFO. Subsequently there is \$40 million over four years.

Senator Patterson: That is \$69 million plus —

Ms. Narayanan: Yes, plus \$40 million.

Senator Patterson: Thank you very much.

The Chair: Could you explain what you will do on this project to prepare the case for the extended continental shelf? What is the project?

Mr. Nicholson: With Fisheries and Oceans, the Canadian Hydrographic Service collects the depth information. Depth is a big part of the criteria in deciding where our continental shelf is. Therefore, we are collecting the depth data and analyzing that for our submission. RNCAN would be collecting seismic information, which is investigating the geology of the area, which is also a factor.

Senator Day: Thank you. I will not ask more questions on that subject, although the sea shelf and the UNCLOS submission you are working on are very interesting and topical. I wish you well. If you need more money let us know, because there is a great deal of potential in that work.

The Chair: Senator Day is very rich and he will just give it to you.

Senator Day: I chair the Finance Committee.

Mme Narayanan : Le projet UNCLOS est financé séparément. Bien entendu, on passe parfois du financement de base à celui du projet UNCLOS et vice versa, mais il est financé séparément pour une période précise. Nous aurons des fonds jusqu'en 2013, soit jusqu'à ce que nous présentions notre proposition.

Le sénateur Patterson : Avez-vous recours à vos ressources humaines actuelles pour le projet UNCLOS, même si son budget est distinct?

Mme Narayanan : C'est le cas dans une moindre mesure, mais c'est en grande partie financé par le projet UNCLOS. Comme nous amenons du nouveau personnel qui est également formé dans le cadre de ce projet, peu de ressources proviennent de nos services votés.

Le sénateur Patterson : Pourriez-vous nous donner un aperçu des fonds supplémentaires que vous avez reçus pour le projet UNCLOS?

Mme Narayanan : Voulez-vous dire, par année?

Le sénateur Patterson : Oui.

Mme Narayanan : Par exemple, pour 2010-2011, nous avons environ 7,8 millions de dollars.

Le sénateur Patterson : Qu'en est-il du financement total jusqu'en 2013?

Mme Narayanan : Nous avons eu droit à deux affectations. La première a été de 69 millions de dollars sur 10 ans. C'est pour l'ensemble du projet, et cela inclut RNCAN et le MPO. La deuxième est de 40 millions de dollars sur quatre ans.

Le sénateur Patterson : C'est 69 millions plus...

Mme Narayanan : Oui, plus 40 millions.

Le sénateur Patterson : Merci beaucoup.

La présidente : Pourriez-vous expliquer ce que vous ferez dans le cadre de ce projet pour préparer la proposition des limites du plateau continental étendu? En quoi consiste le projet?

M. Nicholson : En collaboration avec Pêches et Océans, le Service hydrographique du Canada recueille des données sur la profondeur. La profondeur est un critère essentiel pour déterminer où se trouve la limite de notre plateau continental. Par conséquent, nous recueillons les données sur la profondeur et nous en faisons l'analyse pour la présentation de notre proposition. RNCAN recueille des données sismiques, c'est-à-dire qu'il étudie la géologie de la région, ce qui est également un facteur.

Le sénateur Day : Merci. Je ne poserai pas d'autres questions à ce sujet, même si la plate-forme marine et la proposition relative à l'UNCLOS auxquelles vous travaillez sont très intéressantes et sont des enjeux actuels. Je vous souhaite bonne chance. S'il vous faut plus de fonds, dites-le nous, car il y a un grand potentiel dans ce travail.

La présidente : Le sénateur Day est très riche et il vous donnera ces fonds.

Le sénateur Day : Je suis le président du Comité permanent des finances nationales.

I have two or three points of clarification, Ms. Narayanan. One of them is that a cruise ship likes to go into uncharted waters. Presumably this is an area that Canada claims as Canada. Whose responsibility is it if they get into trouble? Who comes to their rescue? Please explain about insurance claims when they are heading into unchartered areas.

Ms. Narayanan: I am afraid I will not be able to answer the second question. Regarding the first question, when a ship is in trouble, the Canadian Coast Guard is the first responder.

Senator Day: In spite of the fact that they are going into an area that is uncharted and they know that, and it is a very high risk for them, does the Coast Guard still feel a responsibility and does the Canadian purse have to fund the rescue?

Ms. Narayanan: We are talking about human lives.

Senator Day: Yes, and we are talking about a cruise ship operator's decision. You spoke about a risk-based charting. This is for navigational aids, and you moved into a risk-based analysis, but then you went on and talked about even though it might be high risk, if it costs a lot you do not do it. Therefore dollars play a role in this risk-based analysis, plus how much it will cost us to do it. Do understand you correctly?

Ms. Narayanan: Yes, dollars do play a role, but if it is a risky area and there is a lot of traffic then the weighting factor varies between dollars and safety.

Mr. Nicholson: First, we are not dealing with navigational aids, which fall under the Coast Guard. We do the charting. Yes, we look at the traffic patterns; we look at the types of vessels, and we try very desperately to put our resources where they are most needed.

Senator Day: I suppose I understood you correctly. It really surprises me that only 10 per cent of your budget is going to Arctic surveying. We are aware that the interest in the Arctic is growing and we know that for 145 years we did not do anything up there. It is surprising that you are using only 10 per cent of your budget on Arctic surveying. Who determines that only 10 per cent of the budget will go to the Arctic, or does that come out of a risk analysis?

Ms. Narayanan: It is basically the risk analysis, but one must remember that the interest in the Arctic is a recent development. It takes quite a bit of time to collect the data, to analyze it and to produce the charts. There is a time delay from the time a priority emerges to actually being able to produce the navigational charts and other publications to be ready for their use. There is a time factor involved as well.

We anticipate as best as we can, but sometimes things move too quickly before we can actually respond.

Madame Narayanan, j'aimerais obtenir deux ou trois précisions. Tout d'abord, les navires de croisière aiment naviguer dans des eaux non cartographiées. Il s'agit probablement d'une zone que le Canada revendique. Si ces navires se retrouvent dans le pétrin, qui est responsable? Qui leur porte secours? Pourriez-vous expliquer le processus de réclamations d'assurance lorsque des navires se dirigent vers des zones non cartographiées.

Mme Narayanan : J'ai bien peur de ne pas pouvoir répondre à la deuxième question. Concernant la première, lorsqu'un navire est dans le pétrin, la Garde côtière canadienne est le premier intervenant.

Le sénateur Day : Malgré le fait qu'ils entrent dans une zone qui n'est pas cartographiée, qu'ils le savent, et qu'ils prennent un très grand risque en le faisant, la Garde côtière estime-t-elle tout de même que c'est de son ressort, et les deniers publics doivent-ils financer le sauvetage?

Mme Narayanan : Nous parlons de vies humaines.

Le sénateur Day : Oui, et nous parlons de la décision de l'exploitant d'un navire. Vous avez parlé d'une cartographie fondée sur les risques. C'est pour les aides à la navigation, et vous êtes passée à une analyse fondée sur le risque; mais ensuite, vous avez dit que même si le risque est très élevé, s'il entraîne des coûts importants, vous ne le faites pas. C'est donc dire que l'argent joue un rôle dans l'analyse fondée sur le risque de même que les coûts que cela entraînera pour nous de le faire. Est-ce que je vous comprends bien?

Mme Narayanan : Oui, l'argent joue un rôle, mais s'il s'agit d'une zone où le risque est élevé, et où il y a beaucoup de trafic, alors le facteur de pondération varie entre l'argent et la sécurité.

M. Nicholson : Tout d'abord, il ne s'agit pas d'aides à la navigation, qui relèvent de la Garde côtière. Nous nous occupons de la cartographie. Oui, nous regardons la configuration du trafic; nous regardons le type de navire, et nous tentons désespérément de déployer nos ressources où les besoins se font le plus sentir.

Le sénateur Day : Je suppose que je vous ai bien compris. Je suis vraiment surpris d'apprendre que vous consacrez seulement 10 p. 100 de votre budget à la cartographie de l'Arctique. Nous savons que l'Arctique suscite un intérêt grandissant et que nous n'avons rien fait dans cette région du Nord pendant 145 ans. Il est étonnant que vous n'utilisiez que 10 p. 100 de votre budget pour la cartographie de l'Arctique. Qui décide d'y consacrer seulement 10 p. 100 du budget? Ou alors, cette décision tient-elle à une analyse des risques?

Mme Narayanan : La décision tient essentiellement à l'analyse des risques, mais on doit se rappeler que l'intérêt que suscite l'Arctique est récent. Il faut un certain temps pour recueillir des données, les analyser et produire les cartes marines. Il y a un délai entre le moment où une priorité apparaît et celui où on est capable de produire des cartes hydrographiques et d'autres publications pour pouvoir les utiliser. Le temps est donc un facteur également.

Nous prévoyons du mieux que nous le pouvons, mais parfois, les choses bougent trop rapidement pour que puissions intervenir.

Senator Day: My final point of clarification is in relation to the two ships that you said grounded this last summer, one of them a cruise ship, and the other a fuel tanker. In both cases, you indicated that the charts were not perhaps as good as they could be, but you had issued a Notice of Shipping warning of a shoal. The other was a preliminary Notice to Mariners. These presumably are notices that did not come to the attention of the ship operators. Is there some way we could get these notices to come to their attention so we are not going up there to get them off grounded shoals?

Ms. Narayanan: According to the Canada Shipping Act and the carriage requirement, when we issue the notices the captains are expected to carry them on board and then use them, along with the charts, for their navigation. They need to use these notices.

Senator Day: You have made a point in both of the instances you brought to our attention of saying that notices had been issued. Presumably you want us to read into this that if they had read the notice they would not have grounded. What do we do about that?

Mr. Nicholson: The establishment of NAVAREAS will help us with that in terms of broadcasting international information and those types of warnings. I think that will move us forward.

The Chair: Please explain.

Mr. Nicholson: The Maritime areas of the world are covered by NAVAREAS, and in those areas, countries take the responsibility to issue notices, warnings, including weather warnings or other hazards. We have just established such an area in the Arctic, and so those warnings will be broadcast internationally. It still does not change the fact that the captain of the vessel is responsible to check for these warnings, because paper charts or electronic charts have to be kept up to date. That is our method of keeping them up to date.

Senator Day: What I am looking for is some suggestion as to what we could do to improve this situation.

Mr. Nicholson: Just for clarification: We do not know for sure that the second vessel was there on purpose. They may not have been in that area that was shallow on purpose. Perhaps something else happened.

Senator Day: They might have blown in there or something.

Mr. Nicholson: Right. I do not have a good answer for the other part.

Senator Lang: When a ship goes up into the Arctic, do they notify an authority that they are taking a voyage in that area, and where they are going? If they do, would that not be one of the

Le sénateur Day : Le dernier point sur lequel je veux obtenir des précisions concerne les deux navires qui, comme vous l'avez dit, se sont échoués cet été : un navire de croisière et un pétrolier. Dans les deux cas, vous avez dit que les cartes marines n'étaient peut-être pas aussi bonnes qu'elles auraient dû l'être, mais qu'un Avis à la navigation avait été émis pour prévenir de la présence d'un haut-fond. L'autre avis était un Avis aux navigateurs préliminaire. Ces avis n'ont vraisemblablement pas été portés à l'attention des exploitants des navires. Y aurait-il une façon de porter ces avis à leur attention pour que nous n'ayons pas à nous rendre dans le Nord pour leur porter secours parce que leur navire a touché un haut-fond?

Mme Narayanan : En vertu de la Loi sur la marine marchande du Canada, et compte tenu de l'équipement exigé à bord, lorsque nous émettons les avis, nous nous attendons à ce que les capitaines les apportent avec eux à bord et les utilisent, et il en est de même pour les cartes marines. Ils doivent se servir de ces avis.

Le sénateur Day : Dans les deux exemples que vous avez portés à notre attention, vous avez dit que des avis avaient été émis. Vous voulez vraisemblablement que nous en déduisions que s'ils avaient lu l'avis, ils auraient évité l'échouement. Que pouvons-nous faire à cet égard?

M. Nicholson : L'établissement des NAVAREA nous aidera à cet égard en diffusant des renseignements à l'échelle internationale et ce type d'avertissement. Je crois que cela nous fera progresser.

La présidente : Pourriez-vous nous expliquer de quoi il s'agit, s'il vous plaît?

M. Nicholson : Les régions maritimes du monde sont couvertes par des NAVAREA, et dans ces régions, les pays prennent la responsabilité d'émettre des avis, des avertissements, y compris des avertissements météorologiques ou pour d'autres dangers. Nous venons d'établir une telle région dans l'Arctique, et ces avertissements seront diffusés à l'échelle internationale. Cela ne change en rien le fait qu'il incombe au capitaine du navire de vérifier ces avertissements, car les cartes marines en format papier ou électronique doivent être à jour. C'est notre façon de les tenir à jour.

Le sénateur Day : J'aimerais que vous nous suggériez des mesures que nous pourrions mettre en œuvre pour améliorer la situation.

M. Nicholson : Je précise que nous ne sommes pas certains que la présence du deuxième navire à cet endroit était intentionnelle. L'équipage ne s'est peut-être pas aventuré dans ces hauts-fonds intentionnellement. Il s'est peut-être passé quelque chose d'autre.

Le sénateur Day : Le vent a peut-être poussé le navire, par exemple.

M. Nicholson : En effet. Je n'ai pas de bonne explication pour l'autre partie.

Le sénateur Lang : Lorsqu'un capitaine se rend dans l'Arctique, avertit-il les autorités de son voyage dans ces eaux et de sa destination? Le cas échéant, ne devrait-il pas être averti à ce

times that they are notified that there may be some changes and they should check the records so at least there is a warning that there are changes?

The Chair: We are asking you questions that may not be in your jurisdiction. That is the problem. You do the maps. You are not responsible for the warning system, right?

Mr. Nicholson: Right. Notices to Shipping can be issued by virtually anyone. The Coast Guard does the broadcasting of those Notices to Shipping.

Senator Mitchell: Not to belabour this point, but one immediately thinks that some charges would be laid against the captains or the owners of these ships. One assumes that there would be penalties or jail terms for flagrantly abusing protocols and rules. However, that would not fall within your jurisdiction. Are you aware of anything like that?

Ms. Narayanan: No.

Senator Mitchell: Dr. Narayanan, you point out something that is very interesting to me but seems to be counterintuitive:

. . . many Canadian charts still contain data collected before the advent of modern positioning systems and, hence, pose a risk if used in conjunction with accurate positioning systems, such as GPS.

You would think just the opposite would be true, or you could think that; at least I do. What does that mean?

Ms. Narayanan: Think of a data point on the chart. If that was put there before the modern positioning system was put in place, you do not know whether it is exactly there or a few metres this side or that side. When you use the GPS, which tells exactly positioning, you are comparing that with a point on the chart where you do not know exactly where it is. You need to look out the window, you need to look at your sounding system and you should be aware of what is going on surrounding you. The warning is already on the chart. It says that this is older data and the mariners have to be aware of that.

Senator Mitchell: You said that your priority focus is to chart traditional or regular courses for the ships. One would assume that those areas are ice-free for a portion of the year. The pressure is building now because there is less and less ice. How would that make your job any bigger if you are just looking at the traditional courses or channels anyway? Do you see what I am saying? Are you saying ships will start using new channels that look okay? Will there be a pressure to build? Will you pick new channels?

moment qu'il pourrait y avoir des modifications et qu'il devrait vérifier les dossiers, et qu'il y ait ainsi, à tout le moins, un avertissement de ces modifications?

La présidente : Nous vous posons des questions qui dépassent peut-être vos compétences. Je crois que c'est le problème. Vous levez les cartes. Vous n'êtes pas responsables du système d'alerte, n'est-ce pas?

M. Nicholson : Vous avez raison. Les Avis à la navigation peuvent être émis par pratiquement n'importe qui. La Garde côtière s'occupe de leur diffusion.

Le sénateur Mitchell : Je ne veux pas m'étendre sur ce point, mais on se dit immédiatement que des accusations devraient être portées contre les capitaines ou les propriétaires de ces navires. On présume qu'ils recevront une amende ou qu'ils devront purger une peine d'emprisonnement pour avoir outrepassé de manière flagrante les protocoles et la réglementation. Toutefois, cette responsabilité ne vous incombe pas. Êtes-vous au courant de quelque chose du genre?

Mme Narayanan : Non.

Le sénateur Mitchell : Madame Narayanan, vous avez souligné quelque chose que je trouve très intéressant, mais qui semble être paradoxal.

[...] de nombreuses cartes marines canadiennes contiennent des données acquises avant l'avènement des systèmes de positionnement modernes. Par conséquent, l'utilisation de ces cartes marines comporte des risques lorsqu'on les utilise conjointement avec des systèmes de positionnement très précis comme le GPS.

On croirait justement le contraire ou on serait porté à le penser; du moins, c'est mon cas. Pouvez-vous nous expliquer cela?

Mme Narayanan : Prenez un point de donnée sur une carte marine. Si cette information a été inscrite avant l'avènement des systèmes modernes de positionnement, on ignore si c'est exactement à cet endroit, ou quelques mètres à gauche ou à droite. Lorsqu'on utilise un GPS, qui nous donne le positionnement exact, on compare ses données avec un point sur une carte marine dont on ne connaît pas exactement l'emplacement. On doit regarder par la fenêtre, on doit consulter son sonar et on doit être conscient de son environnement. L'avertissement se trouve déjà sur la carte marine. Il prévient qu'il s'agit de vieilles données, et les navigateurs doivent en être conscients.

Le sénateur Mitchell : Vous nous avez dit que votre priorité est d'établir la carte marine des routes empruntées traditionnellement ou régulièrement par les navires. On présume qu'aucune glace ne se trouve dans ces régions durant une partie de l'année. La pression commence maintenant à se faire sentir, parce qu'il y a de moins en moins de glace. Comment cela augmenterait-il votre charge de travail, si vous ne vous occupez de toute façon que des routes ou des passages traditionnellement empruntés? Comprenez-vous où je veux en venir? Êtes-vous en train de nous dire que des capitaines emprunteront de nouveaux passages qui semblent être praticables? Y aura-t-il une pression pour en créer? Choisirez-vous de nouvelles routes?

Ms. Narayanan: There could be ice in the channels because much of the data that we have is obtained through drilling a hole in the ice and measuring the water depths. The charts do not just cover ice-free areas. It also covers areas where there is ice.

We look at the traffic patterns and where people are going and based on that information, we decide where we want to chart.

Senator Mitchell: People are obviously choosing to go in different places because they are hitting rocks, and so on.

Ms. Narayanan: Yes, Senator Mitchell, or there is an interest there or there is a community in that location.

Senator Mitchell: Finally, you listed a number of countries that are working together to share data. I am not sure that we are in competition with any of those over what will be deemed to be our sovereign areas, but sovereignty is a huge issue. We are sharing data with Russia, for example, which you might say could make it easier for Russia to use our space and establish their sovereignty. How are you managing that issue? I do not want to sound paranoid.

Ms. Narayanan: When producing the charts, our responsibility is to make the charts for our exclusive economic zone, EEZs. There are boundaries between Canada and the U.S. and Canada and Denmark. In that case, we work together to see what is the best way to produce a chart for that boundary area. Yes, in that case, like with the U.S. and with Denmark, we do share the information to produce the chart. That is not in relation to the boundary sovereignty issues because that requires a lot more analysis. A different type of rationale is used to decide where that fence will be located.

Mr. Nicholson: We work cooperatively with the other countries in terms of collecting data for the United Nations Convention on the Law of the Sea project. In fact, we worked closely with the U.S. collecting data in the Canadian Basin this summer.

Senator Mitchell: And with Russia, too?

Mr. Nicholson: In terms of Russia, we have definitely obtained data that they had so that we could share in terms of the scientific analysis.

Ms. Narayanan: If I could just add, cooperation of data is one part, but the most important thing is to have common standards. A ship leaving Singapore and coming to Montreal needs to ensure that every symbol on the chart, irrespective of which country it is travelling through, is the same. We need common standards. That is a key topic of discussion in the international forum.

Mme Narayanan : Des glaces peuvent se trouver dans ces passages, parce que la plupart de nos données sont obtenues en perçant un trou dans la glace et en mesurant la profondeur d'eau. Les cartes marines ne couvrent pas uniquement des secteurs libres de glaces, mais également des zones où on retrouve un couvert de glaces.

Nous examinons le trafic maritime et les destinations des gens pour décider des endroits dont nous voulons établir la carte marine.

Le sénateur Mitchell : Les gens décident visiblement d'aller vers différents endroits, parce qu'ils frappent des roches, entre autres.

Mme Narayanan : Oui, sénateur Mitchell, ou ce secteur les intéresse ou il y a une collectivité à cet endroit.

Le sénateur Mitchell : Finalement, vous avez dressé la liste de pays qui s'échangent leurs données. Je ne suis pas certain si nous sommes en concurrence avec l'un ou l'autre de ces pays en ce qui concerne ce qui sera jugé comme étant notre zone de souveraineté, mais la souveraineté est un enjeu très important. Nous échangeons des données avec les Russes, par exemple, et quelqu'un pourrait dire que cela aide la Russie à utiliser notre territoire et à établir sa souveraineté. Comment gérez-vous cette situation? Je ne veux pas vous sembler paranoïaque.

Mme Narayanan : Lorsque nous établissons les cartes marines, nous avons la responsabilité de lever les cartes de notre zone économique exclusive, la ZEE. Nous avons des frontières communes avec les États-Unis et le Danemark. Dans ces cas, nous collaborons avec ces pays pour trouver la meilleure façon de produire une carte marine de cette zone frontalière. Comme dans ces cas avec les États-Unis et le Danemark, oui, nous échangeons effectivement des renseignements pour établir la carte. Cela ne touche pas la question des limites de notre zone de souveraineté, parce que cet enjeu exige beaucoup plus d'analyses. Un différent type de raisonnement est utilisé pour décider de l'emplacement de ces frontières.

M. Nicholson : Nous collaborons avec les autres pays pour la collecte des données dans le cadre du programme de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, l'UNCLOS. En fait, cet été, nous avons collaboré étroitement avec les États-Unis pour la collecte de données dans le bassin canadien.

Le sénateur Mitchell : Et avec la Russie également?

M. Nicholson : En ce qui concerne la Russie, nous avons en effet obtenu leurs données pour que nous puissions échanger nos analyses scientifiques.

Mme Narayanan : Si vous me permettez d'ajouter quelque chose, l'échange de données est une chose, mais le plus important demeure d'établir des normes communes. Le capitaine d'un navire qui quitte le port de Singapour à destination de Montréal doit s'assurer que tous les symboles utilisés sur sa carte marine sont identiques d'un pays à l'autre. Il nous faut des normes communes. Il s'agit d'un sujet de discussion important dans les forums internationaux.

With respect to UNCLOS, it is good to share the data. A specific formula decides the extent of each country's territory. If we are using the common data and there is a conflict, then at least we will not be concerned about the data. It is not a bad idea to start with a common set of data and then do the interpretation. The methodology and conclusions are important.

The Chair: You have left us with the sense that there is not a shared international symbolic language. You are working on it but it is still in the process, is that correct?

Ms. Narayanan: We do, but we are working together to ensure that international symbology is followed. Charts change and new symbols are added to them. We are working together to ensure that all countries understand the symbols.

Mr. Nicholson: As a member of the International Hydrographic Association, it is important to have common symbology. There are always areas that we do not have charted that might be on a chart in Japan or elsewhere. There are some differences.

Senator Segal: We are working with the Danes, we are cooperating with the Americans and we have some modest exchange with the Russians. A good portion of our Arctic, your statement says, is under the water. The Russians would argue that a good portion of their Arctic is underwater, and where those two portions meet is a matter of some modest dispute.

I assume that you have technical relationships with the hydrographic service in Russia and you exchange on a technical basis. Do you know all that you need to know about where they are headed on their submissions so that our submission is a better submission than theirs, both technically and scientifically? If you do not know that, are you dealing with other government agencies that can help you get the information?

Ms. Narayanan: As to the quality of their submission or content details, we need to talk to the people involved in the UNCLOS program. I do not want to make a comment because I have not had discussions on this particular topic.

Within the Canadian Hydrographic Service, NRCan and DFAIT, a team focuses on UNCLOS. The three of them work together and do all the international negotiations and collaborations, et cetera.

Senator Segal: You would, I assume, see your organization and its leadership as part of the team that is focused on Canada winning that dispute as opposed to just being technically correct?

Ms. Narayanan: Yes. The Canadian submission will be put together, and I hope we will be successful. If we are, then the territory where we will have the rights on the sea bottom will be equivalent to about three Prairie provinces. It is a big deal for Canada.

Dans le cadre du programme UNCLOS, c'est une bonne idée de s'échanger les données. Une formule précise dicte les limites territoriales des pays. Si nous utilisons des données communes et qu'une dispute éclate, au moins, nous ne mettrons pas en doute les données. Ce n'est pas une mauvaise idée de partir d'une banque de données communes et d'ensuite les interpréter. La méthodologie et les conclusions sont importantes.

La présidente : Vous nous avez donné l'impression qu'il n'existe pas de code international commun pour les symboles, que vous y travaillez, mais que le processus est encore en cours. Est-ce exact?

Mme Narayanan : Ce code existe, mais nous essayons ensemble de nous assurer que les symboles internationaux sont respectés. Les cartes marines sont modifiées et de nouveaux symboles y sont ajoutés. Nous collaborons pour nous assurer que tous les pays comprennent ces symboles.

M. Nicholson : En tant que membre de l'Association hydrographique internationale, c'est important d'avoir des symboles communs. Il existe encore des fonds marins que nous n'avons pas cartographiés, mais qui pourraient l'avoir été sur une carte au Japon ou ailleurs. Des différences subsistent.

Le sénateur Segal : Nous travaillons avec les Danois, nous collaborons avec les Américains et nous avons de modestes échanges avec les Russes. Une grande partie de notre Arctique se trouve sous l'eau, comme vous l'avez dit dans votre exposé. Les Russes disent eux aussi qu'une grande partie de leur Arctique se trouve sous l'eau, et l'endroit où ces deux sections se rejoignent fait l'objet d'un conflit de moyenne envergure.

Je présume que vous avez une relation technique avec le service hydrographique russe et que vous échangez des données techniques. Savez-vous tout ce que vous devez savoir au sujet de leurs arguments pour que les nôtres soient meilleurs que les leurs, autant du point de vue technique que scientifique? Si ce n'est pas le cas, travaillez-vous avec d'autres organismes gouvernementaux qui pourraient vous aider à obtenir ces renseignements?

Mme Narayanan : En ce qui concerne la qualité ou le détail de leur argumentation, nous devons parler aux gens responsables du programme UNCLOS. Je n'émettrai pas de commentaires, parce que je n'ai pas précisément parlé avec eux de ce sujet.

Au sein du Service hydrographique du Canada, de NRCan et du MAECI, une équipe gère le programme UNCLOS. Les trois équipes travaillent ensemble et s'occupent des négociations et des collaborations sur la scène internationale, et cetera.

Le sénateur Segal : Je présume que vous considérez que votre organisme avec son rôle de chef de file fait partie des membres de l'équipe canadienne qui unissent leurs efforts pour gagner cette dispute et que votre but n'est pas uniquement d'avoir techniquement raison. Est-ce exact?

Mme Narayanan : Oui. L'argumentation du Canada sera rédigée, et je souhaite que notre pays l'emporte. Si c'est le cas, le territoire de fond marin dont nous obtiendrions les droits aurait une superficie équivalant aux trois provinces des Prairies. C'est très important pour le Canada.

The Chair: How are you dealing with the retreat of the Arctic ice? Is it there? Is it an issue for you now? Are you planning in budgets to incorporate this change? If there is more open water, presumably there is more work to do.

Ms. Narayanan: The question of ice distribution in the Arctic —

The Chair: We will borrow that phrase. That is good.

Ms. Narayanan: I think we have a lot of work to do, even under the present conditions. As we said, less than 10 per cent of the Arctic is charted to modern standards. As the ice pattern changes, there will be more vessels coming, different types of vessels, but I think we still have quite a bit of work to do.

Mr. Nicholson: We work closely with the different client groups in the Arctic to try to get ahead of exactly that. In some cases, we do not have surveys done where there is a more efficient route, for example, because they have not been technically going there because of the ice cover. We are trying to get ahead of that as much as we can.

The Chair: Does your budget anticipate that change? Does your budget anticipate changes to your staff, or your human resources or financial resources?

Mr. Nicholson: We try to allocate our budgets to the highest priorities and those priorities shift.

Senator Lang: I want to follow up on the comments about the technological advancements that are helping to aid your ability to chart in the Arctic.

You refer to satellite technology. I know there are significant changes and advancements being made in the satellite program for Canada. Could you tell us what that is doing for you to advance your charting or increase the amount of it? Could you describe how the new satellites and the advancements in satellites and maybe proposed advancement of satellites will help you to do your job?

Ms. Narayanan: In order to produce a chart, we need water depth information. We need to know where the coastlines are, where the underwater cables or the bridges are, and the location of the harbours. We need a whole suite of information.

The satellites give us precise coastline information. We have coastline information on our charts now, but it is based on a series of measurements taken over many years. Satellite technology will give us that precise coastline.

Another very useful technology is radar, which can be installed on aircraft that fly over the near shore area. These radar units can penetrate up to 50 metres under good weather and sea conditions. One of the difficulties is to chart the near shore coastal region where big ships have difficulty navigating. Flying over those areas using radar technology while allow us to get that information.

La présidente : Comment affrontez-vous le retrait des glaces de l'Arctique? Le considérez-vous comme un enjeu pour le moment? Avez-vous planifié ce changement dans vos budgets? S'il y a plus d'eaux libres, je présume que vous avez plus de travail.

Mme Narayanan : La question de la distribution des glaces de l'Arctique...

La présidente : Nous allons utiliser cette expression. C'est bien.

Mme Narayanan : À mon avis, nous avons beaucoup de travail, même dans la situation actuelle. Comme nous l'avons dit, moins de 10 p. 100 de l'Arctique est cartographié selon les normes modernes. Si la configuration des glaces change, plus de navires emprunteront ces voies, différents types de navires, mais je crois qu'il nous reste passablement de travail.

M. Nicholson : Nous travaillons étroitement avec les différentes clientèles de l'Arctique pour justement essayer d'avoir une longueur d'avance. Dans certains cas, nous n'avons pas levé la carte marine des passages où se trouve une route plus pratique, par exemple, parce que les navires ne s'y aventurent pas en raison du couvert de glaces. Nous essayons de devancer cela autant que nous le pouvons.

La présidente : Votre budget prévoit-il ce changement? Avez-vous prévu dans votre budget des changements à votre personnel, ou dans vos ressources humaines ou financières?

M. Nicholson : Nous essayons d'allouer notre budget aux priorités les plus importantes, et elles changent.

Le sénateur Lang : J'aimerais poursuivre sur les commentaires au sujet des avancements technologiques qui améliorent vos capacités à établir la carte marine de l'Arctique.

Vous avez mentionné la technologie des satellites. Je sais que d'importants changements et avancements sont faits dans le programme des satellites pour le Canada. Pourriez-vous nous dire comment cela vous permet d'augmenter la qualité de vos cartes marines et de cartographier davantage de régions? Pourriez-vous nous décrire comment les nouveaux satellites, les avancements technologiques dans les satellites et peut-être les avancements proposés dans ce domaine vous aideront à accomplir votre travail?

Mme Narayanan : Pour établir une carte marine, nous devons connaître la profondeur d'eau. Nous devons savoir où sont situés le littoral, les câbles sous-marins, les ponts et les ports. Nous avons besoin de bon nombre de renseignements.

Les satellites nous donnent avec précision les renseignements sur le littoral. Cette information apparaît sur nos cartes marines à l'heure actuelle, mais elle repose sur une série de mesures prises au fil des années. La technologie des satellites nous permettra de définir précisément le littoral.

La technologie du radar est aussi très utile, parce que les instruments peuvent être installés sous un avion qui survole la zone côtière. Ces radars peuvent aller jusqu'à 50 mètres dans de bonnes conditions climatiques et maritimes. Nous avons du mal, entre autres, à cartographier les eaux littorales, où les grands navires ont de la difficulté à circuler. L'utilisation de la technologie des radars montée sous des avions nous permettra d'obtenir cette information.

The third one is the autonomous underwater vehicle. We tested two AUVs this summer in collaboration with National Defence. AUVs can travel a distance of about 400 kilometres in a single launch. One does not have to go straight into the area where one wants to survey. One can stand at the edge of the ice and launch the AUV, which will go underwater and then come back to the mother ship. We tested two of those units this summer. It is our hope that under the UNCLOS program we will be able to survey areas not accessible to icebreakers by using the AUVs. These are some of the technological advancements that will help to accelerate the charting in the Arctic.

Senator Lang: Is the satellite charting of the coastline done with the present satellite system or is that with a future satellite system?

Mr. Nicholson: When Dr. Narayanan talked about the coastline, the reference was the shoreline only. No satellite technology can measure the depths accurately enough for charting. It will give us an indication, plus or minus 200 metres in depth, so we know where it is very deep. Charting accuracy cannot be done with satellite technology.

Senator Lang: Will the satellite that is currently in place provide you with the information to chart the coastline?

Mr. Nicholson: Yes. We use satellite information to help us with the coastline.

Senator Lang: You only need to use it once, do you not, and then it is on the chart.

Mr. Nicholson: That is correct. In some places it changes with new infrastructure and that sort of thing.

Senator Dallaire: The point was raised that because the interest in the Arctic is new, we are just starting to understand the serious aspects. I would like to bring to your attention that in a 1987 white paper, a Progressive Conservative government talked about building six nuclear powered submarines. One of the major roles was for the Arctic. I would extrapolate that had that happened, our hydrographic charting ability would be more sophisticated than it is today. Perhaps the concept was ahead of its time, but it is a great loss to us now.

My point goes back to your baseline funding, which I believe was Senator Segal's point. If the government expresses the idea of moving the centre of Canada more north, which I hope continues, are you saying that in your baseline funding under such a policy you have not submitted significant demands for increased funding for capital acquisition, operations and maintenance and person years to meet the significant challenges and accelerated timelines to handle the Arctic area?

Ms. Narayanan: Senator Dallaire, you ask a question that is difficult to answer. We are a technical group, and we produce charts. Those kinds of discussions are above my level. I am afraid that I will not be able to answer that question.

The Chair: We understand and appreciate that.

Senator Dallaire: I do not.

Les véhicules sous-marins autonomes, les VSA, constituent la troisième technologie. Cet été, nous avons testé deux VSA en collaboration avec la Défense nationale. Ces véhicules peuvent parcourir environ 400 kilomètres en une mission. On n'a pas besoin de se rendre directement à l'endroit dont on veut lever la carte. On n'a qu'à mouiller le navire près du couvert de glaces et à larguer le VSA, qui circulera sous l'eau, puis reviendra au navire-mère. Nous en avons testé deux cet été. Dans le cadre du programme UNCLOS et grâce aux VSA, nous espérons être en mesure de lever la carte marine de zones inaccessibles aux brise-glaces. Il s'agit de certaines des innovations technologiques qui nous permettront d'accélérer la cartographie marine de l'Arctique.

Le sénateur Lang : Cartographiez-vous la côte au moyen du système de satellite actuel ou d'un système de satellite à venir?

M. Nicholson : Lorsque Mme Narayanan a parlé de la côte, il n'était question que de la ligne de côte. Les mesures de la profondeur données par les satellites ne sont pas assez précises pour la cartographie. Nous pouvons savoir où la profondeur est importante et dépasse 200 mètres, mais nous ne pouvons pas cartographier la côte avec précision à l'aide d'un satellite.

Le sénateur Lang : Le satellite que vous utilisez actuellement vous fournit-il des données pour cartographier la ligne de côte?

M. Nicholson : Oui, les données du satellite nous aident pour cela.

Le sénateur Lang : Vous n'avez besoin du satellite qu'une fois pour obtenir les données, n'est-ce pas?

M. Nicholson : C'est exact, mais certains endroits changent si on y construit des infrastructures et ce genre de chose.

Le sénateur Dallaire : On a dit que, parce que l'intérêt pour l'Arctique est nouveau, nous ne faisons que commencer à en comprendre les aspects les plus importants. Selon un livre blanc rendu public en 1987, le gouvernement progressiste conservateur a parlé de construire six sous-marins nucléaires, qui auraient notamment servi dans l'Arctique. J'imagine que, si on était allé de l'avant, notre capacité de dresser les cartes marines serait bien plus évoluée. Il s'agissait peut-être d'un concept avant-gardiste à l'époque, mais nous subissons à l'heure actuelle les conséquences importantes de l'abandon du projet.

Je voudrais discuter de votre financement de base, dont a parlé le sénateur Segal, il me semble. Avez-vous dit que, même si le gouvernement entend asseoir davantage la présence du Canada dans le Nord, et j'espère que cela ne changera pas, vous n'avez pas demandé beaucoup plus de fonds pour acheter des immobilisations, couvrir vos frais de fonctionnement et d'entretien et engager du personnel afin de relever les défis importants qui se présentent dans la région de l'Arctique tout en respectant des échéances écourtées?

Mme Narayanan : Vous nous posez une question difficile, monsieur le sénateur. Nous sommes un groupe technique qui produit des cartes. Ce genre de discussion ne relève pas de moi. Je crains de ne pas pouvoir répondre à la question.

La présidente : Nous comprenons.

Le sénateur Dallaire : Pas moi.

The Chair: You can see the focus of this group as we look at the larger issues of sovereignty and security. These charts are pretty important. I believe you said that only 10 per cent of the charting in the North is up to modern standards. Did I hear you correctly?

Ms. Narayanan: Yes.

Senator Mitchell: You said that 10 per cent of the budget goes to charting the North.

The Chair: Thank you, Dr. Narayanan and Mr. Nicholson. We appreciate your attempt to the best of your ability to answer some of these questions outside your purview. We will find answers to them, rest assured.

Thank you both for being with us today.

From time to time in the past few months we have looked at the state and future of the Canadian Forces Reserves. We are pleased to have with us today Lieutenant-Colonel John Selkirk, (Ret'd), Executive Director of Reserves 2000, a national body that, in a sense, lobbies on behalf of Canada's militia. His military service started with the militia in 1960, when he joined the Royal Hamilton Light Infantry. Later he transferred to the Canadian Army Regular and served with the Canadian Guards and the Royal Canadian Regiment. Upon retiring in 1994, he rejoined the militia as Commanding Officer of The Brockville Rifles. In civilian life, Mr. Selkirk worked for Correctional Service Canada. Currently he works as a business and training consultant.

Before you present your opening statement, do you use the words "reserves" and "militia" interchangeably?

Lieutenant-Colonel (Retired) John Selkirk, Executive Director, Reserves 2000: No, senator, I do not. I try to make the distinction that the army reserve is the militia but "militia" is the correct term.

What is Reserves 2000? We are a network of Canadians from all walks of life, including a good number of retired military personnel — the majority of our membership — from both the regular force and the reserve force. Often, these are people who have retired from both, such as I have done. We include in our numbers academics and professionals who advocate, more than lobby, providing more defence capability in Canada with reservists. Our primary concern is the militia. The militia is the army reserve. There are three other reserves in Canada: an air reserve, a navy reserve and a medical reserve.

Reserves 2000 was formed in 1994 when defence planners attempted, or made a move, to cut the militia in half. At that time, we looked forward and thought that the job would be done by the year 2000, hence the name, but here we are today.

We believe that rather than a smaller militia, Canada needs a larger militia. This belief is based on two major factors. The first factor is that the Canadian Forces, as currently constituted, do not have the capacity to deal with serious terrorist threats within Canada, especially given the importance and vulnerability of our

La présidente : Dans notre étude sur les grands enjeux que sont la souveraineté et la sécurité, nous pouvons comprendre l'importance de ces cartes. Vous avez dit que seulement 10 p. 100 de la cartographie dans le Nord était conforme aux normes modernes, n'est-ce pas?

Mme Narayanan : En effet.

Le sénateur Mitchell : Vous avez dit que seulement 10 p. 100 du budget était affecté à la cartographie dans le Nord.

La présidente : Merci, madame Narayanan et monsieur Nicholson. Nous comprenons que vous faites de votre mieux pour répondre à certaines questions qui ne dépendent pas de vous. Nous trouverons les réponses; ne vous en faites pas.

Merci à vous deux d'être venus aujourd'hui.

Ces derniers mois, nous avons parfois examiné l'état dans lequel se trouvent les réserves des Forces canadiennes et de quoi sera fait l'avenir pour elles. Nous avons le plaisir d'accueillir le lieutenant-colonel à la retraite John Selkirk, directeur général de Réserves 2000, une organisation qui, d'une certaine manière, fait du lobbying pour la Milice canadienne. M. Selkirk a commencé son service militaire en 1960, lorsqu'il s'est joint à la Royal Hamilton Light Infantry. Il a ensuite été transféré dans la Force régulière et il a servi dans les Canadian Guards et le Royal Canadian Regiment. Avant de prendre sa retraite en 1994, il est revenu dans la Réserve et il a été commandant des Brockville Rifles. M. Selkirk a aussi travaillé comme civil pour le Service correctionnel du Canada. Présentement, il est consultant en affaires et en formation.

Avant de vous laisser faire votre exposé, j'aimerais savoir si vous employez les termes « réserve » et « milice » sans distinction?

Lieutenant-colonel (à la retraite) John Selkirk, directeur général, Réserves 2000 : Non, madame le sénateur, j'essaie de faire la distinction et de dire que la Réserve de l'Armée de terre est la Milice, mais « milice » est le bon terme.

Qu'est-ce que Réserves 2000? Il s'agit d'un réseau de Canadiens venant de tous les milieux, mais la majorité sont des militaires à la retraite qui ont servi à la fois dans la Force régulière et dans la Force de réserve, comme moi. Notre réseau comprend aussi des universitaires et des professionnels, qui prônent le recours aux réservistes pour accroître la capacité de défense du Canada. Nous nous intéressons principalement à la Milice, la Réserve de l'Armée de terre. Les trois autres forces de réserve au Canada sont la Réserve aérienne, la Réserve navale et la Réserve médicale.

Réserves 2000 a été mis sur pied en 1994, lorsque les planificateurs de la défense ont tenté de réduire de moitié les effectifs de la Milice. À l'époque, nous pensions que ce serait fait pour l'an 2000, et c'est pourquoi nous avons choisi ce nom.

Réserves 2000 estime que le Canada a besoin d'une milice imposante. Les Forces canadiennes ne sont pas actuellement en mesure de contrer une grave menace terroriste au Canada, surtout en raison de la taille et de la vulnérabilité de notre réseau énergétique et de notre infrastructure de transport. Selon nous, il

energy and transportation structure in this vast nation. Protecting that infrastructure and dealing with the consequence management of damage to it, we feel would require at least twice as many soldiers as exist today.

The second factor is simply cost effectiveness. The cost of maintaining full-time regular soldiers is high — about five times greater than maintaining the cost of one reservist; and I can go into the details of that calculation. Others in this world generally make that same calculation. The skill sets required for the tasks involved in securing this very vulnerable infrastructure of ours can be maintained year round by the part-time reservist.

That said, current policies within the Department of National Defence will actually shrink the militia this year. Given the threat and the cost effectiveness of reservists, we feel that the current policies must be reversed. These are serious and complicated issues. I hope that brief introduction will give you an opportunity to fire some detailed questions at me, which I will attempt to answer.

The Chair: Thank you, we will do that. I am not sure whether people know the overall numbers. I was quite startled to learn that there are 34,915 primary reserves in Canada, 15,477 supplementary reserves, 4,398 Canadian rangers, 10,213 cadet organization training service reserves, 370 Canadian Army reservists in the current tenth Canadian Forces rotation in Afghanistan and 242 primary reserve and Canadian ranger units in Canada. There are approximately 300 Canadian communities with Canadian Forces reserve units, and 2,540 Canadian Forces reservists have been deployed in domestic operations this year alone.

Senator Dallaire: Lieutenant-Colonel, you are our first witness in what will be a significant look into the operational effectiveness of the Canadian Forces today and in the future.

I was heartened to hear that the Reserves 2000 structure seems to have moved away from the old militia World War II concept of bringing back one Canadian corps structure and that you are now linking the requirement of militia presence or footprint across the country in all these armouries. I am heartened that you are keeping them, based on an integration of the reservists into the national security framework against internal problems, such as anti-terrorism. We know the country has been built with the concept that no one will ever attack us.

We have spent billions of dollars, certainly since 2001, on national security. We have invented all kinds of outfits, organizations and so on. Would you say that none of that money has actually moved to the reserves in terms of infrastructure, equipment and training for that task, and has that task been articulated as a mandate to the militia?

Lt.-Col. Selkirk: Senator Dallaire, I will answer the second question first. The task has been allocated by the former commander of the army to the militia for domestic operations. That is not only articulated in orders that have been issued, but training that has gone on and exercises have been run to meet those needs, and you will also find in the Canada First Defence Strategy that the reserves, or the militia, is the primary manpower to effect domestic operations, while the regular force will be the

faudrait que les Forces canadiennes comptent au moins le double de soldats pour protéger ces infrastructures et gérer les conséquences des dommages qui y seraient causés.

Il y a aussi le rapport coût-efficacité. Un soldat à temps plein de la Force régulière coûte environ cinq fois plus qu'un réserviste, et je peux vous parler de ce calcul plus en détail. La plupart des experts s'entendent là-dessus. Or, un réserviste à temps partiel peut accomplir toute l'année les tâches requises pour sécuriser notre infrastructure très vulnérable.

Cela dit, le ministère de la Défense nationale se prépare à réduire la Milice cette année. Compte tenu de la menace et compte tenu de l'efficacité des réservistes par rapport aux coûts, nous sommes d'avis que le ministère doit revoir ses politiques. Nous traitons ici de questions graves et compliquées. J'espère que mon bref exposé vous aura permis de formuler des questions détaillées, auxquelles j'essaierai de répondre.

La présidente : Je vous remercie. Je ne suis pas certaine que les gens connaissent les chiffres globaux. J'ai été plutôt étonnée d'apprendre qu'il y a 34 915 militaires dans la Première réserve, 15 477 militaires dans la Réserve supplémentaire, 4 398 Rangers canadiens, 10 213 officiers instructeurs de cadets, 370 réservistes de l'Armée de terre dans la 10^e rotation des Forces canadiennes en Afghanistan et 242 unités de Première réserve et de Rangers au Canada. Environ 300 communautés canadiennes sont dotées d'une unité de réserve des Forces canadiennes, et 2 540 réservistes ont servi dans des opérations au Canada, cette année.

Le sénateur Dallaire : Lieutenant-colonel, vous êtes le premier témoin que nous recevons pour ce qui sera un important examen de l'efficacité opérationnelle des Forces canadiennes à l'heure actuelle et à l'avenir.

Je suis content de savoir que Réserves 2000 a abandonné le vieux concept de milice de la Seconde Guerre mondiale, qui avait pour objet de reconstituer une seule structure militaire au Canada, et que vous êtes maintenant favorables à la présence de réservistes partout au pays. C'est encourageant de savoir que vous gardez en poste les réservistes pour qu'ils assurent la sécurité au pays et qu'ils s'occupent des problèmes internes, comme le terrorisme. Nous savons qu'on a bâti le pays en pensant que jamais personne ne nous attaquerait.

Depuis 2001, nous avons dépensé des milliards de dollars dans la sécurité nationale. Nous avons créé toutes sortes d'équipes, d'organisations et ainsi de suite. A-t-on accordé des fonds aux réserves pour satisfaire à leurs besoins en infrastructure, en équipement et en formation? A-t-on clairement demandé à la Milice de s'occuper de la sécurité nationale?

Lcol Selkirk : Sénateur, je vais commencer par répondre à la deuxième question. L'ancien commandant de l'Armée de terre a demandé à la Milice de s'occuper des opérations effectuées au Canada. La Milice a reçu des ordres, formé des réservistes et mené des exercices pour répondre aux besoins. Vous constaterez que la Stratégie de défense « Le Canada d'abord » prévoit que la Milice est la première ressource à laquelle on fait appel pour effectuer des opérations au Canada, tandis que la Force régulière est avant tout

expeditionary force. That makes a lot of sense. Expeditionary forces have to be ready to go in a moment. Hopefully, you would have a little more time, perhaps, a build up to something internally.

The first part of your question relates to increases to the defence budget.

Senator Dallaire: To the security budget, not necessarily the defence budget. There is now a minister of security, and billions have been moved that way.

Lt.-Col. Selkirk: I am not familiar with the details of how much has moved outside the Department of National Defence. When we first started, I think the defence budget was about \$12 billion. This year we will spend \$21 billion or \$22 billion, including Afghanistan. Not much of that has gone to militia units in terms of increases in numbers. There is some new equipment, I will say, but the infrastructure is basically the same as it has always been.

A lot of that money, as I think you were implying, in terms of operations, O&M each year, is spent on the increased headquarters that Canada now has, and it is our contention that we are over headquartered. Taking some of those resources and putting them back on what I would call the armoury floor and back into the regular force, back into field units, is what we need to do.

Senator Dallaire: We are talking a bit at cross purposes. There was always aid to civil powers, assistance to civil authorities. Those were tasks given to the Canadian Forces. However, since 9/11, we have introduced a whole security envelope to the nation that did not exist before in any structured fashion, or a few bits and pieces, but not with a minister, a band-aid or resources. A lot of money went to that. The border people received money. They even have pistols now.

This mission of integrating the militia into that mandate, which is different from what we have just described, did not move money from that security envelope into National Defence specifically to enhance the capability of the reserves. It did not move money either in infrastructure, armoury floors, getting more recruit PYs or militia days, training days, to do more exercises, et cetera, to do those tasks; am I correct?

Lt.-Col. Selkirk: You are absolutely correct, senator; it did not.

Senator Dallaire: Because you are the first person on the block, you are sort of a target rich person. You said a reservist costs one fifth the price of a regular. However, you also need five reservists in order to have one deployed, and not necessarily on a continuous basis because they go to school and the like. However, in an emergency, it is surprising how they can deploy. During the ice storm, massive reservists jumped school, did not go to classes, and deployed to the task.

un corps expéditionnaire. Cela tombe sous le sens. Les corps expéditionnaires doivent être prêts à partir sur-le-champ. Avec de la chance, ils ont un peu plus de temps pour se préparer, par exemple, s'ils ont été avertis d'avance au niveau interne.

La première partie de votre question concerne l'allocation de fonds supplémentaires dans le budget de la défense.

Le sénateur Dallaire : Dans le budget de la sécurité, pas nécessairement celui de la défense. Il y a maintenant un ministère de la Sécurité, à qui on a transféré des milliards de dollars.

Lcol Selkirk : Je ne suis pas bien au courant des fonds qu'on a transférés du ministère de la Défense nationale. Lorsque nous avons commencé, le budget de la défense était d'environ 12 milliards de dollars. Si on inclut l'Afghanistan, nous dépenserons cette année 21 ou 22 milliards de dollars. On n'a pas accordé beaucoup de ces fonds supplémentaires aux unités de la Milice. Je dirais qu'il y a quelques nouvelles pièces d'équipement, mais l'infrastructure est essentiellement la même depuis toujours.

Je pense que vous vouliez dire que, concernant le budget de fonctionnement et d'entretien, on dépense beaucoup d'argent chaque année pour augmenter les centres de commandement au Canada. Nous croyons que les centres de commandement prennent trop de place et que nous devons réinvestir certains fonds dans la Force régulière et les unités de campagne.

Le sénateur Dallaire : Nous ne parlons pas vraiment de la même chose. Les Forces canadiennes ont toujours aidé les autorités civiles. Cependant, depuis le 11 septembre 2001, nous investissons de manière structurée dans la sécurité nationale, ce qui ne se faisait pas avant, car il n'y avait pas de ministère. Beaucoup d'argent a été accordé. Par exemple, les gens de l'Agence des services frontaliers du Canada ont reçu des fonds et, désormais, ils ont même des armes à feu.

La participation des forces de réserve à ce mandat, et c'est différent de ce que nous venons juste de parler, ne s'est pas accompagnée d'un transfert de fonds prévus pour la sécurité nationale à la Défense nationale afin d'améliorer la capacité des forces de réserve. Il n'y a pas eu non plus de transfert de fonds pour l'infrastructure et les unités de campagne, le recrutement, la formation, la réalisation d'exercices, et cetera, n'est-ce pas?

Lcol Selkirk : Vous avez tout à fait raison, monsieur le sénateur.

Le sénateur Dallaire : Étant donné que vous êtes la première personne à témoigner à ce sujet, nous avons beaucoup de questions pour vous. Vous avez dit qu'un réserviste coûte cinq fois moins qu'un militaire de la force régulière. Toutefois, il faut cinq réservistes pour le déploiement d'un seul, et ce ne sera pas nécessairement de façon continue, parce que les réservistes doivent aller à l'école et ce genre de choses. Néanmoins, en cas d'urgence, leur capacité de déploiement est étonnante. Durant la crise du verglas, de nombreux réservistes ne sont pas allés en classe pour participer aux opérations.

To what extent is Reserves 2000 falling on its sword in that it is essential to keep the overhead within the headquarters of the militia alive to keep those people deployed in all the armouries across the country, in all those regiments? You have a hundred or more infantry regiments out there, and God knows how many artillery regiments.

Do you need that type of structure within the militia to provide that capability? Before we hit the big boys, what about at that level?

Lt.-Col. Selkirk: We feel that the unit is the heart, the sinew, the strength of the reserves. One could make an argument that if a militia unit is only 150 strong, why does it need a lieutenant colonel or a regimental sergeant major, RSM. We say that with the minor cost of maintaining those very small unit headquarters, getting rid of them, to put it in a common phrase, the juice is not worth the squeeze because you would lose so much in terms of profile within the communities from which the units draw upon that it would not make sense.

Second, those individuals are trained better if they are a lieutenant colonel and an RSM. As we have seen in the last few years, and when, at this particular moment, about 4,600 militia soldiers are on full-time duty, many doing fairly complicated staff jobs, those folks would not have been there had we reduced that unit level of overhead. We are not opposed to reducing the overheads beyond the unit level, which we feel are quite high. Many militia brigades are 200 or possibly 300 people strong. Do you need that many people to organize the training of 10 units, or whatever is in a brigade? Each of those brigades is different. It depends on the geography. Certainly, when it comes to the size of the national headquarters, it is completely out of proportion to the size of the force that Canada can deploy in the field.

Senator Dallaire: I will not go into the force reduction, because I was told in the chamber that we were not reducing; we were capping at 68,000. Now you are telling me we are reducing, which is significant news and must be questioned.

To what extent has the expeditionary deployment of individuals to Afghanistan to the regular force on a continuous basis and the heavy class B full-time deployment of reservists to backfill many of the regulars, put the unit leadership and their continual building up of their units, as well as recruitment and training, under duress.

Lt.-Col. Selkirk: I would say a considerable amount of duress, because the very leadership you need to get that recruiting, basic training, and that job done are the ones who are away. It is the captains, majors, warrant officers and master warrant officers are the ones primarily on the class B call-outs.

The majority of the class Cs who are actually in Afghanistan, those are, for the most part, privates and corporals, so units can afford to let them go. That is wonderful for units, because they

À quel point estime-t-on à Réserves 2000 qu'il est essentiel de maintenir en poste les dirigeants de tous les régiments pour qu'on continue de déployer les réservistes? Il y a peut-être plus d'une centaine de régiments d'infanterie, et qui sait combien de régiments d'artillerie.

Avant d'aller plus loin, ce type de structure à l'intérieur de la Milice est-il nécessaire pour fournir tous ces services?

Lcol Selkirk : Nous estimons que l'unité est le cœur et constitue la force des réserves. On pourrait se demander pourquoi une unité de milice qui ne compte que 150 militaires doit être dirigée par un lieutenant-colonel ou un sergent-major régimentaire. Selon nous, le faible coût associé au maintien de ces centres de commandement très modestes n'est rien par rapport aux avantages qu'ils procurent sur le plan de l'image des unités dans les collectivités. Cela ne vaudrait pas la peine et ce serait insensé de s'en débarrasser.

De plus, les gens sont mieux formés s'ils sont du niveau de lieutenant-colonel ou de sergent-major régimentaire. Comme nous l'avons vu ces dernières années, et comme nous pouvons le constater ces temps-ci, lorsqu'il y a environ 4 600 réservistes à temps plein, dont bon nombre effectuent un travail de consultation assez complexe, les réservistes ne pourraient pas en faire autant si nous avons réduit les centres de commandement. Nous ne sommes pas contre l'idée de réduire la taille des centres de commandement à l'intérieur des unités, qui est assez importante. Bien des brigades de la milice comptent 200, voire 300 membres. Avons-nous besoin d'autant de personnes pour organiser l'entraînement des unités d'une brigade, qu'elle contienne 10 unités ou je ne sais combien? Chaque brigade est différente; cela dépend de la région. Il n'empêche que le centre de commandement national est tout à fait disproportionné par rapport à la force que le Canada peut déployer sur le terrain.

Le sénateur Dallaire : Je ne vais pas m'attarder sur la réduction des effectifs, étant donné qu'à la Chambre, on n'a pas parlé de réduire, mais plutôt de plafonner le nombre de militaires à 68 000. Toutefois, s'il y a réduction, c'est un fait nouveau important qui mérite d'être examiné.

Dans quelle mesure le déploiement expéditionnaire permanent des soldats en Afghanistan et le déploiement massif des réservistes de classe B à plein temps qui ont prêté main-forte aux membres de la Force régulière ont-ils compromis le leadership et le renforcement des unités, de même que le recrutement et l'instruction des membres?

Lcol Selkirk : Je dirais que cela a occasionné de grandes difficultés, parce que ce sont les membres déployés qui possèdent les qualités de leadership nécessaires pour le recrutement, l'instruction de base et le travail à accomplir. Ce sont les capitaines, les majors, les adjudants et les adjudants-maîtres qui sont les premiers réservistes de classe B à être appelés pour le service actif.

La plupart des réservistes de classe C qui ont été déployés en Afghanistan sont, en fait, des soldats et des caporaux. Les unités peuvent donc se permettre de les laisser partir. En fait, c'est une

will come back with tremendous experience. However, to answer your question, it puts a great strain on the organization as it exists today.

The Chair: We intend to pursue this issue.

I will go to Senator Segal, who we asked to join us today because he has written extensively on this topic.

Senator Segal: I will be brief. We had General Leslie here before us. When we had the distinguished general in front of us, the question was asked about what would happen to the reserves when the troops came home from Afghanistan. I think it is fair to say that his response was that he cannot keep alive positions in local reserve units that were tied to the disposition in Afghanistan and when the Afghanistan troops come home there will be some of those positions that will disappear.

That happened around the same time as there was an effort, somewhat tentative, to reduce training days at reserve units across the country, which of course reduces strength because if you cannot train you do not have deployable strength.

I wonder if you could give us a perspective on where you think that all sits now and what the hard reality is that reserve units are likely to face, unless someone engages either within the department or government or Parliament to keep the trend from doing something other than heading downward?

Lt.-Col. Selkirk: That is really the crux of the matter. First, what you mentioned was more than a tentative reduction in money for pay, which therefore automatically translated into a reduction in strength. Back in December of 2009, in order to meet the requirements of the internal government readjustment of funding, the army told a number of units across the country that their pay budgets would be cut. Essentially, the regular routine for a militia part timer in the wintertime is two nights a week, one weekend a month. That is the sort of routine of training. Of course, so many of the younger soldiers, who are students, are depend on that pay coming in because that is how they are financing their education.

What happened in December 2009 was a good number of units were told, "We do not have the money now; you cannot parade, except possibly one night a month, until the beginning of the new fiscal year." For the first three months of 2010, a large number of militia soldiers would not be paid. What would happen? A lot of them would walk. That would be a shame because we have already invested a lot of money in their training.

The minister's office realized the damage that policy would cause and reversed it although by the time the reversal was complete it was already February so some of them lost a month. I do not think it had a really serious impact on retention. It was caught soon enough.

In my opening remarks, when I said the current policies would reduce the militia, this has to do with the recruit quotas that were issued for this fiscal year. The Department of National Defence has calculated the size of the reserve, on all classes of service. I know that two or three people in this room are intimately familiar

bonne chose parce que les réservistes réintégreront leur unité avec énormément d'expérience. Par contre, pour répondre à votre question, cela crée des pressions énormes sur l'organisation dans sa forme actuelle.

La présidente : Nous comptons suivre la situation de près.

Je vais maintenant céder la parole au sénateur Segal, à qui nous avons demandé de participer à l'étude, étant donné qu'il a beaucoup écrit sur le sujet.

Le sénateur Segal : Je serai bref. Le distingué général Leslie a témoigné devant le comité. Lors de sa comparution, on lui a demandé ce qu'il adviendrait des réserves au terme de la mission en Afghanistan. D'après sa réponse, je pense qu'il est juste de dire qu'il ne pourra pas conserver un aussi grand nombre de réservistes à plein temps et qu'au rapatriement des troupes d'Afghanistan, certains de ces postes devront disparaître.

Cela s'est passé au même moment où on tentait de réduire le nombre de jours d'instruction dans les unités de réserve de partout au pays, ce qui, de toute évidence, allait avoir pour effet de réduire la force déployable.

J'aimerais que vous nous disiez comment la situation se présente et que vous nous donniez une idée de la dure réalité à laquelle les unités de réserve devront probablement faire face, à moins que quelqu'un au sein du ministère, du gouvernement ou du Parlement intervienne pour qu'il en soit autrement.

Lcol Selkirk : C'est là le cœur du problème. Tout d'abord, ce dont vous avez parlé était plus qu'une tentative de réduction de la masse salariale; c'était une réduction automatique de la force. En décembre 2009, afin de respecter les exigences liées au réajustement interne du financement, l'armée a annoncé à un certain nombre d'unités qu'on sabrerait dans les budgets alloués à la rémunération. Essentiellement, un réserviste de la Milice à temps partiel participe aux exercices d'entraînement habituellement deux soirs par semaine durant l'hiver, un week-end par mois. Bien entendu, beaucoup de jeunes soldats, qui sont étudiants, ont besoin de leur paye pour financer leurs études.

En décembre 2009, plusieurs unités se sont fait dire qu'il n'y avait plus de fonds et que, par conséquent, il fallait limiter les exercices militaires à un soir par mois, jusqu'au début de la nouvelle année financière. Pendant les trois premiers mois de 2010, un grand nombre de soldats de la Milice n'allaient pas être payés. Que se serait-il passé? Bon nombre d'entre eux auraient abandonné. Ce serait une honte compte tenu de tout l'argent investi dans leur instruction.

Le bureau du ministre a réalisé que cette politique causerait des dommages et l'a annulée. Comme la politique n'a été abolie qu'en février, certains réservistes ont perdu un mois de salaire. Cependant, je ne crois pas que cela a eu une grave incidence sur le maintien de l'effectif. On est intervenu à temps.

Lorsque j'ai dit dans ma déclaration que les politiques actuelles allaient réduire les effectifs de la Milice, je parlais en fait des quotas de recrutement qui ont été fixés pour le présent exercice. Le ministère de la Défense nationale a calculé le nombre de réservistes, dans toutes les classes de service. Je sais que quelques-uns d'entre

with the classes. Class A is a soldier on part-time duty and class B is on full-time duty. The class B soldier sometimes helps the reserve unit because you have to have some full-time folks to make that work. However, in recent years, mainly because of Afghanistan, a lot are on full-time duty filling empty holes in the regular force, and then finally we have a term of service called class C, which is a reservist who is filling a regular force position and getting paid regular force wages to do it. All of our folks who go to Afghanistan, once they start training, are on class C. Today there are probably 1,600 or so militia soldiers on class C.

The department has lumped those three categories together and said, when we add all that up, we have about 21,000 or 22,000 soldiers. The size that the militia is supposed to be is about 19,300. Therefore, the whole thing is over-strength and we will not recruit very much this year.

I have done a bit of a survey among my folks who have talked to their units, and I have not found a unit in Canada that has been given a recruit quota large enough to allow it to grow this year. That is despite the fact that in the Main Estimates it says somewhere that the reserves are supposed to grow by 900 this year. I concede that the estimates said “reserves” and it could be that the navy and the air force will grow by 900, but they are small and I do not think that is the case.

By virtue of the fact that the recruit quotas have been made so small, the class A, the ones in the units, the part-timers, will shrink because the full-time folks will continue on doing what they are doing. They are on contracts. They will not be let go.

At the unit level, there is a constant attrition, a constant turnover, which is a healthy thing because we are training more young Canadians, we are giving more young Canadians the opportunity to serve their country, we are providing them with life skills and teamwork skills and leadership skills. It is a wonderful thing for Canada. We are not bemoaning the fact that attrition in the militia is high, but it is high and very rapidly, unless you keep intake just as high, units will shrink. Once units begin to shrink then the next cry is “Too many units at too small a size, we have to amalgamate, we have to cut units,” and that is the danger.

The Chair: From what Senator Dallaire said, they are holding the ground but recruit numbers are down, which means by next year you will start to see the ranks diminishing?

Lt.-Col. Selkirk: Exactly.

Senator Segal: Other countries are remarkably more generous with respect to the civilians who, as Mr. Churchill used to say, were twice the citizen when he or she joined the reserves. In terms of how small companies, employers, manage a member of their team going off for military service for an extended period of time, we have paternity and maternity leave in Canada, we have compassionate leave, and we have a long list of leaves that are part of the

vous connaissez très bien les différentes classes. Tout d’abord, les réservistes appartenant à la classe A sont employés à temps partiel tandis que les réservistes de classe B travaillent à plein temps. Au besoin, on a recours aux réservistes de classe B pour appuyer les effectifs à plein temps aux unités de réserve. Cependant, ces dernières années, principalement à cause de notre mission en Afghanistan, nous avons demandé à un grand nombre de réservistes de servir à plein temps à un moment où les effectifs de l’armée régulière ne suffisaient pas à la tâche. Enfin, les réservistes en service de classe C occupent un poste à plein temps et reçoivent une rémunération équivalente à celle des membres de la Force régulière. Tous nos soldats qui sont déployés en Afghanistan, dès qu’ils ont reçu leur instruction, font partie de la classe C. Aujourd’hui, il y a probablement 1 600 soldats de la Milice en service de classe C.

Le ministère a regroupé ces trois catégories et a recensé 21 000 ou 22 000 soldats. La Milice devrait compter environ 19 300 membres. Par conséquent, nous nous retrouvons avec un surplus d’effectifs et nous ne pourrions pas recruter beaucoup de nouveaux membres cette année.

J’ai mené un petit sondage auprès de mes collègues et, à ma connaissance, aucune unité au Canada ne dispose d’un quota de recrutement suffisant pour lui permettre d’accroître ses effectifs cette année, et ce, malgré le fait que les réserves devrait accueillir 900 nouvelles recrues, selon le Budget principal des dépenses. Je conviens que les réserves comprennent aussi les réserves navale et aérienne, mais comme ce sont de petites équipes, je ne pense pas qu’elles soient concernées.

En raison de ces petits quotas, le nombre de réservistes de classe A, ceux qui travaillent dans les unités à temps partiel, diminuera parce que les employés à plein temps continueront d’exécuter leurs tâches. Ils ont un contrat; on ne les laissera pas partir.

Dans les unités, on observe une attrition et un roulement constants des effectifs, ce qui est une bonne chose, étant donné qu’on forme davantage de jeunes Canadiens à qui on donne la possibilité de servir leur pays et d’acquérir des connaissances pratiques, de même que des compétences en travail d’équipe et en leadership. C’est un atout pour le Canada. Nous ne déplorons pas le fait que le taux d’attrition soit élevé, mais il est effectivement élevé et il croît rapidement, de sorte que si on n’intervient pas, les unités se rétréciront comme une peau de chagrin. Et quand on en sera là, on se plaindra que beaucoup d’unités sont trop petites, alors on les fusionnera et on en éliminera. C’est là le danger.

D’après le sénateur Dallaire, les unités se maintiennent, mais on recrute moins. Est-ce que cela signifie que nous assisterons à une diminution des effectifs d’ici l’an prochain?

Lcol Selkirk : Exactement.

Le sénateur Segal : D’autres pays sont beaucoup plus généreux à l’égard des civils qui, comme se plaisait à le dire Sir Winston Churchill, sont deux fois citoyens en se portant réservistes. Pour ce qui est de gérer un employé qui s’absente de son travail pendant une longue période, même s’il s’agit d’une petite entreprise, au Canada, nous bénéficions de congés de maternité et de paternité, de congés pour raisons familiales et d’une longue liste de congés qui

employment structure. Has your organization ever considered what a military service leave would look like, i.e., a period of time during which a reservist could volunteer, be in Afghanistan or be off on service for a year, and get some compensation in a fashion that would allow the company and the individual to afford it? I know the government has moved with respect to its own employees, the federal Crown federally regulated through legislation amending the Labour Act a couple of years ago. What about the broader community not covered by that?

Lt.-Col. Selkirk: Yes, we have thought of that question. One way to encourage employers to allow their folks to go is to use the stick. In other words, if you do not do this we will punish you somehow.

Our contention from square one has been that the carrot is better and that a sensible way, perhaps, without having gone into massive studies on this, would be to offer employers some sort of tax break if they allowed their employees to go, so that would allow them to hire behind.

The biggest problem is not General Motors or the federal government with lots of employees; it is the small employer. Maybe he has only two or three guys. Maybe the person who wants to deploy is his key draftsman or something. He has to hire behind him so that is the problem. A better way to go about it would be to offer an incentive as opposed to a punishment.

The Chair: That debate is under way. There are lots of people saying please do not make us keep the job open because we will not hire people in the first place if you do that.

Lt.-Col. Selkirk: That is always a concern. I know people who have not told their employers that they are in the reserves because of that concern.

Senator Segal: Just a point of information, if I could. My colleague Senator Dallaire talked about where all that national security money has gone and how little of it has gone to the reserves. To be fair, when the government decided that terrorism was a criminal problem, it by definition meant that the policing agencies and the border agencies got the lion's share of the cash. I am not quarrelling with the decision, but that is what followed upon that decision. Other countries have taken a slightly different approach and they reallocated the funds. I think that was the Chrétien administration. I am not being critical; I am just reporting that.

Senator Day: Colonel, thank you for being here and thank you for the work you are doing with respect to Reserves 2000. I thank you first for clarifying classes A, B and C so we can understand the terms we are using.

Our chair read out that there are almost, according to the records, 35,000 primary reserves in Canada. Does primary reserve include classes A, B and C and anything else?

font partie de la structure d'emploi. Votre organisation a-t-elle déjà songé à une forme de congé pour service militaire, c'est-à-dire une période d'un an au cours de laquelle un réserviste pourrait se porter volontaire pour partir en mission, en Afghanistan ou ailleurs, et percevoir une certaine rémunération pour ne pas nuire à sa situation financière ni à celle de son employeur? Je sais que le gouvernement procède ainsi avec ses employés; on a adopté une mesure législative il y a quelques années pour modifier la loi à cet effet. Mais qu'en est-il du reste de la population?

Lcol Selkirk : Nous avons réfléchi à cette question. Évidemment, une façon d'inciter les employeurs à accepter que leurs employés participent à des opérations militaires serait d'avoir recours au bâton. Si l'employeur ne collabore pas, on sévit.

Dès le début, sans avoir mené d'études exhaustives sur le sujet, nous sommes partis du principe qu'il valait mieux privilégier la carotte et non le bâton pour parvenir à nos fins. Il serait donc préférable d'accorder peut-être des allègements fiscaux aux employeurs pour qu'ils puissent remplacer leurs employés temporairement.

Là où c'est problématique, ce n'est pas chez General Motors ou au gouvernement fédéral, mais plutôt dans les petites entreprises. Il y a des entreprises qui n'ont que deux ou trois employés. Si, par exemple, une entreprise doit laisser partir son principal dessinateur et lui trouver un remplaçant, c'est plus difficile. Par conséquent, il vaut mieux opter pour l'incitatif que la sanction.

La présidente : Le débat est engagé. Beaucoup d'employeurs nous disent que si nous les obligeons à garder les postes ouverts, ils n'embaucheront pas de réservistes.

Lcol Selkirk : C'est toujours une préoccupation. Je sais qu'il y a des réservistes qui n'ont pas informé leurs employeurs de leur situation au moment de leur embauche.

Le sénateur Segal : Si vous me le permettez, j'aimerais apporter une précision. Le sénateur Dallaire nous a dit plus tôt où la majorité des fonds alloués à la sécurité nationale avaient été injectés et à quel point les réserves n'en avaient reçu qu'une infime partie. En toute honnêteté, lorsque le gouvernement a décidé que le terrorisme était un problème de nature criminelle, ce sont les corps policiers et les organismes frontaliers qui ont empoché la part du lion. Je ne conteste pas cette décision; je ne fais que dire ce qui a suivi cette décision. D'autres pays ont adopté une approche quelque peu différente et ont réaffecté les fonds. Si je ne me trompe pas, c'était à l'époque où le gouvernement Chrétien était au pouvoir. Je ne veux pas critiquer; je ne fais que rapporter les faits.

Le sénateur Day : Lieutenant-colonel, merci d'être ici aujourd'hui et merci pour votre travail à l'égard de Réserves 2000. Je tiens aussi à vous remercier d'avoir défini les classes A, B et C pour que nous soyons mieux en mesure de comprendre la situation.

La présidente a lu que, selon certains renseignements, la Première réserve compte 35 000 membres. Est-ce que la Première réserve englobe les réservistes des classes A, B, C et ainsi de suite?

Lt.-Col. Selkirk: No, senator. That is anyone who has joined the Canadian Armed Forces under the terms of being a primary reservist. Senator Wallin read out other categories such as the supplementary reserve.

The supplementary reserve is an unpaid position. It is merely a list of addresses and names. I would hazard a guess that it is wildly out of date and probably not worth a heck of a lot.

Senator Dallaire: It is only good for five years.

Lt.-Col. Selkirk: To answer your question, that would be the primary reserve.

Senator Day: Does Reserves 2000 accept the figure of 35,000 primary reserves in Canada?

Lt.-Col. Selkirk: No. I am not exactly sure where that figure came from. Was that in the Main Estimates?

The Chair: No, we just got it from DND. What is your number on that?

Lt.-Col. Selkirk: I believe the size of the primary reserve is in the order of about 26,100. That is what they are budgeting to pay this year.

The Chair: Could they have gone up to 34,000 because people were brought in because of the activity? We have had the Olympics and any number of things.

Lt.-Col. Selkirk: I do not really know. I see that figure here as well; 35,500 is another figure that is shown. You would have to ask the DND bookkeepers how that happens.

The Chair: We will.

Lt.-Col. Selkirk: I know the size of the militia. It is in the order of about 23,000.

Senator Day: Did you say 22,000?

The Chair: We then have air, navy and whatever else.

Lt.-Col. Selkirk: I do not believe it adds up to 35,000.

Senator Day: What is the figure that you gave us earlier of the overall reserves, what you think it might be?

Lt.-Col. Selkirk: They are budgeting for 26,100 this year.

Senator Day: There is a difference between “authorized,” the unit has an authorized number and a “budgeted” number. Can you explain?

The Chair: We have one figure here, 26,000, which would be paid, but the overall number around 35,000 would include all in — that is, the others that are not paid. Does that make sense?

Lt.-Col. Selkirk: No, it does not, senator.

The Chair: We will wrestle this. We will get these numbers.

Lcol Selkirk : Non, monsieur le sénateur. On parle ici de tous ceux qui se sont enrôlés dans les Forces armées canadiennes à titre de membres de la Première réserve. Le sénateur Wallin a décrit les autres catégories telles que la Réserve supplémentaire.

L'appartenance à la réserve supplémentaire n'est pas rémunérée. Cette réserve se limite à une liste de noms et d'adresses. D'ailleurs, je suis pas mal certain qu'elle n'est plus du tout à jour. Loin de là.

Le sénateur Dallaire : Elle n'est valide que pour cinq ans.

Lcol Selkirk : Pour répondre à votre question, ce serait la Première réserve.

Le sénateur Day : Réserves 2000 peut-il confirmer qu'il y a 35 000 membres dans la Première réserve au Canada?

Lcol Selkirk : Non. Je ne sais même pas d'où vous tenez cette information. Vient-elle du Budget principal des dépenses?

La présidente : Non, nous venons tout juste d'obtenir le renseignement du MDN. Quel est votre chiffre?

Lcol Selkirk : Je crois que la Première réserve compte environ 26 100 membres. C'est ce que prévoit le budget salarial cette année.

La présidente : Est-ce possible qu'on ait augmenté le nombre d'effectifs à 34 000, compte tenu de certaines activités comme les Jeux olympiques, entre autres?

Lcol Selkirk : Je l'ignore. J'ai ce chiffre également; 35 500. Vous devriez vous informer auprès des responsables du ministère.

La présidente : C'est ce que nous ferons.

Lcol Selkirk : Je sais toutefois que la Milice compte 23 000 membres.

Le sénateur Day : Avez-vous dit 22 000?

La présidente : Il y a aussi les réserves aérienne et navale, et cetera.

Lcol Selkirk : Je ne pense pas que cela fasse 35 000 au total.

Le sénateur Day : Pourriez-vous répéter le chiffre que vous avez cité plus tôt pour ce qui est du nombre total de réservistes?

Lcol Selkirk : On a prévu un budget pour 26 100 réservistes cette année.

Le sénateur Day : Il existe une différence entre le nombre de membres « autorisés » et le nombre de membres « prévus au budget ». Pouvez-vous nous l'expliquer?

La présidente : Le chiffre dont il est question ici — 26 000 — se rapporterait au nombre de membres rémunérés, tandis que le chiffre de 35 000 inclurait tous les membres, même ceux qui ne sont pas payés. Est-ce logique?

Lcol Selkirk : Non, madame le sénateur.

La présidente : Nous allons faire ce qu'il faut pour obtenir ces chiffres.

Lt.-Col. Selkirk: What you will probably hear, and I can probably answer Senator Day's question on this, is that the primary tool for measuring how many primary reservists we have is who received a paycheque last month. In the era of the computer, and so on, maybe that is a crude measurement. However, that is how they have done it over at DND for many years, namely, how many paycheques were issued in a course of a month. If a person had paraded in the course of a month, that individual was considered to be effective. That was the unit's effective strength. If a person had not paraded for 30 days, they were on the non-effective strength. Every unit commanding officer wrestles every week with trying to keep his NES, non-effective strength, to the minimum. It is a bit of a nightmare. A lot of folks have a good reason for not parading. However, I know that the non-effective strength of the militia is nowhere near as large to add up to 10,000 at the overall reserve strength. I am not sure where that could come from.

Senator Day: Let us assume someone is injured and his reason for not coming out or not parading is that he is injured. Where does he fit in here?

Lt.-Col. Selkirk: That could add into that category. As you are probably well aware, when any military member is injured in the line of duty he or she is not released until the medical people say the member is fit or has made some sort of medical decision. There is a thing called the medical patients holding list. Some of members can be on that list.

Senator Day: Your comment was that there is a policy of shrinking the size of the militia. Is that because of budget? That is, not changing the authorized number but saying that you are authorized to have 100 in this unit but we will only give you money for 75 members?

Lt.-Col. Selkirk: That is exactly it. The reason the units will shrink is not because of the amount of pay that they have to hand out over the course of the year. It is because there will be natural attrition. If the recruit quota is less than that, and it is in every case that I have questioned, then ipso facto the unit will be smaller at the end of the year.

Senator Day: The recruit quota is based on anticipated attrition?

Lt.-Col. Selkirk: I believe so. There is also a question of training capacity, which I accept could be something that would cause a problem. However, I would submit that Canada so needs a large militia that these massive staffs that we have in headquarters should be able to figure out a way to do the training as required.

Senator Day: My final point is just another point of clarification. We could talk on for some time on these issues, but this is a good first session. You talked about training and the Canada first policy statement of militia being here to look after Canada and the regular force as a deployable expeditionary force. Yet, Senator Dallaire talks about the militia being able to fill the gaps in the expeditionary force.

Lcol Selkirk : Ce que l'on vous dira probablement, et je peux peut-être répondre à la question du sénateur Day, c'est que l'on se fie aux chèques de paie qui ont été émis le mois précédent pour calculer le nombre de membres de la Première réserve. À l'ère de l'informatique, cela représente peut-être une mesure brute. Toutefois, c'est ainsi qu'on s'y prend au MDN depuis de nombreuses années. Si un membre a participé aux exercices militaires au cours du mois, il est considéré comme étant en activité. À l'inverse, un membre qui n'a pris part à aucun exercice pendant un mois donné fait partie des effectifs en non-activité. Tous les commandants d'unité font leur possible chaque semaine pour limiter au maximum leurs effectifs en non-activité. C'est extrêmement difficile. Beaucoup d'employés s'absentent pour de bonnes raisons. Toutefois, je sais que les effectifs en non-activité de la Milice sont loin de représenter un ajout de 10 000 membres. J'ignore d'où vient ce nombre.

Le sénateur Day : Qu'advient-il lorsqu'un membre se blesse et qu'il ne peut pas participer aux exercices?

Lcol Selkirk : Il pourrait entrer dans cette catégorie. Comme vous le savez sans doute, lorsqu'un militaire se blesse dans l'exercice de ses fonctions, on ne le renvoie pas tant que le personnel médical n'en a pas décidé ainsi. Certains membres peuvent aussi figurer sur ce qu'on appelle la Liste des effectifs du personnel non disponible.

Le sénateur Day : Vous avez dit qu'il y a une politique visant à réduire les effectifs de la Milice. Est-ce à cause du budget? Ainsi, on ne modifierait pas le nombre de membres autorisés; on vous autoriserait à avoir 100 réservistes, mais on ne vous donnerait de l'argent que pour 75.

Lcol Selkirk : Exactement. La réduction des effectifs ne sera pas causée par l'incapacité de verser des salaires, mais plutôt par l'attrition. Si le quota de recrutement est inférieur à l'attrition, et il en est ainsi dans tous les cas que j'ai examinés, l'unité rétrécira forcément à la fin de l'année.

Le sénateur Day : Le quota de recrutement est-il établi en fonction de l'attrition prévue?

Lcol Selkirk : Je crois que oui. Il y a aussi une question de capacité d'instruction qui, j'en conviens, peut s'avérer assez problématique. Cependant, à mon avis, le Canada a tellement besoin d'une milice imposante que les nombreux effectifs aux centres de commandement devraient être en mesure d'offrir l'instruction nécessaire.

Le sénateur Day : En terminant, j'aimerais apporter une précision. Nous pourrions traiter longuement de ces questions, mais j'estime qu'il s'agit là d'une bonne première séance. Vous avez parlé de l'instruction et du fait que le premier énoncé de politique prévoit que la Milice s'occupe des opérations au Canada et que la Force régulière est un corps expéditionnaire qui peut être déployé à l'étranger. Pourtant, le sénateur Dallaire a dit que les réservistes de la Milice peuvent prêter main-forte au sein du corps expéditionnaire.

Do you see a difference in training for militia and reservists different from the regular force? Is it realistic to assume that militia can step forward and fill gaps on a deployment mission as we have been doing quite considerably in Afghanistan?

Lt.-Col. Selkirk: Yes, senator, I do. The proof of that is in the pudding. We are doing it.

The lower rank level, the corporals and privates, for example, are quite capable, with the pre-deployment training that now goes on, of stepping right in. Once they get to Afghanistan, I am told that if you visit a rifle section you cannot tell who is a regular and who is a reservist. Unless a militia officer had a fair bit of regular experience ahead of time, you will not take a militia company commander and get the same performance in Afghanistan as you will get out of a regular company commander, or certainly a battalion commander.

However, I think the Canadian army has done a superb job in giving the reservist the required individual training and then the collective training with the unit the reservist will deploy with. That is a very expensive proposition, but I am sure it has saved lives and has made our soldiers tremendously effective in the field.

Senator Day: That training takes about 12 months to 18 months.

Lt.-Col. Selkirk: It is approximately one year. I think they might have shortened it recently just a bit, but we should not send our sons and daughters in harm's way without doing everything we can to train them. I think the army has done a superb job of that training.

If I could just carry on with that thought for a moment, it is our contention that all soldiers, regular or reserve, should receive a baseline modicum of training that allow them to perform, all of them, the same basic tasks — rifle range, marksmanship, that sort of thing.

The regular, however, will be better at it during the course of any given year because he or she is practising more. The reservist, though, because he or she has passed a threshold level test, can be ramped up. However, it will take more training to get the reservist up to that level.

I think it is an important principle that you will not train the reservists at the basic level to a lower standard. Everyone must meet a certain basic standard and then further training allows them to be deployable.

Senator Day: The policy statement is that militia and reservists will be trained for activities in Canada. Are they receiving a level of training such that they can step in if there is a terrorist act, home-grown terrorism or an insurgency in Canada? Are they being trained adequately for that purpose?

L'instruction des miliciens et des réservistes est-elle différente de celle offerte aux membres de la Force régulière? Est-il réaliste de penser que des membres de la Milice peuvent prendre part à une mission au même titre que les membres réguliers, comme c'est le cas actuellement en Afghanistan?

Lcol Selkirk : Absolument, sénateur. Nous en avons la preuve. Nous le faisons.

Avec l'instruction qui est donnée avant le déploiement, les effectifs de grades inférieurs, c'est-à-dire les soldats et les caporaux, sont tout à fait capables de joindre les rangs des unités déployées. Si vous visitez une section d'infanterie en Afghanistan, vous n'arriverez pas à différencier les réservistes des membres de la Force régulière, paraît-il. Par contre, à moins qu'il n'ait déjà acquis de l'expérience au préalable, un commandant de compagnie de la Milice n'accomplira pas le même travail qu'un commandant de compagnie de la Force régulière, ou encore qu'un chef de bataillon.

Cependant, je pense que l'armée canadienne a fait un travail remarquable lorsqu'elle a donné aux réservistes leur instruction individuelle, de même que leur instruction collective avec leurs unités respectives de déploiement. Il s'agissait d'une proposition très coûteuse, mais cela a permis de sauver des vies, j'en suis certain, et de rendre nos soldats plus efficaces sur le terrain.

Le sénateur Day : Le programme d'instruction dure entre 12 et 18 mois.

Lcol Selkirk : C'est un programme d'environ un an. Je pense qu'on l'a raccourci un peu récemment, mais il ne faudrait pas envoyer nos fils et nos filles risquer leur vie sans les former du mieux que nous pouvons. À mon avis, l'armée s'est acquittée de cette tâche avec brio.

Si je peux me permettre, dans le même ordre d'idées, nous croyons que tous les soldats, qu'ils soient de la Force régulière ou de la Réserve, devraient recevoir une instruction de base leur permettant d'accomplir toutes les tâches fondamentales — le champ de tir, l'adresse au tir, et ainsi de suite.

Cependant, les membres de la Force régulière seront forcément meilleurs au cours d'une année donnée parce qu'ils ont plus de pratique. Les réservistes, quant à eux, pourront se perfectionner une fois qu'ils auront réussi l'examen au niveau de base. Ils devront tout de même recevoir davantage d'instruction pour atteindre le niveau des autres.

Il est important de savoir que les réservistes ne doivent pas répondre à des exigences moins rigoureuses. Chacun d'entre eux doit d'abord satisfaire aux critères de base et recevoir une instruction plus poussée qui lui permettra d'être déployé.

Le sénateur Day : Selon cet énoncé de politique, les miliciens et les réservistes seront formés pour mener des activités au Canada. Reçoivent-ils une instruction leur permettant d'intervenir en cas d'actes terroristes ou d'insurrection au Canada? Sont-ils suffisamment formés à cette fin?

Lt.-Col. Selkirk: As individuals, again that basic level of training allows them to reach a certain point. I would not deploy any reservist on internal security operations without a period of intense individual and collective training.

The real part of that is more the collective training problem; you have to work together to be effective. After all, an army is just a mob unless all the pieces are trained to work together and to do all the right things. The collective training piece is very important.

One would hope that there might be some warning of whatever comes out in the future and we would be able to do that sort of training. If not and if the overall level of security threat is deemed to be so high, perhaps somewhere in that warning system there should be a level where you start to do more training for reserve soldiers in case they have to be used.

The Chair: On that training piece, you are saying you think that would be a good use of them. However, to Senator Segal's point, this is much more a Public Safety jurisdiction than a DND jurisdiction. Why would military resources be deployed to train them to deal with terrorism?

Lt.-Col. Selkirk: As far as I am concerned, we do not have enough police forces in this country to look after the problem.

The Chair: However, we do not have enough trainers to get regular forces to Afghanistan at this point; they are working flat out.

Lt.-Col. Selkirk: Absolutely, but we will not be in Afghanistan forever.

The Chair: People receiving better training is more a matter of forward projecting. Right now, there is a strain on the training system. Do you assume that will ease?

Lt.-Col. Selkirk: Yes, it will ease. I have to pick my words carefully. I think they are superbly trained for the overseas expeditionary roles that they go into as individuals. To meet the domestic requirement piece, should it ever come to that, I think it would be very unwise to take people right out of the armoury and say, "Here. Go and do that." There would have to be a period of training.

[Translation]

Senator Pépin: We received the list of reserve members, primary reservists, cadets and others. What is the percentage of women in the reserves? Is there a quota for female members or a specific approach to attract women?

[English]

Lt.-Col. Selkirk: There is no quota, but I am proud to say that, throughout my service, we recruited women equally and I think we did a very good job of bringing women into what was a non-traditional area for women.

Lcol Selkirk : Encore une fois, l'instruction de base leur permet d'atteindre un certain niveau. Je n'affecterais jamais un réserviste à des opérations de sécurité intérieure sans qu'il ait d'abord suivi une période d'instruction individuelle et collective intensive.

Le problème réside principalement dans l'instruction collective; il faut travailler ensemble pour être efficace. Après tout, une armée n'est qu'une masse hétéroclite si ses membres ne sont pas entraînés pour travailler ensemble et travailler correctement. L'instruction collective est donc très importante.

On aimerait avoir pour l'avenir un système d'avertissement sur les dangers qui se présentent; nous pourrions alors offrir ce genre d'instruction. Par exemple, au-delà d'un certain seuil de menace contre la sécurité, nous pourrions commencer à former les réservistes au cas où ils devraient être déployés.

La présidente : À cet égard, vous dites que cela constituerait une bonne utilisation des ressources. Toutefois, selon le sénateur Segal, cela relève davantage du ministère de la Sécurité publique que celui de la Défense. Pourquoi devrait-on former des militaires pour contrer une menace terroriste?

Lcol Selkirk : À mon avis, nous n'avons pas assez de policiers au pays pour les charger du problème.

La présidente : De toute façon, nous n'avons actuellement même pas assez d'instructeurs pour les membres de la Force régulière que l'on veut envoyer en Afghanistan; ils travaillent d'arrache-pied.

Lcol Selkirk : C'est juste, mais nous ne serons pas toujours en Afghanistan.

La présidente : L'instruction de meilleure qualité est plutôt une question de projection prospective. Actuellement, le système est sous pression. Pensez-vous que la pression se relâchera?

Lcol Selkirk : Oui, elle se relâchera. Je dois bien peser mes mots. Je pense que l'instruction fournie est parfaite pour que chacun puisse jouer son rôle dans le cadre d'opérations expéditionnaires à l'étranger. Si toutefois la situation exigeait une intervention au pays, je pense que nous serions très malavisés d'aller chercher des gens du manège militaire et de leur dire d'aller faire ceci ou cela. Il faudrait d'abord une période d'instruction.

[Français]

Le sénateur Pépin : Nous avons reçu la liste des membres de la réserve, de la réserve primaire, des cadets et autres. Quel est le pourcentage de femmes dans la réserve? Existe-t-il un quota de femmes ou une approche particulière pour attirer les femmes?

[Traduction]

Lcol Selkirk : Il n'existe pas de quota, mais je suis heureux de pouvoir dire que depuis mes débuts dans les forces armées, nous avons recruté des femmes en nombres égaux, et je pense que nous avons très bien su intégrer les femmes dans ce qui était alors pour elles un domaine non traditionnel.

It went gradually. Starting off, they could only be clerks and then store people and things like that. However, now, as you are well aware I am sure, women can serve in any branch of the Armed Forces. Submarines are the only exception, I believe.

I think the Canadian Forces did a very good job of making that happen. I am not aware of any quotas. However, I would say that I think you would find that there are probably more women in reserve units than in the regular force.

Another aspect of diversity is ethnic background and I think the ethnic and cultural makeup of the reserves is more reflective of Canadian society as a whole. In particular, that is true in the big cities, which is where people head.

In terms of the militia and the other reserves, even if you are not measuring defence capability, Canada is getting a good bang for the dollar out of the assimilation of new immigrants and making them feel a part of Canada; women are being offered an equal opportunity for employment.

There are many spin offs that come out of reserve training that are not necessarily measured in defence capability but are good for Canada. I encourage more and more of it.

The Chair: I will come back later and ask you about my own hobbyhorse, which is the COTC.

Senator Mitchell: Over the last number of years I have been on the committee, we have had discussions with senior staff in the military about hiring women. You have suggested there are a greater percentage of women in the reserves than in the regular force.

Could you give us some idea of the difference why it is that way? Why are you having that success in getting women in at the reserve level?

Lt.-Col. Selkirk: I cannot give you any percentages because I do not know. It is just my gut feeling that there are. The reasons are somewhat similar as to why you have a more culturally diverse population in the reserves.

Many young folk, especially those who are coming from some ethnic backgrounds, are reluctant to commit to going away from their families for training, work and that sort of thing, so they do not join the regular army because they will have to go any place they are sent.

However, if you can join the organization and stay at home at the same time, that makes it more attractive. I believe that is a factor.

The Chair: Others have also suggested that it is the base; that if they come from an urban base, which reservists do as opposed to a rural base, which seems to be a bias in the regular force somehow, that those societies are more homogeneous.

Tout s'est passé petit à petit. Pour commencer, elles ne pouvaient avoir que des postes de commis, puis de préposées ou d'autres fonctions du genre. Maintenant toutefois, et je ne doute pas que vous le sachiez, les femmes sont admises dans tous les services des forces armées. Les sous-marins sont, je crois, la seule exception.

Je pense que les Forces canadiennes ont fait un travail remarquable sur ce plan. Je ne suis au courant d'aucun quota. Par contre, je crois que vous constateriez qu'il y a probablement plus de femmes dans la Réserve que dans la Force régulière.

L'origine ethnique est un autre aspect de la diversité, et je pense que la composition ethnique et culturelle de la Force de réserve est plus représentative de la société canadienne dans son ensemble. Je crois que c'est particulièrement vrai dans les grandes villes, principale destination des nouveaux arrivants.

Pour ce qui est de la Milice et des autres éléments de la Réserve, même sans mesurer la capacité de défense, le Canada en a plus pour son argent du fait de l'assimilation des nouveaux immigrants et de leur sentiment d'appartenance au Canada; les femmes ont des chances égales d'emploi.

L'instruction offerte par la Force de réserve comporte bien des avantages qui ne sont pas mesurés en termes de capacité de défense, mais qui sont bénéfiques pour le Canada. À mon avis, il faudrait plus de réservistes.

La présidente : Je vous poserai plus tard une question sur un sujet qui m'est très cher, le COTC.

Au cours des dernières années, notre comité a eu des discussions avec des officiers supérieurs d'état-major au sujet de l'embauche des femmes. Vous avez laissé entendre qu'il y a une plus forte proportion de femmes dans la Réserve que dans la Force régulière.

Pourriez-vous nous donner une idée de ce qui explique cette différence? À quoi devez-vous votre succès à recruter des femmes pour la Réserve?

Lcol Selkirk : Je ne peux pas vous donner de pourcentages car je ne les connais pas. C'est seulement une impression que j'ai. Les raisons sont un peu les mêmes que celles qui expliquent la plus grande diversité culturelle au sein de la Réserve.

Bien des jeunes gens, particulièrement ceux qui sont d'autres ethnies, hésitent à s'engager et à s'éloigner de leurs familles pour se soumettre à l'instruction, travailler et ce genre de choses, alors ils ne s'engagent pas dans la Force régulière parce qu'ils devraient alors suivre les ordres et aller où on les envoie.

Par contre, la possibilité de se joindre à l'organisation tout en restant chez soi est plus attrayante. Je pense que c'est un facteur.

La présidente : D'autres ont aussi laissé entendre que c'est une question de milieu; que les sociétés urbaines d'où viennent les réservistes sont plus homogènes, par opposition au milieu rural dont semblent généralement être issus les membres de la Force régulière.

Lt.-Col. Selkirk: Certainly, that is true. You will find there are many reserve units in rural ridings and they are not as diverse, but then the riding is not diverse, either.

Senator Lang: Looking at the situation that Canada faces, we are coming to a parting with, if not a conclusion to, Afghanistan and the forces will be moving back. Our focus and priority will change dramatically, and the day-to-day running of the force will be much different than it is today.

I read that Canada's full-time force has more officers expressed as a percentage of total strength than our closest allies — substantially more. Perhaps you can tell me if this is valid.

Lt.-Col. Selkirk: Those numbers are mine, so I know the numbers. Yes, the percentage is about 20 per cent.

Senator Lang: It says 22 per cent here.

Lt.-Col. Selkirk: Okay, it might even be more now.

Senator Lang: This percentage is from 2004.

Lt.-Col. Selkirk: Yes. I think there is some good historical evidence that the fewer number of officers, the more efficient the armed force.

I quoted in that paper the German experience in World War II where they started off with a very low percentage and, at the end of the war, they had even fewer because they never diluted their standards as to who would be an officer. I do not think too many people would argue that the *Wehrmacht* had an efficient army.

I think there are some good reasons to look at this situation. It is interesting that back in those terrible times after Somalia, two academics who looked at the problems of the Canadian Forces — Dr. Jack Granatstein and Dr. Desmond Morton — both suggested that we should look at this problem. Nothing was ever done about that, to our knowledge.

Senator Lang: You quote statistics from 2004. Do we have statistics for 2009?

Lt.-Col. Selkirk: They are available. I just have not updated that paper. If you have the horsepower to do it, I think it would be a very good exercise to go through.

Senator Dallaire: You have to watch those figures, but if your infantry battalion is only 500 strong and an infantry battalion in another country is 1,000 strong and has the same number of officers, then your numbers will be skewed by ratios.

The same exercise started with the number of generals. We said we had too many generals for the number of troops. When we created all those military civilian positions when we integrated the force headquarters with the Department of National Defence, we made equivalencies to civilians for generals, so we created positions where a civilian and a general are interchangeable.

Lcol Selkirk : C'est vrai, absolument. Vous constaterez qu'il y a beaucoup d'unités de la Réserve dans les circonscriptions rurales, et qu'elles ne sont pas aussi diversifiées, mais il faut dire que les circonscriptions en question ne sont pas diversifiées elles non plus.

Le sénateur Lang : Parlons de la situation qui se profile à l'horizon pour le Canada. Nous allons bientôt quitter l'Afghanistan, même si ce n'est pas fini, et les Forces vont être rapatriées. Notre point de mire et nos priorités vont maintenant changer radicalement, et la gestion au jour le jour des forces sera très différente de ce qu'elle est aujourd'hui.

J'ai lu que l'effectif militaire à temps plein du Canada compte plus d'officiers, en pourcentage de l'effectif total, que celui de nos plus proches alliés — nettement plus. Est-ce vrai?

Lcol Selkirk : Je connais ces chiffres puisqu'ils me concernent. Oui, c'est environ 20 p. 100.

Le sénateur Lang : Je vois ici 22 p. 100.

Lcol Selkirk : D'accord, c'est peut-être un peu plus maintenant.

Le sénateur Lang : Ce sont les chiffres de 2004.

Lcol Selkirk : Oui, je crois qu'il existe des statistiques historiques convaincantes qui démontrent que moins il y a d'officiers, plus l'armée est efficace.

Je parle dans ce document de l'expérience des Allemands durant la Seconde Guerre mondiale. Ils ont commencé avec un très faible pourcentage d'officiers, et à la fin de la guerre, ils en avaient encore moins parce qu'ils n'avaient jamais modifié les normes de promotion des officiers. Je ne crois pas qu'il y aurait grand monde pour soutenir que la *Wehrmacht* était une armée efficace.

Je crois que cette situation mérite d'être sondée. Il est intéressant qu'à l'époque terrible qui a suivi les événements de la Somalie, des universitaires qui s'étaient penchés sur les problèmes des Forces canadiennes — Jack Granatstein et Desmond Morton — avaient conclu tous deux que le problème méritait que nous y réfléchissions. Nous n'en avons rien fait, à ce que je sache.

Le sénateur Lang : Vous citez des statistiques de 2004. En avons-nous pour 2009?

Lcol Selkirk : Il en existe. Il faut seulement que je mette ce document à jour. Si vous en avez les moyens, je pense que ce serait un excellent sujet d'étude.

Le sénateur Dallaire : Il faut prendre garde aux chiffres; si votre bataillon d'infanterie n'a que 500 soldats et celui d'un autre pays en a 1 000 pour le même nombre d'officiers, les proportions changent toutes vos statistiques.

Nous avons fait la même chose en commençant avec les généraux. Nous avons décrété qu'il y avait trop de généraux pour le nombre de troupes. Quand tous ces postes civils ont été créés, lorsque le quartier général des Forces armées est devenu partie du ministère de la Défense nationale, des équivalences ont été établies entre civils et généraux, de telle sorte que des postes ont été créés où les civils et généraux sont interchangeables.

When you are looking at these numbers, you have to go farther than the numbers of officers that are sort of per ratio by structure. You have to look at the operational output of those organizations. We are under strength in comparison to all our allies in our force structures in our units. That is why we have the number of officer numbers. We could argue that, but that is an overriding factor in the number of officers in the Canadian Forces, unless you disagree.

Lt.-Col. Selkirk: I disagree to this degree, that in the field force, as you are well aware, an infantry battalion today is probably still about 40 officers and about 800 members in the unit.

Senator Dallaire: No, it is 500 members at best.

Lt.-Col. Selkirk: Okay. The number of officers employed at the unit level in the Canadian army is a very few number of officers. Where all these officers are employed is in these massive headquarters that we have, and that is another argument. If we cut the size of the headquarters, we would not need as many officers. If you do not have as many officers, your overall costs can be lowered. You do not have to train them.

Senator Dallaire: I agree with you, as long as you do not replace them by a whole bunch of civilians, which we have done.

Lt.-Col. Selkirk: I know, and I agree with you.

Senator Dallaire: The civilians are not cheaper.

Lt.-Col. Selkirk: Yes, exactly. I agree with you.

Senator Lang: Obviously this is an issue that —

The Chair: Testimony from Senator Dallaire.

Senator Dallaire: Having been the ex-ADM of human resources, I am afraid I am caught up in this.

The Chair: Yes, you are.

Senator Patterson: I have some very specific questions. Recently the government has introduced job protection for reservists called to full-time duty and some provinces have adopted this. It has also been made possible for reservists to buy back and contribute to a pension plan. Does Reserves 2000 have any comments on those initiatives?

Lt.-Col. Selkirk: We feel that both initiatives are very positive. On the legislation issue, even though I would hazard a guess that no company or no individual has been prosecuted under those laws, just the fact that they are there is a very good message.

Second, on the issue of reservists contributing to a pension, yes, I think that is a good thing. We are all in favour of both.

Senator Dallaire: Reservists are paid by the day unlike the regular forces personnel who are under contract. The pay structure for the reservists comes out of the operations and maintenance budget, and it is not out of a pay budget like the regular force. This makes that pay structure vulnerable to every nuance; you are trading off ammunition, fuel, and spare parts to pay reservists.

Quand on s'arrête à ces chiffres, il faut voir plus loin que le nombre d'officiers, qui est en quelque sorte proportionnel selon la structure. Il faut regarder les extrants opérationnels de ces organisations. Les forces combattantes de nos unités manquent de personnel comparativement à tous nos alliés. C'est pourquoi il y a tant d'officiers. Nous pourrions en débattre, mais c'est un facteur déterminant qui explique le nombre d'officiers dans les Forces canadiennes. Vous n'êtes peut-être pas d'accord?

Lcol Selkirk : Je ne suis pas d'accord dans la mesure où dans les forces de campagne, comme vous le savez bien, un bataillon d'infanterie, de nos jours, compte probablement encore une quarantaine d'officiers pour quelque 800 soldats.

Le sénateur Dallaire : Non, 500 tout au plus.

Lcol Selkirk : D'accord. Quoi qu'il en soit, il y a très peu d'officiers au niveau des unités, dans l'armée canadienne. Tous ces officiers sont dans nos énormes quartiers généraux. Voilà encore autre chose; si on réduisait la taille des quartiers généraux, il ne faudrait pas autant d'officiers. Avec moins d'officiers, les coûts globaux diminuent. Il n'y a pas à les former.

Le sénateur Dallaire : J'en conviens, dans la mesure où ils ne sont pas remplacés par un tas de civils, ce qui a été le cas.

Lcol Selkirk : Je sais, je suis tout à fait d'accord.

Le sénateur Dallaire : Les civils ne coûtent pas moins cher.

Lcol Selkirk : Oui, exactement. J'en conviens.

Le sénateur Lang : De toute évidence, c'est une question qui...

La présidente : Témoignage du sénateur Dallaire.

Le sénateur Dallaire : Ayant déjà été SMA des ressources humaines, je crains bien d'être visé.

La présidente : Oui, c'est un fait.

Le sénateur Patterson : J'ai des questions très précises à vous poser. Le gouvernement a récemment déposé une loi qui vise à protéger l'emploi des réservistes à leur retour d'une période de service, et certaines provinces ont adopté des mesures en ce sens. Il est aussi maintenant possible aux réservistes de racheter des périodes de service et de cotiser à un fonds de pension. Qu'en pense Réserves 2000?

Lcol Selkirk : Pour nous, ce sont deux initiatives très positives. À propos de la loi, même si je suis prêt à parier qu'il n'y a pas une compagnie ou un particulier qui ait été poursuivi sous le régime de ces lois, son existence à elle seule constitue un excellent message.

Deuxièmement, au sujet de la cotisation à des régimes de retraite, oui, je pense que c'est une bonne chose. Nous sommes tout à fait d'accord avec ces deux mesures.

Le sénateur Dallaire : Les membres de la Réserve sont rémunérés à la journée, alors que ceux de la Force régulières sont à contrat. La rémunération de la Réserve provient du budget de fonctionnement et d'entretien et non d'une enveloppe salariale, comme celle de la Force régulière. La structure salariale est donc à la merci de toute variation; on troque les munitions, le carburant et les pièces de rechange contre la paie de la Réserve.

Lt.-Col. Selkirk: Absolutely.

Senator Dallaire: Do you see a need to move to a more formal pay structure for the reserves? Would such a reform stabilize the reserves, give more depth, and possibly reduce attrition?

The second part is the training standards. When you go above corporal to sergeant and warrant officer and above lieutenant to captain and to major, are we demanding, not just in the militia but you know of the air force and navy reserves, standards too high for them to be able to take the time off to achieve those levels of training? Is that not undermining your leadership structures?

Lt.-Col. Selkirk: To answer your first part of your question, we have been dealing with the minister's office on that very issue. We have been advocating that there should be a policy which would do exactly as you have said and put reserve pay into some sort of category so that the individual who joins the reserve is looking at a contract situation. In that way, the reservist can estimate his or her yearly salary.

Senator Dallaire: Like a permanent part-time position.

Lt.-Col. Selkirk: Exactly. The minister replied to us on August 18, and I will paraphrase his reply. He says he has the vice chief at this moment considering a policy. By the way, that whole issue was driven by that situation I described of December 2009.

There is ministerial direction that something should happen. The CDS is also involved, and he has obviously told the VCDS to get on and do something. So far we have seen nothing. This has been going on for quite a while. Perhaps in your future deliberations you could go back to that issue, because it is a fundamental issue for the health of the reserves.

The second part of your question on courses, yes, we are demanding an awful lot of reservists and regulars too, as you have said. We are practically at the breaking point of asking especially the middle management people to go on — I am talking here of the sergeants and the captains — very lengthy courses away from home.

The schedulers of training, be they regular or reservists, have to be more considerate of the reserve's lifestyle schedule — the fact that the reservist has a family and a job. There are far too many horror stories of reservists who have gone to their employers and said that they want to go off and do a specific course. The reservist has booked his or her leave and then about a week before that course is scheduled to start, he or she receives a notice at the armoury, that the course has been cancelled because they did not have enough people to put it on, or whatever the reason. I think over the years that issue has been raised so many times that I think the army has tried to be better at it, but they are pushed right now because of Afghanistan. In future, however, if we do not look after folks we will lose the good ones. It is a shame, but that is the way it is.

Lcol Selkirk : Absolument.

Le sénateur Dallaire : Pensez-vous qu'il faudrait adopter une structure salariale plus formelle pour la Réserve? Ce genre de réforme aurait-elle pour effet de stabiliser la Réserve, de la renforcer et, peut-être même, d'en réduire l'attrition?

Deuxièmement, parlons des normes en matière d'instruction. Pour monter du grade de caporal à celui de sergent et d'adjudant, et de lieutenant à celui capitaine ou major, sommes-nous trop exigeants — pas seulement dans la Milice, mais aussi dans les réserves des forces aérienne et navale —; les normes sont-elles à ce point rigoureuses que les réservistes ont du mal à obtenir les congés nécessaires pour recevoir cette instruction? Cela ne cause-t-il pas du tort à vos structures de leadership?

Lcol Selkirk : Pour répondre à la première partie de votre question, nous avons justement parlé de ce problème avec le cabinet du ministre. Nous prôtons l'adoption d'une politique qui ferait exactement ce que vous dites. Selon la catégorie dont ferait partie la rémunération de la Réserve, toute personne qui s'engage dans la Réserve serait en quelque sorte à contrat. Ainsi, le réserviste aurait une idée de son salaire annuel.

Le sénateur Dallaire : Comme avec un poste permanent à temps partiel.

Lcol Selkirk : Exactement. Le ministre nous a répondu le 18 août, et je vous résume sa réponse. Il dit avoir chargé le vice-chef de réfléchir à une politique. En passant, toute cette histoire découle de la situation dont j'ai parlé, ce qui s'est produite en décembre 2009.

Le ministre a décidé qu'il faut faire quelque chose. Le CEMD en a aussi été saisi et, manifestement, il a chargé le VCEMD de se mettre au travail et de faire quelque chose. Jusqu'à maintenant, il n'y a rien de nouveau. Cela dure déjà depuis quelque temps. Peut-être dans vos délibérations futures pourrez-vous revenir sur la question, parce que c'est un enjeu fondamental pour la vigueur de la Réserve.

Au sujet de la deuxième partie de votre question, sur les cours, oui, il est vrai que nous exigeons énormément des membres de la Réserve, et aussi de ceux de la Force régulière. Nous en sommes pratiquement au point tournant où nous devons demander aux officiers intermédiaires surtout — c'est-à-dire les sergents et capitaines — de suivre de très longs cours loin de chez eux.

Les responsables du calendrier de formation, qu'ils soient de la Force régulière ou de la Réserve, doivent être plus sensibles au mode de vie des membres de la Réserve — au fait qu'ils ont une famille et un emploi. On entend beaucoup trop d'histoires d'horreur, de celles où le réserviste est allé annoncer à son employeur qu'il doit aller suivre un certain cours. Le réserviste a pris congé et une semaine avant le début du cours, il reçoit une lettre du manège militaire lui annonçant que le cours est annulé parce qu'il manque de participants, ou autre chose. Je pense qu'avec les années, on a soulevé cette question si souvent que l'armée a fait un effort, mais elle subit des pressions actuellement, avec l'Afghanistan. À l'avenir cependant, si nous n'avons pas plus d'égards pour nos gens, nous perdrons les meilleurs. C'est malheureux, mais c'est ainsi.

The Chair: You are not suggesting that the reserves be treated financially exactly the same way as regular force.

Lt.-Col. Selkirk: Which would be to put them on a salary?

The Chair: Right.

Lt.-Col. Selkirk: No.

The Chair: Not at the same rate of pay.

Lt.-Col. Selkirk: No, but there should be a more formal agreement with the individual that if you sign on with us, you can expect at least this amount over the period of time, but you have to do the training to get it. Whereas a person on salary, if the regular army does not train that soldier the soldier still receives his or her salary. If the militia does not train, the reservist does not get paid.

Senator Dallaire: Forgive me, but my question was very much on the salary envelope for the reserves being protected, which it is not now.

Lt.-Col. Selkirk: I agree, and that is what the vice chief is supposed to be looking at.

Senator Dallaire: The Chair: Thank you very much, Lt.-Col. Selkirk. This is our first big crack at the issue of reserves. We appreciate you laying it out for us so clearly.

Fellow senators, ladies and gentlemen, we will go in camera for our discussions.

Lt.-Col. Selkirk: Thank you very much, Madam Chair, and thank you, senators, for listening to me.

(The committee continued in camera.)

OTTAWA, Monday, October 18, 2010

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 4:05 p.m. to examine and report on the national security and defence policies of Canada (topic: the state and future of the Canadian Forces Reserves).

Senator Pamela Wallin (Chair) in the chair.

[English]

The Chair: Senators, welcome. Today, we continue our study of the Canadian Forces reserve. As Sir Winston Churchill said in reference to the members of the reserve, they are “twice the citizen.” I think those words still hold true, as we have heard so far in our testimony and as we have seen in Afghanistan and at the Olympics and the G8.

Our first witness today is Dr. Richard Weitz, author of, among many things, *The Reserve Policies of Nations: A Comparative Analysis*. The Strategic Studies Institute of the United States War

La présidente : Vous ne voulez tout de même pas dire que les membres de la Réserve devraient avoir exactement le même traitement que ceux de la Force régulière, sur le plan de la rémunération?

Lcol Selkirk : C'est-à-dire qu'ils toucheraient un salaire?

La présidente : C'est cela.

Lcol Selkirk : Non.

La présidente : Pas au même taux salarial.

Lcol Selkirk : Non, mais il faudrait conclure avec eux une entente formelle stipulant que s'ils signent, ils peuvent s'attendre à toucher au moins tel montant pour une certaine période, à condition de recevoir l'instruction requise. Si l'armée régulière ne dispense pas d'instruction à un soldat salarié, ce soldat touche quand même son salaire. Si la Milice ne dispense pas l'instruction, le réserviste n'est pas payé.

Le sénateur Dallaire : Pardonnez-moi, mais la question visait surtout à ce que l'enveloppe salariale de la Réserve soit protégée, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Lcol Selkirk : J'en conviens, et c'est ce à quoi le Vice-chef d'état-major est censé être en train de réfléchir.

La présidente : Merci beaucoup, lieutenant-colonel Selkirk. C'est notre première incursion dans le dossier de la Réserve. Nous vous sommes reconnaissants de nous avoir exposé clairement la situation.

Chers sénateurs, mesdames et messieurs, nous allons poursuivre la séance à huis clos.

Lcol Selkirk : Merci beaucoup, madame la présidente et merci, mesdames et messieurs les sénateurs, de m'avoir écouté.

(Le comité poursuit ses travaux à huis clos.)

OTTAWA, le lundi 18 octobre 2010

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 16 h 5, pour étudier et faire rapport sur les politiques de sécurité nationale et de défense du Canada (sujet : la situation actuelle et l'avenir de la Réserve des Forces canadiennes).

Le sénateur Pamela Wallin (présidente) occupe le fauteuil.

[Traduction]

La présidente : Soyez les bienvenus, sénateurs. Aujourd'hui, nous allons poursuivre notre étude sur la Réserve des Forces canadiennes. Comme le disait Winston Churchill, les réservistes sont « doublement citoyens ». Je pense que c'est toujours vrai de nos jours, comme nous l'ont démontré les témoignages que nous avons entendus jusqu'à présent, et comme nous avons pu le constater en Afghanistan, aux Jeux olympiques et lors du G8.

Notre premier témoin, aujourd'hui, est M. Richard Weitz, auteur, entre autres, de *The Reserve Policies of Nations: A Comparative Analysis*, une analyse qu'a publiée en 2007 le

College published this analysis in 2007. Dr. Weitz is a senior fellow and Director of the Center for Political-Military Analysis at the Hudson Institute, a non-partisan policy research organization. Dr. Weitz is also a non-resident senior fellow at both the Project on National Security Reform and the Center for New American Security.

His list of credentials is very long — Institute for Foreign Policy Analysis, the Defence Science Board, the Center for Strategic Studies, and the United States Department of Defence. He has a BA from Harvard and two masters' degrees, one at the London School of Economics, the other at Oxford, and did his doctorate at Harvard. He is widely published and a leading specialist in defence journals.

We welcome you Mr. Weitz, because, if I read your work correctly, you comment that we are in the middle of a global reserves revolution. We are pleased to hear from you today.

Richard Weitz, Director, Center for Political-Military Analysis, Hudson Institute: Thank you so much for inviting me. It is a great honour to appear before the Senate, and particularly before the Senate of a close ally such as Canada, which we all admire, particularly the tremendous sacrifice Canada has sustained in Afghanistan against the common threat.

I want to make clear that a colleague of mine, based here in Canada has contributed some of the analysis on Canada. Lauren van den Berg specializes in international security affairs. She is in her final year of a master's in public policy. I encourage you, if anyone needs a good aide, to grab her before someone else does. She is at Carleton.

I also want to extend an offer to come join us at Hudson, in case you happen to find yourself in Washington. We can arrange so you can meet with think tanks and get a different perspective on some of these issues. The Hudson Institute is a five-minute walk from the White House and we are close many other institutes as well.

The Chair: We will be taking you up on that offer very soon.

Mr. Weitz: As the chair pointed out, what we are seeing today in Canada and the United States and other countries is a global revolution in how countries are dealing with reserve affairs. Each country differs a bit in its constitutional principles, histories, economic and human resources and perceived threats, but generally, what we are seeing is more reliance on the reserves. We are seeing more reliance on the reserves for a series of common reasons, much more in the past decade and probably in the future, than previously.

Strategic Studies Institute of the United States Army War College. M. Weitz est agrégé supérieur et directeur du Centre d'analyse politico-militaire de l'Institut Hudson, un organisme impartial de recherche sur les politiques. M. Weitz est également agrégé supérieur non rattaché au Project on National Security Reform et au Center for a New American Security.

La liste de ses états de service est très longue — Institute for Foreign Policy Analysis, Defence Science Board, Center for Strategic Studies et département américain de la Défense. M. Weitz est titulaire d'un baccalauréat ès arts de Harvard et de deux maîtrises, l'une de la London School of Economics et l'autre de l'Université d'Oxford; il a aussi fait son doctorat à Harvard. C'est un spécialiste de renom dont les travaux sont largement publiés, notamment dans les revues sur la défense.

Nous vous souhaitons la bienvenue, monsieur Weitz, et, si j'ai bien compris vos écrits, vous dites que les forces de réserve du monde sont au milieu d'une révolution. Nous sommes ravis de vous accueillir parmi nous aujourd'hui.

Richard Weitz, directeur, Centre d'analyse politico-militaire, Institut Hudson : Merci beaucoup de m'avoir invité. C'est pour moi un grand honneur que de comparaître devant le Sénat, et particulièrement devant le Sénat d'un proche allié comme le Canada, un pays que nous admirons tous, spécialement pour l'énorme sacrifice qu'il a consenti en Afghanistan en combattant la menace commune.

Je tiens à préciser qu'une de mes collègues, établie ici au Canada, a participé aux travaux d'analyse sur votre pays. Lauren van den Berg se spécialise dans les affaires de sécurité internationale. Elle en est à sa dernière année de maîtrise en politiques publiques. Je vous invite, s'il y en a parmi vous qui ont besoin d'une assistante solide, à lui faire une offre d'emploi, avant que quelqu'un d'autre ne vous devance. Elle étudie à l'Université Carleton.

Je vous invite également à venir nous voir à Hudson, la prochaine fois que vous passerez par Washington. Nous pourrions organiser les choses de façon à ce que vous rencontriez les membres de nos groupes de réflexion qui vous présenteront un autre point de vue sur certaines de ces questions. L'Institut Hudson se trouve à cinq minutes de marche de la Maison-Blanche et il est situé tout près, également, de nombreux autres instituts.

La présidente : Nous allons répondre à votre invitation très bientôt.

M. Weitz : Comme l'a souligné la présidente, nous assistons actuellement au Canada, aux États-Unis et ailleurs à une révolution mondiale dans la manière dont les pays traitent leur force de réserve. Certes, les principes constitutionnels, l'histoire, les ressources économiques et humaines ainsi que la perception des menaces varient d'un pays à l'autre, mais globalement, on se tourne davantage vers la force de réserve et ce, pour toute une série de raisons communes. C'est plus manifeste depuis 10 ans qu'auparavant, et cela devrait s'intensifier dans l'avenir.

As you know, through the Second World War and much of the Cold War, the reserves were seen as a strategic asset. They were meant to be available for the big war, against either the Soviet Union or whatever. At that point, you would mobilize the million people, recreate D-Day, the Second World War, if the Soviets over-ran Western Germany or whatever campaign you imagined. It would be a massive campaign. You would have time to call them up, spend a year training them, equipping them and sending reinforcements.

Clearly, that is not appropriate for the kind of world we face today. The threats are diffuse, contentious, frequent, and require many of the skills that you would think civilians could bring, especially complex counter-insurgencies, post-conflict reconstruction, and a stress on averting conflicts by preventing the sources of internal tension that caused them. All those are assets that reservists can arguably bring much more easily to the battlefield than the traditional military.

What you have seen is militaries adapting in various ways. Most commonly, under this Total Force concept, which Canada has adopted, as well as the United States and other countries, the idea is you treat the active and reserve components more similarly. It can include pay, organizational structure, treatment benefits; you want to make it so there are fewer differences so you can quickly bring up the reserves. They would be more ready trained and have better equipment. You could plug them into whatever active components are in the field and have them work together as an integrated whole. This concept is developed further now. We speak of “whole government,” which is another concept that both the United States and Canada are approaching, trying to bring in the whole inter-agency to deal with these complex problems.

This has not been, however, without some challenges — in particular, the question of what assets you want to keep mostly in the reserve component and which you want to keep in the active. For a while, there was a tendency, at least in the United States, to have a division of labour. For example, some of the medical specialties are very technical and civil affairs, military police, is often civilian. That worked well in some ways because the United States had adopted this Abrams Doctrine that said if we were going to war, we would make sure we involved the reserves. Therefore, you would not get involved in another conflict like Vietnam, where there was not popular support.

However, it also caused some problems for some of the early crises where you want to have forces in right away; you cannot even wait a few weeks. They are having difficulties balancing where they want to keep organically in the active and what in the reserve.

Comme vous le savez, pendant la Seconde Guerre mondiale et une bonne partie de la guerre froide, les réservistes étaient considérés comme des ressources stratégiques. On voulait qu'ils soient disponibles pour intervenir dans la Grande Guerre, contre l'Union soviétique ou un autre pays. Cela voulait dire qu'on aurait mobilisé des millions de personnes, refait le jour J, la Seconde Guerre mondiale, si les Soviétiques étaient allés au-delà de l'Allemagne de l'Ouest, ou fait n'importe quelle campagne que vous pourriez imaginer. Cela aurait été une campagne massive. Il aurait fallu du temps pour rassembler tout le monde, donner une année de formation, fournir l'équipement nécessaire et envoyer des renforts.

Évidemment, ce n'est plus adapté au monde contemporain. Les menaces sont diffuses, discutables, fréquentes, et pour les contrer, il faut faire appel à beaucoup de compétences que les civils peuvent exercer, particulièrement dans le cas de contre-insurrections complexes, pour reconstruire après un conflit et pour maintenir la paix en neutralisant les sources de tensions internes. On peut aller jusqu'à dire que les réservistes peuvent plus facilement utiliser ces compétences sur le théâtre des opérations que les militaires traditionnels.

Certes, les militaires s'adaptent de différentes manières. Le plus souvent, en vertu du concept de la force totale que le Canada a adopté, à l'instar des États-Unis et d'autres pays, on traite davantage les forces actives et de réserve de la même manière. Cela peut toucher le salaire, la structure organisationnelle, les avantages médicaux; il faut s'arranger pour qu'il y ait moins de différences afin de pouvoir faire rapidement appel aux réservistes en cas de besoin. Cela permet à ces derniers d'être formés plus vite et de disposer de meilleurs équipements. On peut également réunir des réservistes et des militaires en service actif sur le terrain pour les faire travailler ensemble dans un tout intégré. C'est une idée qui fait son chemin. On parle aussi d'« approche pangouvernementale », un autre concept que partagent les États-Unis et le Canada et qui consiste à faire participer l'ensemble des agences concernées dans le but de régler ces problèmes complexes.

Cela ne s'est toutefois pas fait sans difficultés — en particulier pour déterminer quelles ressources garder surtout dans la force de réserve et quelles ressources maintenir dans les forces actives. À une époque, on a eu tendance, du moins aux États-Unis, à diviser le travail. Par exemple, certaines spécialités médicales sont très techniques, et les affaires civiles, la police militaire, relèvent souvent de civils. Cela a très bien fonctionné à certains égards parce que les États-Unis ont adhéré à la doctrine d'Abrams selon laquelle, pour aller à la guerre, il faut s'assurer du soutien de la Réserve. Par conséquent, on ne ferait plus une autre guerre comme celle du Vietnam, qui n'avait pas recueilli la faveur populaire.

Il reste que cela a aussi causé des problèmes lors de certains débuts de crises, quand il a fallu déployer des forces immédiatement parce qu'on ne pouvait attendre ne serait-ce que quelques semaines. On a du mal à trouver un équilibre dans la répartition entre la force régulière et la force de réserve.

One common field you have seen in many countries, both in Canada and the United States and elsewhere, is to have the reserves focus on domestic threats. With the rise of terrorism in particular — potential catastrophic terrorism — you have seen a lot of countries working on equipping the reserves to deal with weapons of mass destruction-type threats. As we learned in Hurricane Katrina, you also have to have good reserves to deal with natural disasters. Canada knew already.

This is the current case in many countries and it makes sense. They are located in the community; they know the situation well and they often are first responders. However, this raises the problem of what happens if you want to draw on the same person to be a first responder and a reservist, to mobilize them further to active duty? That is just one complication.

One of the most serious complexities that Canada and the United States are dealing with is the problem of costing this out. It used to be there was a clear division. Reserves cost a lot less. They were not mobilized, but they were less ready and therefore if you wanted to keep many people around in case you needed them, it was good. However, that has changed.

If you are going to use them as an operational force, you have to morally treat them as if they were close to active duty. You have to give them all the benefits — health care, higher pay, education; whatever you are giving to the active corps, you need to give to the reserve component as well.

This raises the question of cost. Is it more advantageous to continue to rely on reserves to save money, or do we need to put more in the active? The U.S. government has not figured that out. There is a major study going on, which is supposed to be complete by January, to determine the costs. Depending how you look at it, there are a lot of opportunity costs involved in bringing reserves away from their civilian employment but then they bring certain benefits back.

The question of the employers is important, at least in the U.S. We have had problems with people trying to circumvent a law that requires people not to discriminate when hiring a reservist. There is to be no discrimination when the reservist returns to his or her place of employment. Canada does not have this law and I am interested to know whether this has worked satisfactorily.

Finally, we have seen governments following various innovative approaches, not all of which are applicable for different societies. Britain, for example, has tried to select out a certain group of reserves, give them resources, and treat them almost like an active component. They have another less active group of reserves that cost less to maintain but as less well trained.

There has been a lot of opposition in the U.S. to that the whole concept of tiered readiness. The argument is that the governor, if there is a domestic crisis such as a hurricane or something, needs

Ce que l'on remarque souvent, dans de nombreux pays, dont le Canada et les États-Unis, c'est que les réservistes se concentrent sur les menaces intérieures. Avec la montée du terrorisme — notamment les catastrophes qu'il peut entraîner —, beaucoup de pays s'affairent à équiper la force de réserve pour faire face à des menaces d'attaques au moyen d'armes de destruction massive. Comme nous l'avons appris avec l'ouragan Katrina, il faut aussi compter sur une bonne force de réserve pour pouvoir gérer les catastrophes naturelles. Le Canada le savait déjà.

C'est ce qui se fait actuellement dans de nombreux pays, et c'est logique. Les réservistes sont dans la communauté; ils connaissent bien la situation et sont souvent les premiers à intervenir. Néanmoins, cela pose le problème de savoir ce qui arrive quand on veut qu'une même personne soit à la fois intervenant de première ligne et réserviste mobilisable pour se joindre aux forces actives. Ce n'est qu'une des complications à gérer.

L'un des plus gros problèmes auquel le Canada et les États-Unis sont confrontés concerne les coûts. Auparavant, la séparation était claire. La force de réserve coûtait beaucoup moins cher. Elle n'était pas mobilisée, mais elle était moins prête, de sorte que si on voulait garder beaucoup de gens prêts à intervenir en cas de besoin, c'était bien. Mais cela a changé.

Si on veut utiliser les réservistes comme une force opérationnelle, il faut moralement les traiter presque comme s'ils étaient en service actif. Il faut leur accorder tous les avantages — soins de santé, meilleur salaire, formation. Bref, on doit donner aux forces de réserve tout ce que l'on consent aux forces régulières.

Se pose alors le problème du coût. Est-il plus avantageux de continuer à compter sur les réservistes pour économiser de l'argent ou faut-il investir davantage dans les forces actives? Le gouvernement américain ne le sait pas encore. Il a entrepris une grande étude, qui devrait se terminer en janvier, pour déterminer quels seraient les coûts. Tout dépend de l'angle sous lequel on voit les choses, mais il y a beaucoup de coûts de renonciation associés au fait de retirer les réservistes de leur emploi dans le civil; en revanche, cela procure certains avantages en retour.

La question des employeurs est importante, du moins aux États-Unis. Nous avons eu des problèmes avec des gens qui ont essayé de contourner une loi de non-discrimination à l'embauche pour les réservistes. Lorsqu'un réserviste retourne sur son lieu de travail, il ne doit pas non plus être victime de discrimination. Comme cette loi n'existe pas au Canada, j'aimerais savoir s'il y a eu des abus à cet égard.

Enfin, les gouvernements ont adopté différentes approches novatrices, qui ne s'appliquent pas indifféremment à toutes les sociétés. La Grande-Bretagne, par exemple, a tenté de choisir un groupe de réservistes, de lui donner des ressources et de le traiter presque comme si ses membres étaient en service actif. Elle a aussi un autre groupe moins actif de réservistes qui coûte moins cher à entretenir, mais qui est aussi moins formé.

Aux États-Unis, on s'est beaucoup opposé à tout ce concept de préparation à plusieurs niveaux. L'argument invoqué est qu'en cas de crise intérieure, comme un ouragan, le gouverneur de l'État

to have the asset readily available. However, the federal government often pays for this service. Therefore, it is becoming very much a federal issue as well.

I am happy to discuss this with you further and eager to answer your questions.

The Chair: Thank you very much. We have done the whole question of rules and requirements for employers on a provincial basis; some of the provinces have adopted it as opposed to it being a national strategy.

I have two quick points. Is the study you were talking about, which you thought would be due in January, from the Department of Defense?

Mr. Weitz: Yes, the quadrennial status review was supposed to look at the question of reserves. They sort of punted because they could not figure out the costs, which is the key issue. Therefore, they said there is now a separate study in the Department of Defense, which is being undertaken by the Office of the Secretary of Defense and the services. There is some governor involvement, as well. They are trying to figure out what costs of the reserve component.

The Chair: We will look for that study.

Mr. Weitz: It should be insightful because it is a complex effort that has taken a major commitment on the part of the federal government to try to sort it out because of the components involved. It is something you would want to build on if you could.

The Chair: When you talked about Total Force concept, is there any country in the world — given your study — that does not do that or who has a case against it?

Mr. Weitz: No. Some countries might manifest that in different ways, and some go further. There is conscription in Germany, which might be fading out. For the longest time France had that. The Chinese, the Russians and most of the major powers do it.

The Chair: So it is the current frame, is it?

Mr. Weitz: Right. There are too many valuable assets residing in the reserves in terms of civilian skills, manpower and resources to want not to take advantage of them in any way possible.

Senator Dallaire: The Total Force concept appeared in the early 1970s, and has been applied in a variety of fashions, such as creating mixed units of regulars and reserves and so on. That has swayed, depending on budgets and operational tasks.

We are into this current era and as you are indicating, the reserves could be doing national homeland security tasks. In the 1960s, if you remember, the reserves in this country were on national survival, which was to train in case of nuclear blasts. They did all the ladders and ropes, which was catastrophic to their operational capability.

concerné doit pouvoir compter sur des ressources disponibles immédiatement. Il reste que le gouvernement fédéral paye pour ce service. Cela devient donc en grande partie un problème fédéral également.

Je serais maintenant ravi de discuter avec vous de ce sujet plus en détail et de répondre à vos questions.

La présidente : Merci beaucoup. Ce sont les provinces qui sont responsables de toute la question des règles et exigences. Il n'y a pas de stratégie nationale à cet égard, et plusieurs provinces ont adopté des dispositions en la matière.

J'ai deux petites questions. Est-ce que l'étude dont vous avez parlé, qui devrait être terminée pour janvier, est réalisée par le département de la Défense?

M. Weitz : Oui, on avait prévu d'examiner le dossier des réservistes dans le cadre de l'examen quadriennal. L'étude a été retardée parce qu'on n'arrivait pas à déterminer les coûts, ce qui est pourtant fondamental. Par conséquent, le département de la Défense a entrepris une étude séparée, qui est réalisée par le bureau du ministre de la Défense et les services. Le gouverneur prend aussi part aux travaux. Le but recherché est d'évaluer les coûts de la force de réserve.

La présidente : Nous sommes impatients de voir cette étude.

M. Weitz : Ce devrait être une étude instructive parce que c'est le résultat d'un effort complexe, qui a nécessité l'engagement majeur du gouvernement fédéral pour y voir plus clair dans l'ensemble des composantes en jeu. Elle devrait pouvoir servir de modèle.

La présidente : À propos du concept de la force totale, pourriez-vous nous dire s'il existe un pays dans le monde — à la lumière de votre étude — qui n'aurait pas adhéré à ce concept ou qui serait contre?

M. Weitz : Non. Certains pays l'appliquent de différentes façons et d'autres vont plus loin encore. En Allemagne, il y a toujours la conscription, mais elle devrait disparaître, ce qui est déjà le cas en France depuis longtemps. Les Chinois, les Russes et la plupart des grandes puissances appliquent ce principe.

La présidente : C'est donc la norme actuellement, n'est-ce pas?

M. Weitz : Effectivement. Il y a trop de ressources précieuses parmi les réservistes, en termes de compétences civiles, de main-d'œuvre et de moyens pour ne pas vouloir en profiter d'une manière ou d'une autre.

Le sénateur Dallaire : Le concept de la force totale est apparu au début des années 1970 et a été appliqué de différentes façons, comme en créant des unités mixtes composées de membres de la force régulière et de réservistes. Cela a fait son chemin; tout dépendait des budgets et des tâches opérationnelles.

À l'heure actuelle, comme vous l'avez indiqué, les réservistes peuvent s'occuper de la sécurité intérieure. Dans les années 1960, si vous vous rappelez bien, la survie de notre nation dépendait des réservistes, qui devaient se charger de la formation en cas d'explosion nucléaire. Ils se sont occupés de toute la logistique, ce qui a eu un effet catastrophique sur leur capacité opérationnelle.

I get from you that the reserves should no more be considered a mobilization base as such; they are more a ready component at a potentially different level than the regular force, and augmenting it.

Do you have a set philosophy with regard to their being permanent part-time or temporary part-time reservists versus simply reservists in armouries that can be called up but that are maybe on the books as part of integrated units, or operational units, which form a battalion or a company in a formed unit? Do you have that articulated?

Mr. Weitz: There are two factors coming into play in that regard. One, there has been an effort in many countries to do away with lower tier forces: A cadre group or people who meet two weeks a year and over the weekend. It has been found that they cannot deal with the kind of immediate confrontations that you want now.

Perhaps more importantly, in terms of deciding if you want a person in reserves or full time, it is often a function of personal choice. The department in the United States has been trying to allow people to switch lanes throughout their careers; they can be in the active lane in the active component for a little while. Then they can go in reserves if they want to raise a family. That holds true for men and women, if they want to spend some time at home. There are some skills, such as IT and computers, which is way ahead of what is happening in government and will probably remain so. Therefore, it is better to have people who do that for most of their career and are available for the government if we are a cyber attack, or instance. You want to have them right away because you want them to solve the problem and therefore, you have to keep them somewhat integrated.

The services have experimented a bit with what they call associate status, which started in the air force, and it spread. In this situation, the active forces and reserves get together and rain together. They have the same base and are integrated under the same pay scale, administratively. It has worked in some areas and not in others.

Like the United States, Canada has the federal question, in which you would also want to ensure some people spend a lot of time in their communities and are heavily integrated in their communities. They have full-time jobs such as mayor or they are on the police force or fire department, so they can serve as that important transmission function between civilian values and the military.

That is becoming less of a problem for most countries over time in the sense that a lot of the barriers have broken down. Military personnel often get married and have families; they are not all males, and so on. The function can be important for a federal group but you want to ensure people have a different sense

Vous dites qu'on ne devrait plus considérer les réservistes strictement comme une force de mobilisation; ils constituent une force plus préparée, à un autre niveau, que la force régulière, et cela va en augmentant.

Avez-vous songé à avoir des réservistes permanents à temps plein ou temporaires à temps partiel, par opposition à de simples réservistes dans des manèges militaires, que l'on peut appeler, mais qui sont peut-être enregistrés comme faisant partie d'unités intégrées ou d'unités opérationnelles, qui formeraient un bataillon ou une compagnie dans une unité constituée? Y avez-vous réfléchi sérieusement?

M. Weitz : Il y a deux facteurs à prendre en compte à cet égard. Le premier est que beaucoup de pays ont déployé des efforts pour se débarrasser des forces de niveau inférieur, c'est-à-dire des groupes cadres ou des personnes qui se rencontrent deux semaines par année et les samedis et dimanches. On s'est rendu compte que ces gens n'étaient pas capables d'intervenir dans le genre de confrontations immédiates qu'on connaît actuellement.

Et peut-être plus important encore, décider qu'une personne doit être dans la Réserve ou travailler à temps plein relève souvent d'un choix personnel. Le département américain de la Défense a tenté de permettre aux gens de changer de voie au cours de leur carrière; on les laisse être en service actif dans la force régulière pendant un certain temps. Ensuite, ils peuvent retourner dans la force de réserve s'ils veulent fonder une famille. Cela s'applique aux hommes et aux femmes qui veulent passer du temps à la maison. Pour certaines compétences, comme dans les TI et l'informatique, on est très en avance par rapport à ce que l'on retrouve au gouvernement, et cela continuera probablement ainsi. Par conséquent, il est important de garder les personnes qui travaillent dans ces domaines la majeure partie de leur carrière afin qu'elles soient à la disposition du gouvernement en cas de cyberattaque, par exemple. Il faut pouvoir compter sur ces gens immédiatement en cas de problème et, pour ce faire, il faut les garder intégrés dans l'effectif.

Les services ont un peu expérimenté ce qu'ils appellent le statut d'associé; cela a commencé dans la Force aérienne et s'étend depuis. Cela permet aux membres des forces actives et de réserve de se réunir et de se former ensemble. Ils ont la même base et, sur le plan administratif, la même échelle salariale. Cela a fonctionné à certains endroits, mais pas à d'autres.

Tout comme aux États-Unis, au Canada il y a la question fédérale, c'est-à-dire qu'on veut aussi que certaines personnes passent beaucoup de temps dans leur communauté et soient fortement intégrées dans leur milieu. Les réservistes occupent des emplois à temps plein comme maire, policier ou pompier, de sorte qu'ils peuvent être une courroie de transmission importante entre les valeurs civiles et militaires.

Dans la plupart des pays, ce problème s'estompe avec le temps parce que beaucoup de barrières sont tombées. Le personnel militaire se marie souvent et fonde une famille; il n'est pas composé uniquement d'hommes, et cetera. La fonction peut être importante pour les instances fédérales, mais il faut que les gens

of what is happening in the different regions and they can bring that to the federal meetings in Washington or in Ottawa or elsewhere.

Senator Dallaire: The Marines have three full-time divisions and one reserve division. However, the reserve division has 20-odd per cent of regular force in it and they deploy it as units. The army has some sort of thing like that. I am not sure about the air force and navy; I do not think there are naval reserve ships in the U.S. navy.

Mr. Weitz: There are not enough ships to do that, right.

Senator Dallaire: The context for each of the services is different. Does that create a problem in trying to come up with a policy for how you want to use your reserves? They are not a mobilization base anymore and you want them to be integrated, I gather, into ready operations. Have you seen between the services policy frictions in trying to identify how to use the reserves and the parameters of their employment?

Mr. Weitz: It is not so much an issue of using them because there are enough authorities. Now when you join the reserves, there is an expectation you will serve in a mission, previously in Iraq and now in Afghanistan.

It has become a big problem to deal with the effort of having to treat reservists equitably, no matter what service they are in. Ideally, they would want to have one pay system for everyone. However, if reserves are different in each of the services, they have to back off on some of the department initiatives they are making to have uniform pay, personnel or other rules simply because they were different.

It has become less of a problem in terms of employment than it is in some of the other issues, like administration and equity treatment. They are trying to find a balance in terms of what extent they want to have department wide initiatives to treat everyone and then what to allow the service to have some discretion over.

There is another level I think will probably be a problem for Canada because it seems to be common for most democracies. There is a question of how you treat the military personnel and the civilian personnel who are not in the military; a foreign service officer, an aid worker or an agriculturalist sent off to Afghanistan. These people need to be treated appropriately. We have a unique problem with the contractors: it is often more advantageous for a person to quit the military, work for a private contractor, be paid three times as much money and not have to worry about many of the rules and losses that confine the military.

The Chair: It is not unique to the U.S.

Senator Lang: Thank you for appearing today. I refer to the book you authored in 2007, *The Reserve Policies of Nations: A Comparative Analysis*.

aient diverses façons de percevoir la situation dans différentes régions et qu'ils puissent en faire état à l'occasion de réunions avec les représentants fédéraux à Washington, à Ottawa ou ailleurs.

Le sénateur Dallaire : Le Corps des Marines compte trois divisions à temps plein et une division de réservistes. Toutefois, la force de réserve compte à peu près 20 p. 100 de membres de la force régulière qui se déploient dans des unités. L'Armée de terre a quelque chose de semblable; je ne sais pas ce qu'il en est pour l'Armée de l'air et la Marine. Je ne crois pas que la Marine américaine ait des bâtiments pour les forces de réserve.

M. Weitz : Il n'y a pas assez de navires pour cela.

Le sénateur Dallaire : Le contexte varie selon chaque service. Est-ce que cela pose un problème pour élaborer une politique sur l'utilisation de la Réserve? Celle-ci n'est plus une base de mobilisation et on veut intégrer ses membres, je suppose, dans les opérations courantes. Avez-vous observé des frictions au sujet des politiques concernant la façon d'utiliser les forces de réserve et leurs conditions d'emploi?

M. Weitz : La question de l'utilisation n'est pas un gros problème, parce qu'il y a suffisamment de ressources. De nos jours, quand quelqu'un entre dans la Réserve, il doit s'attendre à servir dans une mission, avant en Irak et maintenant en Afghanistan.

Traiter les réservistes équitablement est devenu problématique, peu importe le service auquel ils appartiennent. Idéalement, ils aimeraient avoir un seul système de rémunération pour tout le monde. Cependant, étant donné que les réserves fonctionnent différemment d'un service à l'autre, il leur a fallu renoncer à certaines initiatives ministérielles qu'ils avaient entreprises pour uniformiser la rémunération, leurs effectifs et leurs règlements, simplement pour cette raison.

L'emploi est devenu moins problématique que certaines des autres questions, comme l'administration et le traitement équitable. Ils s'efforcent de trouver un équilibre entre leur désir de mettre en œuvre des initiatives pour traiter tout le personnel de manière équitable à l'échelle ministérielle et celui de donner à chaque service un certain pouvoir discrétionnaire.

À mon avis, il est probable qu'une autre question sera épineuse pour le Canada, car cela semble être le cas pour toutes les démocraties. C'est la façon dont on traite le personnel militaire comparativement aux employés civils, que ce soit un agent du service extérieur, un travailleur social ou un agronome qu'on envoie en Afghanistan. Ces gens doivent être traités adéquatement. Les entrepreneurs nous posent un problème particulier : il est souvent plus avantageux pour une personne de quitter l'armée, de travailler pour un entrepreneur privé, de recevoir un salaire trois fois plus élevé et de ne pas avoir à se préoccuper de bon nombre des règlements et des restrictions auxquels les membres de l'armée sont assujettis.

La présidente : Ce problème ne s'applique pas uniquement aux États-Unis.

Le sénateur Lang : Je vous remercie de votre présence aujourd'hui. Je me réfère au livre que vous avez écrit en 2007 intitulé *The Reserve Policies of Nations : A Comparative Analysis*.

In your study, with the ever-changing technology, especially in the industrialized war machine, did you find that fewer reservists are required because those changes in technology have resulted in less being demanded of them or is there an increased need for reservists overall?

Mr. Weitz: You can get the book by going to the Strategic Studies Institute website where you can download it for free, as well as all of their studies. Help yourself.

We have found that almost universally, there has been cutback in the size of the military's active force and reserve force. You need fewer people because war is less a question of mass attrition than it is of smart weapons. For that, you want fewer, better-skilled people.

In a way, that would incline you towards the active component because you can train to have full time soldiers. Some of the skills that are particularly valuable for the conflicts we are in today are more clearly developed in the civilian world, where the reservists would have the advantage. Some of the best people we have had on the PRTs, for military police, civilian affairs, post-conflict reconstruction or making a sewer work in Afghanistan, are more likely in the reserve component than in the active component. Again, it is generally speaking because everyone brings unique skills. Some of it is information technology.

The Chinese, as far as we understand, have a large number of cyber warriors who are almost all reservists or in the civilian world. They can train and be up to speed to engage when needed, while not necessarily being traced back to the government because they seem to be from some group or other in a city in China.

It probably varies with skill. The U.S. government is trying to be more open about how it allows people, in particular in the cyber area because the government realizes it is hard to get people to join the military full time. Perhaps you can work it out with a deal with Microsoft and service reserves who can contribute to both the larger community and Microsoft by doing what they need to do. It is probably true of some other skills as well. There are two conflicting forces at work.

Senator Lang: That leads us to Canada and, in the not-too-distant future, the United States of America with respect to Afghanistan and the commitment to the war footing.

From your perspective, with Canada playing a part but not being actively on the ground, so to speak, should we maintain our reserves in the current way or should we redeploy ourselves within the military as we reassess our situation? Obviously, the theatre has changed dramatically.

Dans votre étude, avez-vous constaté qu'en raison de la technologie en constante évolution et surtout de la machine de guerre industrielle, on avait moins besoin de réservistes, car leur concours était moins nécessaire ou, au contraire, avez-vous remarqué qu'en général, on avait davantage besoin d'eux?

M. Weitz : Vous pouvez vous procurer mon livre en vous rendant sur le site web du Strategic Studies Institute. On peut le télécharger gratuitement à cet endroit, de même que toutes leurs études, alors servez-vous.

Nous avons constaté que, presque partout, la force active et la force de réserve avaient été réduites. Ils ont besoin de moins de gens parce que la guerre est davantage une question d'armes intelligentes qu'une question d'attrition de masse. Pour faire fonctionner les armes, il faut un effectif plus petit, mais plus qualifié.

En un sens, cela devrait faire pencher la balance vers la force active, car on peut y former des soldats qui travailleront à temps plein. Toutefois, certaines des compétences qui s'avèrent particulièrement utiles dans les conflits auxquels nous prenons part aujourd'hui sont manifestement plus développées chez les civils, ce qui devrait avantager les réservistes. Certains des meilleurs membres des EPR, qui travaillent pour la police militaire, s'occupent des affaires civiles, participent à la reconstruction qui suit les conflits ou réparent des égouts en Afghanistan, font très probablement partie de la Réserve, et non de la force active. Encore une fois, je parle de manière générale, car les compétences de chaque personne sont uniques. Certaines d'entre elles sont liées à la technologie de l'information.

À notre connaissance, les Chinois disposent d'un grand nombre de cyberguerriers qui sont presque tous des réservistes ou qui travaillent au civil. Ils peuvent recevoir de la formation et être prêts à participer, au besoin, sans qu'on puisse nécessairement établir un rapprochement entre eux et le gouvernement, puisqu'ils semblent faire partie d'un groupe quelconque établi dans une ville de Chine.

Cela varie probablement en fonction des compétences requises. Le gouvernement américain s'efforce d'être plus souple quant à la façon dont il permet aux gens de participer, en particulier dans le domaine de la cybernétique, car il est conscient qu'il est difficile de convaincre ces personnes de s'enrôler à temps plein dans l'armée. Peut-être qu'on pourrait conclure une entente avec Microsoft et que les réservistes des services pourraient contribuer à la fois à l'ensemble de la collectivité et à Microsoft en faisant ce qu'ils doivent faire. C'est probablement aussi le cas pour d'autres compétences. Deux forces contradictoires interviennent.

Le sénateur Lang : Cela nous ramène au Canada et, dans un avenir assez rapproché, aux États-Unis d'Amérique, ainsi qu'à leur engagement militaire en Afghanistan.

À votre avis, puisque le Canada jouera un rôle, mais ne prendra pas une part active au travail sur le terrain, si je peux m'exprimer ainsi, devrions-nous conserver nos réserves dans leur état actuel, ou devrions-nous redéployer des militaires au fur et à mesure que nous réévaluons notre situation? Manifestement, le scénario a changé du tout au tout.

Mr. Weitz: This often does not occur but ideally you would want to have the government tell you what your goals in the world are, what roles the military play in helping to accomplish those goals and working back what strategy will help to achieve those objectives. You then see which active and reserve components can fill the kinds of skills required to do that.

Think about what role Canada might want to play in the world. Ideally, there would not be another Afghanistan or Iraq situation. Secretary Gates has said that we do not want to do such a mission again if they can help it. Canada has a long history of a leading role in helping to avert conflict and in helping with post-conflict reconstruction. There might be African countries where you would want to help with recovery from genocide, for example. You still want to provide security to the people you would send over.

More broadly, there is the North American defence component to which Canada and the U.S. are closely tied. You would want people who are knowledgeable to deal with home-grown terrorism threats as well as missile defence, if that is a concern. In non-proliferation issues Canada has always played a leading role, so you want technical people.

You can make an argument either way as to whether you will find the expertise in the civilian world or in the military. You probably want some military personnel. As the previous senator pointed out, even some of the all-reserve units have some members on active duty because there is a need for someone to maintain the structure and prepare the pay and so on.

The U.S. does not always follow this but the ideal structure is laid out in the textbook strategy on where you want to be in the world and what the small component of the military contributes to and what skills the active reserve can best contribute. As you pointed out earlier in your question, that will always change as technology changes. Therefore, you want to rebalance that continually.

Senator Lang: You mentioned the question about the law on the books in the United States that you cannot discriminate against hiring a reservist. Does the United States compensate an employer for a reservist that is called into service, apropos, I believe, Britain and France to some degree?

Mr. Weitz: You are correct in that Britain and France have a much better system. The British and the French are good at bringing about employer dialogue with the defence community. They have tried to do that.

As a general rule, it is thought to be a patriotic duty, and the threat of punishment is seen as enough. As you might suspect, it is a greater problem for small businesses. The disaster, of course, is

M. Weitz : Cela ne se produit pas souvent mais, idéalement, il faudrait que le gouvernement vous dise quels sont les objectifs que vous visez dans le monde et quel rôle les militaires jouent dans leur atteinte, puis que vous déterminiez la stratégie qui vous aidera à accomplir cette tâche. Vous verrez alors quels éléments de la force active et de la force de réserve peuvent vous apporter le genre de compétences dont vous aurez besoin pour y parvenir.

Pensez au rôle que le Canada pourrait vouloir jouer dans le monde. Idéalement, il n'y aura pas d'autres situations comme celles de l'Afghanistan ou de l'Irak. Robert Gates, le secrétaire de la Défense, a dit que nous ne participerions pas de nouveau à une mission de ce genre, s'il nous était possible de l'éviter. Le Canada contribue depuis longtemps à la prévention des conflits et aux efforts de reconstruction qui suivent les conflits. Vous souhaitez peut-être aider certains pays d'Afrique à se rétablir après un génocide, par exemple, et, si c'est le cas, vous chercherez toujours à assurer la sécurité des gens que vous enverrez là-bas.

De manière plus générale, le Canada et les États-Unis sont étroitement liés à la défense de l'Amérique du Nord. Vous voudrez que des gens compétents combattent les menaces terroristes qui se développent chez vous et qu'ils vous protègent contre les missiles, si cela vous inquiète. Le Canada a toujours joué un rôle clé dans les questions de non-prolifération, alors vous aurez besoin de techniciens.

Vous pourriez aussi bien faire valoir que vous trouverez les gens nécessaires parmi les civils que parmi les militaires. Vous voudrez probablement conserver un certain effectif militaire. Comme le sénateur précédent l'a mentionné, même les unités composées entièrement de réservistes comportent des membres en service actif parce que quelqu'un doit maintenir la structure, préparer les paies, et cetera.

Les États-Unis ne suivent pas toujours cette règle, mais la structure idéale est dictée par la position que vous voulez occuper dans le monde, la contribution que peut apporter le petit élément militaire et les compétences que la Réserve active est la mieux placée pour fournir. Comme vous l'avez souligné plus tôt dans votre question, ces apports évolueront toujours avec la technologie. Par conséquent, il vous faudra rétablir cet équilibre constamment.

Le sénateur Lang : Vous avez mentionné la question des lois en vigueur aux États-Unis et le fait qu'on ne peut pas faire preuve de discrimination lorsqu'il s'agit d'embaucher un réserviste. Les États-Unis indemnisent-ils les employeurs lorsque les réservistes sont appelés à servir? À propos, je crois que la Grande-Bretagne et la France le font dans une certaine mesure.

M. Weitz : Vous avez raison. La Grande-Bretagne et la France ont un bien meilleur système. Ces pays réussissent à établir un dialogue entre les employeurs et la communauté de la défense. Ils s'efforcent de le faire.

En règle générale, l'embauche de réservistes est considérée comme un devoir patriotique, et la possibilité de recevoir une sanction suffit à les convaincre. Comme vous pouvez vous en

the one business entrepreneur who gets called up to Afghanistan and tries to hand it over to someone else. That does not work. They have not found a way to solve that problem.

It is thought that the firm would incur the cost in the same way that it would incur the cost of an employer called to jury duty.

Senator Lang: There is no compensation.

Mr. Weitz: There are some loans to bridge the cost. If you were to consider that system, you would want to follow the French or British model. The Americans have advanced less along that stage because of the large number of reserves and the costs.

Senator Mitchell: I would like to follow up on that topic, Dr. Weitz. Is there some limit in the United States, Britain or France as to how long a company has to hold a reservist's position open? It is one thing to go for six months; yet another thing to go for three years.

Mr. Weitz: It is five years. On average, reservists are called up once every five years. It lasts for 30 years. The idea is that the person serves one out of six years, and they are protected until they return. A position is held open supposedly for five years, and they go off again. Basically, it is continuous coverage. As you might imagine, people try to circumvent the law. There is continuous tussle with law enforcement.

Senator Mitchell: Is it federal or state legislation in the United States? Does it encompass both private sector and public sector jobs? In Canada, it is provincial and only public sector jobs, if any jobs at all, are protected.

Mr. Weitz: Right. I can get you the name of the law because I was looking at it earlier. It was passed in 1993. This was trained to a problem right after the Cold War when we started using our reserves more and then it worsened with activities in Somalia, Bosnia and so on.

It is federal law, and it applies uniformly to the public and private sector. It is the Uniformed Services Employment and Reemployment Rights Act. It provides job protection for up to five years of activation and extends over a 30-year civilian career.

Senator Mitchell: You said the British or the French model would be the more appropriate model to follow.

Mr. Weitz: They are more generous models, but more costly.

Senator Mitchell: What kind of compensation does a company get? Does it get a grant?

douter, les conséquences sont beaucoup plus graves pour les petites entreprises. Bien entendu, ce qui est catastrophique, c'est lorsque le seul dirigeant d'une entreprise est rappelé pour être affecté en Afghanistan et qu'il essaie de confier son travail à quelqu'un d'autre. Cela ne fonctionne pas. Ils n'ont pas encore trouvé le moyen de résoudre ce problème.

On pense que l'entreprise en assumera les coûts de la même façon qu'elle le ferait si un employé était appelé à jouer le rôle de juré.

Le sénateur Lang : Il n'y a aucune indemnisation.

M. Weitz : Des prêts sont offerts pour combler les coûts. Si vous aviez l'intention de revoir ce système, je recommanderais que vous suiviez le modèle français ou britannique. Les Américains sont moins avancés dans ce domaine en raison du grand nombre de réservistes et des coûts que cela occasionnerait.

Le sénateur Mitchell : Monsieur Weitz, j'aimerais continuer à vous interroger sur ce sujet. Aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en France, pendant combien de temps une entreprise doit-elle maintenir le poste d'un réserviste vacant? Y a-t-il une limite de temps? Partir pendant six mois est une chose; s'absenter pendant trois ans en est une autre.

M. Weitz : La limite s'élève à cinq ans. En moyenne, les réservistes sont rappelés aux cinq ans, et ils font partie de la Réserve pendant 30 ans. La personne sert une année sur six, et elle est protégée jusqu'à son retour. Un poste est censé être disponible pendant cinq ans, puis le réserviste s'absente de nouveau. Il s'agit essentiellement d'une couverture continue. Comme vous pouvez l'imaginer, les gens essaient de contourner la loi. Ils se disputent constamment avec les personnes responsables de l'application de la loi.

Le sénateur Mitchell : Aux États-Unis, s'agit-il d'une loi fédérale ou de lois adoptées par les États? Englobe-t-elle tant les emplois du secteur privé que ceux du secteur public? Au Canada, ce domaine relève des provinces et, si des emplois sont protégés, il s'agit d'emplois du secteur public.

M. Weitz : D'accord. Je peux vous fournir le nom de la loi, parce que je l'ai examinée plus tôt. Elle a été adoptée en 1993, et elle découle d'un problème qui s'est produit après la guerre froide, lorsque nous avons commencé à avoir davantage recours à nos réservistes. Puis, les choses se sont envenimées lors de nos missions en Somalie, en Bosnie, et cetera.

C'est une loi fédérale, et elle s'applique tant au secteur public qu'au secteur privé. Elle s'appelle la Uniformed Services Employment and Reemployment Rights Act. Elle protège les emplois pendant des périodes maximales de cinq années de service échelonnées sur carrière civile de 30 ans.

Le sénateur Mitchell : Vous avez dit qu'il vaudrait mieux suivre le modèle britannique ou français.

M. Weitz : Ces modèles sont plus généreux, mais plus coûteux.

Le sénateur Mitchell : Quel genre d'indemnisation une entreprise reçoit-elle? S'agit-il d'une subvention?

Mr. Weitz: I am not sure what it is now, but in a way, many of the costs were covered. There was the possibility of obtaining a loan. In addition, an earlier effort included a letter from the secretary to hang on your door to show your patriotism. There was also an offer of moral support. That has changed somewhat and there is a move to compensate the employer more directly. If the employer is able to document financial loss, the government will cover it. They had a small number of reserves in both cases, so they could do that.

Senator Mitchell: You made many interesting points, particularly that the reserves are called out for natural disasters. There is a link between climate change and natural disasters. In fact, the American military is now coming up with policy about what climate change will mean for defence requirements, wars abroad, and so on.

Are they giving any thought to the pressures that natural disasters will put on their reserves? Are they factoring that into their thinking about climate change as well?

Mr. Weitz: For further reference senators, I had an opportunity to contribute to a book that deals with the question of the military, national security and climate change, and all their implications. That book is from the Brookings Institution.

So far, the thinking is that climate change will manifest itself in about 30 years in terms of having major impact on operations. They are telling us that we still have a chance to save ourselves if we get our act together.

The Arctic is a more pressing issue for Canada, obviously. The thinking is that it will have some effects that are predictable and some that are unpredictable. If there were a lot of domestic natural disasters, then you would have to think about turning the resources more to reservists and putting in a national guard that plays a role under government control.

The thinking of the U.S. military for all sorts of reasons — moral and otherwise — is that if there is a natural disaster in Pakistan, as we have seen, or wherever else, they will go in. You must have some active duty people who are able to deploy to Haiti, for example, to help deal with that disaster as well. That is why they are thinking about the costing question of whether it makes more sense and how many you want to keep in the active reserve.

The thinking is that it will become more of a problem in a couple of decades. It is something we need to think about now but do not need to put into operational planning.

Senator Mitchell: Thank you. That is great.

M. Weitz : Je ne sais pas en quoi elle consiste de nos jours mais, d'une certaine manière, bon nombre des coûts étaient remboursés. Il était possible d'obtenir un prêt. De plus, les premières mesures consistaient, entre autres, à remettre à l'employeur une lettre du secrétaire de la Défense qu'il pouvait pendre à sa porte pour afficher son patriotisme. On leur offrait également un soutien moral. Depuis, les choses ont quelque peu changé, et l'on cherche maintenant à indemniser l'employeur plus concrètement. Si l'employeur est en mesure de documenter ses pertes financières, le gouvernement les remboursera. À l'époque, les deux pays employaient un petit nombre de réservistes, alors ils pouvaient se permettre de le faire.

Le sénateur Mitchell : Vous avez mentionné de nombreux points intéressants et, en particulier, vous avez souligné que les réservistes étaient rappelés lorsque des catastrophes naturelles se produisaient. Il existe un lien entre le changement climatique et les catastrophes naturelles. En fait, l'armée américaine élabore en ce moment des politiques visant à déterminer les répercussions que le changement climatique aura sur les besoins en matière de défense, les guerres à l'étranger, et cetera.

Pensent-ils aux pressions que les catastrophes naturelles exerceront sur leurs réservistes? Tiennent-ils également compte de ce facteur quand ils réfléchissent au changement climatique?

M. Weitz : Pour obtenir de plus amples renseignements à sujet, chers sénateurs, j'ai eu l'occasion de participer à la rédaction d'un livre qui parle de l'armée, de la sécurité nationale, du changement climatique et de toutes leurs conséquences. Ce livre est publié par la Brookings Institution.

Jusqu'à maintenant, on pense que le changement climatique aura d'importantes répercussions sur les opérations dans environ 30 ans. On nous dit que, si nous nous ressaisissons et que nous agissons, nous avons encore une chance de nous en sauver.

Manifestement, l'Arctique est une question plus urgente pour le Canada. On estime que certains des effets du changement climatique seront prévisibles et que d'autres ne le seront pas. Si votre pays était touché par de nombreuses catastrophes naturelles, il vous faudrait songer à allouer davantage de ressources aux réservistes et à créer une garde nationale qui relèverait du gouvernement.

Pour toutes sortes de raisons — morales et autres —, l'armée américaine pense que, s'il y a une catastrophe naturelle au Pakistan, comme nous en avons été témoins, ou ailleurs, elle interviendra. Il faut que nous ayons du personnel en service actif qui est en mesure d'être déployé en Haïti, par exemple, afin de les aider également à se relever de cette catastrophe. C'est pourquoi ils pensent aux coûts et à ce qui serait le plus logique, et ils se demandent combien de membres ils devraient conserver dans la Réserve active.

On estime que les changements climatiques poseront surtout des problèmes dans deux ou trois décennies. Il faut songer à la question maintenant, mais nous n'avons pas besoin de planifier des opérations.

Le sénateur Mitchell : Je vous remercie, c'est excellent.

Senator Plett: I want to follow up on what Senator Lang started. I have spent most of my life operating a small business. It would have been devastating for us at certain times of the year if we had had reservists and they left to fulfill their duty to the army. When someone in the reserves applies for work, is that person obligated to reveal that at the time of applying for work?

Mr. Weitz: I believe not. There is a bunch of questions that you are not supposed to ask, and that might be one of them. When I have applied for a job, I have never been asked about that. It may just be someone interested in it. At some point, the employers must know, obviously, but I am not aware whether that is something they are not legally allowed to ask or whether just by custom it is something that has not been asked. It is something that could be used against them, if for some reason a person was fired, who then says, "It is because I was a reservist," and they do not want to have any written record of that. At the moment, I am not aware of that being asked as a common question.

Senator Plett: If a reservist is called into active duty in a war or to help deal with a disaster, is he or she obligated to leave immediately. If I were in the reserve, could the forces ask me to drop what I was doing and head out for wherever?

Mr. Weitz: For enduring missions such as Afghanistan and Iraq, the policy is 24 months' notice. However, if there is a war with Iran tomorrow, the reservist will have to go. The expectation is the person will go once every six years. You want to let your employer know two years in advance so that it can be factored in. Ideally, that helps mitigate some of the problems.

Senator Plett: There is a huge difference in the percentage of women in the reserves versus the percentage of women in the regular forces. Do you know why? I believe it is less than 15 per cent in the reserves and 25 per cent in the regular forces.

Mr. Weitz: No, it is not clear to me. Of course, the percentages have been increasing over time. It could be that the U.S. will soon have a Secretary of Defence as a female. That could have another impact as it has had in the foreign service. It is not clear to me why it is fewer. It could be that many of the reserves people have served before, and they historically been men. Since we have an increased number of women serving, there will be a lag, but at some point that will rise as well. There is no clear reason. Women are not discriminated against in the reserves. In fact, many of the skill sets you want are occupations where women are in the majority, so it is not clear to me why.

Senator Plett: Did I understand that the majority of reservists would have been in the regular forces at one point?

Mr. Weitz: I do not know if it is a majority, but many of the reservists have prior military service in the active component. Now the guard and the reserves make an effort to identify and ask people who are leaving the active component whether they would be interested in sustaining their involvement in the military but

Le sénateur Plett : Je veux poursuivre dans la même veine que le sénateur Lang. J'ai passé la majeure partie de ma vie à gérer une petite entreprise. Cela aurait été catastrophique si, à certains moments de l'année, nous n'avions pas pu compter sur des employés parce qu'ils étaient appelés à servir le pays à titre de réservistes. Lorsqu'un réserviste présente une demande d'emploi, est-il tenu de dire qu'il est militaire?

M. Weitz : Je ne crois pas. Il y a certaines questions qu'on ne peut pas poser, et je pense que c'en est une. On ne m'a jamais demandé si j'étais dans l'armée lorsque j'ai postulé des emplois. Cela dit, on peut poser la question par simple curiosité. À un moment donné, les employeurs doivent bien sûr être mis au courant, mais je ne sais pas s'ils ont le droit de poser la question ou si c'est par habitude qu'on ne me l'a pas demandé. Une personne pourrait dire qu'elle a été congédiée parce que son patron savait qu'elle était réserviste. Les employeurs ne veulent pas que cette information soit sur papier. Jusqu'à présent, on ne m'a pas dit que c'était une question courante.

Le sénateur Plett : Un réserviste appelé en service actif pour une guerre ou un désastre est-il obligé de partir sur-le-champ? Si j'étais dans la Réserve, pourrait-on me demander de cesser de faire ce que je fais pour aller en mission?

M. Weitz : Pour les missions de longue durée comme en Afghanistan et en Irak, la politique est de donner un avis de 24 mois. Néanmoins, si une guerre se déclarait avec l'Iran demain, les réservistes seraient tenus d'y aller. Un réserviste part normalement en mission tous les six ans. On doit informer son employeur deux ans à l'avance pour qu'il prenne des arrangements. Idéalement, cela aide à atténuer certains problèmes.

Le sénateur Plett : Savez-vous pourquoi il y a une énorme différence entre le pourcentage de femmes dans la Réserve par rapport à la force régulière? Je crois que les femmes représentent moins de 15 p. 100 de la Réserve et 25 p. 100 de la force régulière.

M. Weitz : Non, je n'en suis pas certain. Évidemment, les pourcentages augmentent avec le temps. C'est peut-être parce que les États-Unis vont bientôt avoir une femme comme secrétaire de la Défense. Cela pourrait avoir un effet, comme pour le service à l'étranger. Je ne sais pas très bien pourquoi il y a moins de femmes dans la Réserve. C'est peut-être parce que de nombreux réservistes étaient dans la force régulière et que les militaires avaient toujours été des hommes. Étant donné qu'il y a davantage de femmes militaires, l'écart se réduira à un certain moment. La raison n'est pas claire. Pourtant, on ne fait pas de discrimination contre les femmes dans la Réserve. Je ne comprends pas bien pourquoi, car en fait, ce sont souvent les femmes qui possèdent les compétences que nous recherchons.

Le sénateur Plett : Avez-vous dit que la majorité des réservistes ont déjà fait partie de la force régulière?

M. Weitz : Je ne sais pas s'il s'agit de la majorité, mais bon nombre de réservistes ont déjà été dans la force régulière. Les responsables de la Garde nationale et de la Réserve demandent aux gens qui quittent la force régulière s'ils aimeraient poursuivre leur service militaire en prenant moins de responsabilités et en

with a less deep commitment and some reserve options. The people leaving are already trained, so they are valuable people, and the reserves would like to capture those people, if they are interested.

Senator Plett: National Defence plans to reduce the class C reservists from about 1,600 at this point to 223 by 2013. Aside from the fact that not having enough reservists might create problems, will doing that take care of some of the other problems we are hearing about?

Mr. Weitz: My understanding is that class C people have already had that kind of experience. That would have certain costs in terms of the skills. It might take them longer to integrate a non-class C reserve than a class C, so there are some negatives to that. They are assuming there is a reason for that being proposed, perhaps costs or other reasons, so you need to make a trade-off. For the reasons I gave, those people are the kind of people you want to have readily available because they could be brought back quickly into the active component.

The Chair: I believe there is a payment issue.

Senator Day: Mr. Weitz, thank you for being here today and thank you for introducing us to Ms. van den Berg.

Mr. Weitz: She is the one who told me about the class C reserves.

Senator Day: Each of us is interested in the point that Senator Lang and Senator Mitchell brought up in relation to protecting the reservist. Initially, your comment was with respect to the time of hire, but you made it clear that it is also when the reservist requests time for deployment after being hired. Both the private and public sector in the U.S. are under federal legislation.

In Canada, we have taken the approach that public sector legislation would be in place to protect the reservists. Ms. van den Berg might have told you about the Canadian Forces Liaison Council, which constitutes a number of volunteers in the private sector who try to look for the patriotic backbone of companies to sign on to do this voluntarily.

Have you seen that model anywhere else, or is that peculiar to Canada?

Mr. Weitz: Many ministries of defence make an effort to reach out to employers. In the U.S., it is thought to be a trinity between the reservists, the military and the employer because you need to have all three, as well as the family.

Many countries will supplement these efforts to induce compliance and encourage employers to give more than what the law requires, such as providing extra benefits and making up any difference in pay. For example, if you are working for Microsoft and you go off to work in the reserves or the military, you will experience a pay cut. There is a lot of effort to get employers to make up that pay difference, and some do.

Senator Day: On a voluntary basis?

exercçant certaines options d'adhésion à la Réserve. Le personnel qui quitte la force régulière est utile, car il est déjà formé. Les gens de la Réserve s'y intéressent.

Le sénateur Plett : La Défense nationale compte faire passer le nombre de réservistes de classe C d'environ 1 600 à 223 d'ici 2013. Si on exclut que le manque de réservistes peut causer des problèmes, cela va-t-il régler d'autres problèmes dont nous entendons parler?

M. Weitz : À ce que je sache, les réservistes de classe C ont déjà connu ce genre d'expérience. Cela entraînerait certains coûts pour ce qui est des compétences. Il faudrait peut-être plus de temps pour intégrer un réserviste qui n'est pas de classe C; il y a des conséquences négatives. On présume qu'il y a une raison derrière la proposition, par exemple les coûts, alors il faut faire un compromis. Pour les raisons que j'ai énoncées, nous voulons que les réservistes soient prêts à réagir, parce qu'ils pourraient être rapidement ramenés en service actif.

La présidente : Je crois que c'est une question de paiement.

Le sénateur Day : Monsieur Weitz, merci d'être ici aujourd'hui et de nous avoir présenté Mme van den Berg.

M. Weitz : C'est elle qui m'a parlé des réservistes de classe C.

Le sénateur Day : Nous nous intéressons tous à la protection des réservistes, dont ont parlé les sénateurs Lang et Mitchell. Vous parliez tout d'abord de la protection au moment de l'embauche, mais vous avez précisé que la question s'appliquait aussi aux demandes de congé des réservistes qui participent à un déploiement. Aux États-Unis, les secteurs privé et public sont régis par la loi fédérale.

Au Canada, nous avons jugé que les lois applicables au secteur public protégeaient les réservistes. Mme van den Berg vous a peut-être parlé du Conseil de liaison des Forces canadiennes, formé d'un certain nombre de bénévoles du secteur privé qui essaient de convaincre les responsables d'entreprises d'aider les réservistes de bon gré.

Avez-vous déjà vu ce modèle ailleurs ou est-il propre au Canada?

M. Weitz : Bien des ministères de la Défense essaient d'établir le contact avec les employeurs. Aux États-Unis, on parle de la triade de la Réserve, de la force régulière et du secteur privé, parce que les trois sont nécessaires, en plus de la famille.

De nombreux pays vont également fournir des efforts pour inciter les employeurs à se conformer et les encourager à faire plus que ce que la loi exige, en leur offrant notamment des avantages supplémentaires et une compensation pour les réductions de salaire. Par exemple, si vous travaillez pour Microsoft et que vous devez servir dans la Réserve ou la force régulière, votre salaire sera réduit. On déploie beaucoup d'efforts pour convaincre les employeurs de compenser la réduction de salaire, et cela porte parfois ses fruits.

Le sénateur Day : Les employeurs acceptent-ils volontairement de prendre des mesures?

Mr. Weitz: Yes, because people will bring back leadership skills. If I apply for a defence contract, I will have a better understanding of what might help, and so on.

It is unusual that there is not some kind of legal requirement applied to protect reservist status in a country. That is why I am interested to know how effective this voluntary strategy has been.

Senator Day: We are interested in the comparisons that you can bring forward. You talk about the revolution that is going on. Is the trend towards specialization and domestic activity, or in most NATO countries, for example, are you seeing a holding onto the old concept of having these soldiers almost battle ready and then with a bit of work they are ready to go into their particular specialty?

Mr. Weitz: The U.S. example is best. As far as I understand, there is still a lot of tension. A lot of the senior officers grew up in Vietnam, and the people who joined the reserves are the people who did not want to serve in Vietnam. You would go into that and then get out. There is a lot of weekend warrior type of mentality. It has been breaking down over time, but it still persists.

The U.S. is actually the worst. There is a lot of tension around this whole question because of how divisive Vietnam was and how the National Guard was misused as a way to shield people from service, so there was a lot of manipulation of who got in and what they were doing. That has particularly been since the early 1990s and especially with Afghanistan and Iraq, where you see much more bonding, particularly at the lower level. At the unit level, you cannot tell who is a reservist and who is in active duty. From my understanding, I think that is true in Canada about the units and reserves as well, that there is no clear indication. It will take a while to rise up to the leadership level. There is still a bit of prejudice, but the U.S. case is probably one of the worst because of that tension.

Senator Day: I understand you to say that the trend is towards having the reservists ready to fill in the ranks when needed. Is that correct?

Mr. Weitz: Correct.

Senator Day: The reservists would be ready to fill the ranks as opposed to a specialization role, such as perhaps just a home guard role, national emergencies and internally, that kind of thing. Is that less important in the future?

Mr. Weitz: Right. The problems everyone is running into are declining defence budgets, people, ships, planes et cetera. There is not the luxury of having one group that could take off a percentage of that and only focus on a homeland disaster that may or may not occur. You could see why it makes sense because some people want to do that, and it is something they could concentrate on and develop first-rate skills as a result. Rather than trying to make them a jack-of-all-trades, they can concentrate on something that is vitally important.

M. Weitz : Oui, car le réserviste acquiert des compétences en leadership. Si on soumissionne un contrat de la défense, on aura une meilleure idée de ce qui peut être utile, et cetera.

C'est rare qu'il n'y ait pas un genre d'exigence légale pour protéger les réservistes d'un pays. C'est pourquoi je veux savoir à quel point la stratégie volontaire a été efficace.

Le sénateur Day : Nous nous intéressons aux comparaisons que vous pouvez présenter. Vous avez parlé d'une révolution. La tendance est-elle à la spécialisation et aux activités menées au pays? Dans la plupart des pays de l'OTAN, s'en tient-on au vieux concept qui consiste à garder les soldats sur le qui-vive presque constant de façon qu'ils puissent intervenir dans leur spécialité avec un peu de préparation?

M. Weitz : Les États-Unis sont l'exemple par excellence. Si je ne m'abuse, il y a encore beaucoup de tensions. Bien des officiers supérieurs ont fait leurs premières armes au Vietnam, mais ceux qu'on enrôle dans la Réserve n'ont pas voulu y aller. Bon nombre de personnes ne vont dans la Réserve que pour un certain temps et ne sont un peu que des militaires du dimanche. Les tensions se dissipent au fil du temps, mais elles sont toujours bien présentes.

C'est aux États-Unis que la situation est la pire. La question crée beaucoup de tensions, en raison des conflits importants résultant de la guerre du Vietnam et de la façon dont certains se sont servis de la Garde nationale pour éviter de servir le pays. On a effectué beaucoup de manipulation concernant ceux qui s'enrôlaient et ce qu'ils faisaient. C'est particulièrement vrai depuis le début des années 1990 et depuis les guerres en Afghanistan et en Irak. On constate beaucoup plus de liens d'amitié, notamment dans les échelons inférieurs. Dans une unité, on est incapable de départager les réservistes des militaires de la force régulière. Je pense que cela s'applique aussi au Canada concernant les unités et la Réserve. Il faudra encore un peu de temps avant qu'il en soit ainsi dans les échelons supérieurs. On a encore un peu de préjugés, mais c'est sans doute aux États-Unis que la situation est la pire, en raison des tensions qui existent.

Le sénateur Day : Selon vous, la tendance veut-elle que les réservistes soient prêts à combler les besoins de la force régulière?

M. Weitz : En effet.

Le sénateur Day : Les réservistes seraient prêts à aider la force régulière, au lieu de se spécialiser dans la sécurité nationale, les urgences qui se déclarent au pays et au niveau interne ou ce genre de choses. Ces questions vont-elles perdre de l'importance à l'avenir?

M. Weitz : Oui, nous sommes tous aux prises avec des ressources plus restreintes en ce qui concerne les fonds, le personnel, les bateaux, les avions, et cetera. On ne peut pas s'offrir le luxe de demander à un groupe de se concentrer sur une catastrophe au pays qui ne se produira peut-être pas. Par contre, on peut comprendre que certaines personnes le veulent et que cela permettrait aux réservistes de se concentrer sur quelque chose et de développer des compétences de haut niveau. Au lieu de demander aux réservistes de faire un peu de tout, on pourrait leur demander de se concentrer sur une chose d'importance capitale.

However, except for a small number of people who were trained, for example, in weapons of mass destruction and whose focus is on the National Guard to deal with a homeland emergency, they would even be available for a NATO contingency or if something happened in Canada or Mexico. For the most part, you just do not have the luxury of being able to do that; there are not enough people or enough money.

Senator Day: In Canada, referring to the army reserve or the militia, the budget is a global one that goes to that element of the Armed Forces. When the army is deployed or needs extra equipment, the reservists suffer first and they receive less training days and less up-to-date equipment as a result. Is that something you have seen elsewhere? Have you seen that the reservists have their own annual budget that they can operate with and they know will not be touched by their brothers?

Mr. Weitz: In the U.S. example, they have a special fund, but it is part of the whole Department of Defense so it can be cut.

The Marines are a special case and have a lot of influence in Congress; no one will deal with their budget without approval.

With respect to the reserves, no, their budget can be cut and so sometimes you see tension. For example, the air reserves and the Air National Guard need new planes; the F-16s are running out on their life span. We are beginning to bring in the F-35s, formally known as the Joint Strike Fighter, which will be built in Canada and other countries. The question is who gets them. In the past, you would perhaps give them to the actives and then the actives would transfer their newest version of the F-16 to the reserves, but because of cost constraints, the actives are trying to get rid of some of their old planes before their service life because it costs too much to keep them going. The actives are trying to focus on the latest equipment. That development is depriving the reserve component of this transfer process.

To counterbalance that, there is a school of thought that it is not appropriate to give the reservists second-hand equipment because they need to be interchangeable. Again, if you are doing a massive buy — and they found this with some of the major tanks and planes — you are getting a large quantity when you pool the actives and reserves together, so you can get discounts. Then, there is a question of who gets the first group of planes and it is usually the actives because they can make a better case, which could cause problems.

Senator Lang: We keep comparing ourselves to the United States, and sometimes I think that is an unfair comparison.

What is the situation with the reservists in Australia? How does their situation compare to ours considering the situations that our reservists have to deal with? I assume the numbers are somewhat similar.

Toutefois, mis à part le peu de personnes formées, notamment, dans les armes de destruction massive et dont le mandat est de préparer la Garde nationale à s'occuper d'une urgence au pays, les réservistes pourraient même faire partie d'un contingent de l'OTAN ou prendre part à des activités si quelque chose survenait au Canada ou au Mexique. Avant tout, on ne peut simplement pas se s'offrir le luxe de confiner les réservistes à des rôles de spécialistes; les ressources humaines ou financières sont insuffisantes.

Le sénateur Day : Au Canada, on accorde aux Forces armées un budget global pour la Réserve ou la Milice. Lorsque les Forces armées sont déployées ou ont besoin d'équipement supplémentaire, les réservistes sont les premiers à en souffrir et ils profitent de moins de jours de formation et de moins d'équipement dernier cri. Avez-vous constaté le même état de fait ailleurs? Y a-t-il un pays où les militaires de la force régulière n'ont pas accès aux fonds consentis à la Réserve?

M. Weitz : Aux États-Unis, il y a un fonds spécial, mais étant donné qu'il fait partie des ressources du département de la Défense, il peut faire l'objet de compressions.

Les Marines sont un cas à part et ils ont beaucoup d'influence au Congrès; personne ne touche à leur budget sans en avoir reçu l'autorisation.

Cependant, on peut réduire le budget de la Réserve, et cela provoque parfois des tensions. Par exemple, la Réserve de la Force aérienne et la Garde nationale aérienne ont besoin de nouveaux avions, car les F-16 arrivent à la fin de leur vie utile. Nous commençons à nous procurer des F-35, qu'on appelait les avions d'attaques interarmées, qui seront construits au Canada et dans d'autres pays. Mais la question, c'est de savoir qui va en tirer profit. Auparavant, on aurait pu donner les nouveaux avions à la force régulière, qui aurait cédé ses plus récents F-16 à la Réserve. Cela dit, en raison de restrictions budgétaires, les militaires de la force régulière essaient de se débarrasser de leurs vieux avions avant qu'ils arrivent à la fin de leur vie utile, parce qu'il est trop coûteux de les entretenir. Étant donné que ces militaires essaient de se concentrer sur l'équipement à la fine pointe, les réservistes ne peuvent plus profiter du transfert des appareils.

En revanche, certains pensent qu'il est inapproprié de donner de l'équipement d'occasion aux réservistes, parce que l'équipement de la force régulière et de la Réserve doit être interchangeable. Cela dit, si on achète une énorme quantité d'équipement — et on l'a constaté concernant certains chars et avions de premier plan —, on obtient des rabais en combinant la force régulière et la Réserve. Ensuite, il faut déterminer qui reçoit le premier groupe d'avions. C'est habituellement la force régulière, car c'est elle qui en a le plus besoin. Cependant, cela peut causer des problèmes.

Le sénateur Lang : Nous nous comparons toujours aux États-Unis. Parfois, je pense que la comparaison est injuste.

Qu'en est-il des réservistes en Australie? Comment se comparent-ils à nos réservistes, compte tenu des situations qu'ils doivent affronter? J'imagine que les chiffres se ressemblent quelque peu.

Mr. Weitz: That is a good comparison. I have not looked at it recently, but they have the same kind of resource base and constitutional principles, being the former British Colonies. They have a different threat profile than Canada. Both countries are blessed with no immediate foreign external threat, but Canada, because it is close to the U.S., if the U.S. gets into a conflict with Islamist terrorists or some other country, Iran or whatever, the blowback can affect Canada very easily. You can see the scenarios; either the terrorists come here or if a missile is launched from North America, Canada gets involved.

In Australia, their big debate is how much longer they want to keep sending their forces to participate in Iraq and Afghanistan for different calculations. That keeps them involved, the Western Alliance. They are part of NATO, but there is a lot of debate that maybe we should become closer with the Asian powers. To counterbalance that, there is now a concern about China.

Australia has a system of reserves that was similar to the tiered readiness structure the British used, which the United States does not use. That is something Canada may want to look at, although it is far away from what Canada is doing. Your active and reserve components are treated much more similarly than in Australia.

The Chair: That raises a point that I wanted to get at. You used the phrase “tiered readiness.” Is the ever-present domestic security threat in your country making that unacceptable or is it still part of the debate?

Mr. Weitz: It has become a federal argument. That is only half of it. The other half is that in the kind of conflicts we have been experiencing, only those who are very ready would be used. We found this out during the Persian Gulf War of 1991. We had these enhanced readiness brigades; supposedly the guards would contribute and they would integrate with the active force readily. The army did not trust them because they were a tier lower. They thought they would be massacred and they would be blamed because they were not trained properly, so they kept them out. It was very divisive. They are trying to move away from that and to make them interoperable.

In Afghanistan and Iraq we have seen a large number; I think Canada has 20 per cent, and in the U.S. sometimes 40 per cent have been serving from the reserve component. If you are to use them actively, you have to keep them ready and active.

However, there is the federal argument. Do you want to be the governor of a state that has an unready National Guard unit? They have changed this since Hurricane Katrina, but the old model was a cascading model. In that model if there were a disaster, you would have to rely on the local emergency responders and the National Guard, and the federal groups

M. Weitz : C'est une bonne comparaison. Je n'ai pas examiné la question dernièrement, mais l'Australie a le même genre de ressources fondamentales et de principes constitutionnels, étant donné qu'elle est aussi une ancienne colonie britannique. Toutefois, la nature de la menace au Canada est différente. Heureusement, les deux pays ne sont pas l'objet d'une menace externe immédiate, mais parce que le Canada est situé si près des États-Unis, si un conflit se déclare entre les États-Unis et des terroristes islamistes, l'Iran ou un autre pays, le Canada peut très facilement en subir des conséquences. On peut émettre différentes hypothèses; que les terroristes débarquent ici ou qu'un missile soit lancé de l'Amérique du Nord, le Canada est partie prenante.

En Australie, la grande question, c'est de déterminer combien de temps encore on veut envoyer des troupes en Irak et en Afghanistan selon divers objectifs. Ces missions permettent à l'Australie de participer aux efforts de l'Alliance occidentale. L'Australie fait partie de l'OTAN, mais il y a beaucoup de discussions sur la possibilité de se rapprocher des puissances asiatiques. Nous nous préoccupons maintenant de la Chine.

Le système de la Réserve en Australie ressemble à la structure opérationnelle hiérarchisée qu'a utilisée les Britanniques, contrairement à ce que font les États-Unis. Le Canada veut peut-être envisager un tel système, même si c'est très différent de ce qu'il fait. Ici, la force régulière et la Réserve sont traitées de façon très semblable par rapport à l'Australie.

La présidente : Ce qui nous amène à un point que je voulais soulever. Vous avez parlé de préparation hiérarchisée. La menace à la sécurité nationale, toujours présente aux États-Unis, rend-elle ce concept inacceptable ou en est-il encore question dans les discussions?

M. Weitz : On en parle au niveau fédéral. Cela dit, ce n'est que la moitié de l'histoire, parce que selon le genre de conflits auxquels nous avons participé, on ne fera appel qu'aux militaires très bien préparés. Nous l'avons constaté durant la guerre du golfe Persique, en 1991. Nous avons des brigades à disponibilité opérationnelle renforcée; les gardes étaient censés participer et s'intégrer facilement au déploiement. Cependant, la force régulière ne faisait pas confiance à ces brigades, parce qu'elles étaient situées un échelon inférieur dans la hiérarchie. Les gens de la force régulière croyaient que ces brigades allaient se faire massacrer et ils craignaient d'être blâmés pour avoir utilisé des troupes mal entraînées; ils les ont donc tenues à l'écart. Cela a beaucoup divisé les gens. On essaie de changer les choses et de rendre les Forces interoperables.

Les réservistes sont nombreux en Afghanistan et en Irak; je pense qu'ils représentent 20 p. 100 des Forces canadiennes et ils ont parfois constitué 40 p. 100 de l'armée américaine. Si on veut utiliser les réservistes de façon active, il faut qu'ils soient prêts et qu'ils participent à des missions.

Toutefois, il y a des discussions au niveau fédéral. Voudriez-vous être le gouverneur d'un État dont l'unité de la Garde nationale n'est pas prête? On a apporté des changements depuis l'ouragan Katrina, mais l'ancien système fonctionnait selon un principe de cascade. S'il y avait une catastrophe, il fallait se fier aux intervenants d'urgence locaux et à la Garde nationale. C'est

would only come in if necessary and only later. They found that was dangerous because, as in Katrina, there was cascading failure. During Katrina, the response of initial emergency responders collapsed. More responders were called in and they could not deal with the situation. Unfortunately, by the time the federal responders were called in, it was too late.

You do not want to be the governor of a state that has unready forces. It has become a federal issue.

Senator Dallaire: You have sent to Afghanistan and Iraq formed reserve units, battalions, squadrons and so on within which you have regular personnel, to varying percentages.

Mr. Weitz: Yes.

Senator Dallaire: How is the body that is left home in the armoury for the reserve unit to continue the recruitment and the development of leaders and so on structured to sustain the unit when it is in operations and then comes back and reintegrates back into society? Is there is a separate structure that holds the garrisons of all these reserve units across the country?

Mr. Weitz: They moved away from that. Like you in the 1970s and 1980s, there were a lot of local armouries and reserves and so on. They eliminated many of those, the BRAC; they have eliminated and consolidated many of them so that you now have active and reserve sharing the component. You have the active still running the base, even the reserve. With armouries, instead of having material stored, you often now expect defence contractors to build whatever the latest version is much more quickly so you do not have a lot of equipment lying around in storage.

In a way, the integration problem is solving this. If you have a base, and some of the units active on deployment and some on reserve, you still have residual active reserve sustaining the administrative function.

The serious problem is if we continue in the direction we are going, which is reducing the number of troops while relying on the more actives. Because they are getting rid of the bases and consolidating them and relying on virtual administration, that has not been much of a problem yet.

Senator Day: To clarify the record, Mr. Weitz, you have been talking about reservists. Should we be including in your comments the National Guard as part of reservists?

Mr. Weitz: Yes, in the U.S. we have seven reserve components. The army National Guard and the air force National Guard are a bit special. They are often paid for by the federal government but their first duty is to deal with state-wide emergencies. They answer to the governor. However, they have always wanted to be potentially available for active duty service so they are considered reserve.

seulement ensuite et au besoin que les groupes fédéraux apportaient de l'aide. On a constaté que ce système était dangereux, parce que comme pour Katrina, les erreurs se succédaient. Durant l'ouragan Katrina, les premiers intervenants d'urgence n'ont pas pu régler le problème. On a demandé l'aide d'autres personnes, mais elles ne pouvaient pas non plus corriger la situation. Malheureusement, lorsque les renforts fédéraux sont arrivés, il était trop tard.

Vous ne voulez pas être le gouverneur d'un État dont les forces d'intervention ne sont pas prêtes. La question est dorénavant traitée par le gouvernement fédéral.

Le sénateur Dallaire : Vous avez envoyé en Afghanistan et en Irak des unités de la Réserve, des bataillons et des escadrons formés, et cetera, qui comprennent un pourcentage variable de militaires de la force régulière.

M. Weitz : En effet.

Le sénateur Dallaire : Dans quelle situation se trouve le corps qui reste au manège pour poursuivre le recrutement, développer les compétences en leadership et ainsi de suite, de manière à soutenir l'unité lorsqu'elle mène des opérations avant de revenir et de réintégrer la société? Y a-t-il une structure indépendante qui soutient les garnisons de toutes les unités de la Réserve au pays?

M. Weitz : Les choses ont changé. Comme chez vous, dans les années 1970 et 1980, il y avait beaucoup de manèges militaires locaux, d'unités de la Réserve, et cetera. On a éliminé et fusionné bien des ressources, de sorte que la force régulière et la Réserve partagent désormais les installations. La force régulière dirige toujours la base, et même la Réserve. Concernant les manèges militaires, on s'attend souvent des entrepreneurs de la défense qu'ils construisent la version dernier cri beaucoup plus rapidement pour éviter qu'une grande quantité d'équipements traînent dans l'entrepôt.

D'une certaine manière, l'intégration des forces règle le problème. Si certaines unités d'une base sont déployées, la Réserve active qui reste peut s'occuper des tâches administratives.

C'est si nous continuons à réduire le nombre de troupes en se fiant aux militaires plus actifs que nous aurons un vrai problème. Étant donné qu'on ferme des bases, qu'on en fusionne et qu'on compte sur l'administration virtuelle, cela n'a toujours pas posé de réel problème.

Le sénateur Day : Pour préciser les choses, monsieur Weitz, vous avez parlé des réservistes. Vos commentaires portent-ils aussi sur la Garde nationale?

M. Weitz : Oui, aux États-Unis, la Réserve est divisée en sept éléments. La Garde nationale de l'Armée de terre et la Garde nationale de la Force aérienne sont un peu particulières. Elles sont souvent financées par le gouvernement fédéral, mais elles doivent avant tout s'occuper des urgences qui surviennent dans un État. Ces éléments de la Garde nationale relèvent du gouverneur. Cependant, leurs membres ont toujours voulu être disponibles pour le service actif, alors on les considère comme faisant partie de la Réserve.

You then have the five components. If you include the Marines and the Coast Guard, you have seven.

Senator Lang: I believe you indicated that the United States is reducing the number of reservists as they are looking at their budgets. Is that what you said?

Mr. Weitz: No, they have been going up recently. My expectation is that with the end of the Afghanistan mission, with the end of the Iraq mission, there is a lot of pressure on the federal budget and the thinking is that they will see some reductions.

Senator Lang: There will be reductions in the service?

Mr. Weitz: It will probably be in everything. The defence budget will go down. It will be held steady. I expect the same thing will happen in Canada. There will be pressure to reduce the budget without these missions. As part of those reductions, you take out some people.

We cannot be sure until this is straightened out, but if you find the reserves a lot cheaper, you would transfer people to the reserves. You could build up reserves as you reduce the active. We should hold the record open until that study is out and see what will happen.

The Chair: We will wait for that. Thank you very much, Dr. Richard Weitz, the author of *The Reserve Policies of Nations: A Comparative Analysis*. Thank you for your time and your contribution today.

Our second witness today is Colin Busby, Policy Analyst with the C.D. Howe Institute.

We are interested in hearing from Mr. Busby because he wrote a paper published by the institute in January of this year entitled *Supporting Employees who Deploy: The Case for Financial Assistance to Employers of Military Reservists*. This is an issue we have just been discovering over the course of the last hour.

Mr. Busby was awarded the 2007-08 C.D. Howe Research Fellowship and has been a policy analyst there since. He is a graduate of the University of Alberta, Bachelor of Commerce, and earned his MA in Economics at the University of Ottawa. While working on his MA, he also held a policy analyst position with Industry Canada. He has studied in other places, including Paris, worked for the UN Industrial Development Organization in Vienna and finds himself in the nation's capital today.

Welcome; I understand you have a few opening remarks.

Colin Busby, Policy Analyst, C.D. Howe Institute: Thank you for inviting me to speak here today.

I want to discuss the difficult balance between a reservist civilian and military life. Then I would like to discuss the costs of job protection legislation for reservists and how the federal

Il y a aussi cinq autres éléments. En incluant les Marines et la Garde côtière, on arrive à sept.

Le sénateur Lang : Avez-vous dit que les États-Unis réduisaient le nombre de réservistes pour réaliser des économies?

M. Weitz : Non, il y a davantage de réservistes depuis peu. Cela dit, compte tenu de la fin des missions en Afghanistan et en Irak et des difficultés financières du gouvernement fédéral, on s'attend à une réduction des effectifs.

Le sénateur Lang : Va-t-on remercier des militaires déjà en poste?

M. Weitz : On va sans doute effectuer des compressions dans tous les domaines. On réduira le financement de la défense de manière continue. Je pense que la même chose va se produire au Canada. Compte tenu de la fin des missions en Afghanistan et en Irak, on va exercer des pressions pour réduire le budget. Cela va notamment entraîner des compressions de personnel.

Nous ne pouvons pas être certains tant que les choses n'auront pas été tirées au clair, mais si on croit que la Réserve coûte beaucoup moins, on va y transférer des militaires de la force régulière. On pourrait renforcer la Réserve à mesure qu'on réduit les effectifs de la force régulière. Nous devrions être ouverts à la discussion jusqu'à ce qu'on mène une étude à ce sujet et qu'on constate des résultats.

La présidente : Nous verrons bien. Merci beaucoup, monsieur Weitz, auteur de *The Reserve Policies of Nations: A Comparative Analysis*. Je vous remercie de votre temps et de votre participation aujourd'hui.

Le deuxième témoin est Colin Busby, analyste des politiques à l'Institut C.D. Howe.

Nous nous intéressons à ce que M. Busby a à dire, car il a écrit le document *Supporting Employees who Deploy: The Case for Financial Assistance to Employers of Military Reservists*, que l'institut a rendu public en janvier. C'est une question dont nous venons tout juste de prendre connaissance durant la dernière heure.

M. Busby a obtenu la bourse de recherche 2007-2008 de l'Institut C.D. Howe, pour lequel il est maintenant analyste des politiques. Il a un baccalauréat en commerce de l'Université de l'Alberta et une maîtrise en économie de l'Université d'Ottawa. Parallèlement à ses études à Ottawa, il a travaillé à titre d'analyste subalterne des politiques à Industrie Canada. De plus, il a notamment étudié à Paris et il a travaillé à Vienne pour l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

Bienvenue; je crois comprendre que vous voulez faire quelques remarques liminaires.

Colin Busby, analyste des politiques, Institut C.D. Howe : Merci de m'avoir invité à témoigner aujourd'hui.

D'abord, je veux discuter de la difficulté qu'il y a à équilibrer les activités civiles et militaires pour un réserviste. Ensuite, j'aimerais discuter des coûts qu'entraînent les mesures législatives

government can play an important role in the equitable distribution of an employer's displacement costs to better support a reservist's civilian and military life balance.

Part-time reservists have a choice to activate for full-time military service and temporarily move away from civilian life. New entrants to the labour force or students at post-secondary institutions may find opportunities for higher earnings, adventure and a sense of duty by self-identifying for full-time military duty.

In contrast, those who have been working civilian jobs for many years may have strong ties to their community, to their employer, and may receive a higher salary than that offered by further military service.

With approximately one reservist for three regular soldiers today, military planners can save on institutional and overhead costs during peacetime while augmenting the size of the total forces necessary during times of increased operational demands. With roughly 500 of the 2,500 soldiers Canada rotates in Afghanistan being reservists, the availability of reservists is clearly essential to operational success.

The rising demand for reservists led to the proliferation of federal and provincial job protection laws beginning in 2006. These laws set the various eligibility conditions — durations of leave — for an employee to be reinstated in a comparable position of similar wages and benefits upon return.

Employers are not required to pay a reservist's salary while he or she is deployed. Although reservist job protection laws are intended to support a reservist's choice to volunteer for military deployment, these laws shift the costs of military activities on to individual employers, potentially causing hiring discrimination that, in turn, raises doubt about the effectiveness of these laws.

In the case of deployment, employers will likely need to hire someone else to perform the reservist's work or increase the workload of existing employees. Output may fall, productivity may decline and search costs for a new, temporary employee may be substantial. Further to that, retraining costs upon a reservist's return may also be necessary.

Evidence from the United States reveals that among the 6 per cent of all American businesses that hire reservists, the ability to cope with the loss of an employee varies substantially. Small businesses and businesses that require workers with highly specialized skills often suffer significant costs, and in rare cases partially shut down when these employees are lost to reserve duty.

Larger firms, on the other hand, also experience disruptions but are generally more able to absorb lost employee hours with a limited slowdown in production or additional expenses.

visant à protéger les emplois des réservistes et du rôle important que peut jouer le gouvernement fédéral pour répartir équitablement les coûts que doit assumer un employeur en raison d'un déploiement et aider le réserviste à mieux équilibrer les aspects civil et militaire de sa vie.

Les réservistes à temps partiel peuvent choisir de servir le pays à temps plein et d'interrompre leur carrière dans le civil. Ainsi, les nouveaux travailleurs ou ceux qui font des études postsecondaires peuvent trouver des occasions de gagner plus d'argent, de partir à l'aventure et d'exercer un sens du devoir en donnant leur nom pour travailler à temps plein dans l'armée.

À l'opposé, ceux qui travaillent dans le civil depuis bon nombre d'années peuvent entretenir des liens étroits avec la communauté et leur employeur et gagner davantage que s'ils poursuivaient une carrière militaire.

Étant donné que, de nos jours, il y a un réserviste pour trois membres de la force régulière, les planificateurs militaires peuvent réduire les frais administratifs et les coûts indirects en temps de paix tout en augmentant la taille globale des forces nécessaires lorsque la demande est plus grande sur le plan opérationnel. Si l'on pense qu'environ 500 des 2 500 militaires canadiens en Afghanistan sont des réservistes, il est clair que la disponibilité des réservistes est essentielle au succès des opérations.

Depuis 2006, l'augmentation de la demande pour les réservistes a conduit les gouvernements fédéral et provinciaux à multiplier les lois pour protéger les emplois. Ces lois ont établi divers critères d'admissibilité, par exemple, la durée du congé, pour que l'employé reprenne un poste au salaire et aux avantages comparables à son retour.

L'employeur n'est pas tenu de verser un salaire au réserviste qui part en mission. Même si les lois visant à protéger les emplois des réservistes sont là afin d'appuyer ceux qui se portent volontaires pour partir en mission, dans les faits, elles demandent aux employeurs de faire les frais des activités militaires. Comme ces lois peuvent entraîner une discrimination au moment de l'embauche, on se demande si elles sont efficaces.

Si le réserviste part en mission, l'employeur va sans doute engager quelqu'un d'autre ou il va augmenter la charge des autres employés. La productivité peut en souffrir et les coûts liés à la recherche d'un employé temporaire peuvent être importants. En outre, il peut arriver que l'employeur doive fournir une formation de recyclage au réserviste qui revient en poste.

D'après des données recueillies aux États-Unis, la capacité de parer à la perte d'un employé varie considérablement selon les entreprises entièrement américaines qui embauchent des réservistes et qui comptent pour 6 p. 100 du nombre total. Les entreprises, notamment les petites entreprises, qui nécessitent des travailleurs hautement qualifiés doivent éprouver des pertes importantes et, dans de rares cas, mettre un terme à une partie de leurs activités lorsque des réservistes partent en mission.

Par contre, les grandes sociétés parviennent généralement à combler la perte des employés, sans connaître un important ralentissement de la production et sans devoir engager des dépenses supplémentaires.

The employer's obligation to protect the job of a reservist has parallels with other mandated workplace requirements where the costs of social obligations are transferred on to employers who employ specific groups: For instance, maternity leave job protection, leave for jury duty and the requirement to accommodate the disabled in the workplace.

In the case of maternity leave, the number of employers who hire women of fertility age is relatively diffuse, thus spreading out the costs of this social obligation. In other cases, such as jury duty, a select few employers are required to bear the burden of the costs and activities that society believes are worthwhile.

The question then arises as to whether society at large ought to share at least some of the costs of accommodating special classes of workers, rather than being borne in the main by particular employers.

Shifting reservists' deployment costs onto government would better foster a reservist's relationship with their employer and protect the role of reservists in Canadian society. Potential reforms must consider the impact on the decision to become a reservist; an employer's decision to hire a reservist; and a reservist's decision to volunteer for military deployment.

Other countries, like Australia and the United Kingdom that similarly rely on a large reservist force, have already offered employer compensation programs to complement and minimize the costs from job protection legislation.

Canadian reservists, their employers and the general public would benefit from an administratively simple financial support program that bases benefits, up to a reasonable ceiling, on the reservists' civilian wage and the size of the organization for which they work. The higher their civilian wages, the higher the financial support; the bigger the firm, the smaller the support. Benefits could be offered to public or private employers whose employees go on class B or class C reservist service for more than 30 days and this could be limited to 16 months in duration.

The costs of such a program would likely be small, with simple estimates ranging from \$5 million per year in peacetime to around \$20 million per year in times of war. Estimates are based on the deployment levels we see in the Afghanistan mission.

While recruitment and deployment decisions may not appear to be an issue today, we should be thinking about the maintenance of a large reserve force, planned to increase to 30,000 members when we are not in a time of war. As long as some employers of reservists struggle to absorb the costs of losing an employee, the employer relationship with reservists — and ultimately the Canadian military — risks breaking down.

L'obligation pour un employeur de protéger l'emploi d'un réserviste est semblable à d'autres exigences légales concernant le milieu de travail, comme la protection de l'emploi dans les cas de congé de maternité et de congé pour fonctions judiciaires ainsi que l'obligation d'accommoder une personne handicapée.

Pour ce qui est du congé de maternité, ce sont relativement tous les employeurs qui engagent des femmes en âge de procréer de sorte que les coûts de cette obligation sociale sont bien répartis. Dans d'autres cas, comme dans celui du congé pour fonctions judiciaires, ce sont quelques employeurs concernés qui doivent assumer les coûts qu'entraînent des activités estimées utiles par la société.

On se demande si toute la société devrait absorber au moins une partie des coûts engagés pour rendre service à des classes particulières de travailleurs, au lieu que ce soit surtout des employeurs précis.

Si le gouvernement assumait les coûts liés au déploiement des réservistes, il permettrait aux réservistes d'avoir une meilleure relation avec leurs employeurs et il protégerait davantage les réservistes dans la société canadienne. Avant d'apporter des changements majeurs, on doit tenir compte de l'influence qu'ils auraient sur la décision de devenir réserviste, la décision d'un employeur d'engager un réserviste et la décision d'un réserviste de se porter volontaire pour partir en mission.

D'autres pays qui comptent aussi sur une Réserve importante, comme l'Australie et le Royaume-Uni, ont déjà appliqué des programmes de compensation pour les employeurs afin d'appuyer les lois sur la protection de l'emploi et de réduire les coûts au minimum.

Les réservistes canadiens, leurs employeurs et la population en général bénéficieraient d'un programme de soutien financier facile à gérer qui accorderait des avantages, jusqu'à un maximum raisonnable, selon le salaire qu'un réserviste fait dans le civil et la taille de l'organisation pour laquelle il travaille. Plus un réserviste gagnerait un salaire élevé, plus le soutien financier serait important; plus la société serait grande, plus le soutien serait réduit. On pourrait offrir des avantages aux employeurs des secteurs public ou privé dont les employés partent en mission en tant que réservistes de classe B ou de classe C pendant plus de 30 jours. Le congé pourrait durer jusqu'à 16 mois.

Les coûts d'un tel programme devraient être faibles, allant de 5 millions de dollars par année en temps de paix à environ 20 millions de dollars par année en temps de guerre. Ces prévisions sont fondées sur les niveaux de déploiement qu'on voit dans la mission en Afghanistan.

Même si les décisions sur le recrutement et le déploiement ne semblent pas poser de problèmes de nos jours, nous devrions songer à maintenir une Réserve importante. On prévoit compter sur 30 000 réservistes en temps de paix. Tant que certains employeurs auront de la difficulté à absorber les coûts de la perte d'un réserviste, la relation entre les employeurs et les réservistes — et, au bout du compte, les Forces canadiennes — pourra se détériorer.

Canadian employers and the Canadian Forces need to work together to keep reservists engaged and to develop their potential. Key to this is the reservist's relationship with their employer, which is the relationship upon which the balance between civilian life and military life pivots. The risk is that the current policy framework of stick and no carrot will lead to an erosion in the employer-employee relationship.

A simple and inexpensive financial compensation package for employers should exist in a nation that needs to be fiscally responsible, and by this I mean maintain a relatively small regular force unit and augment it with large reservist units in a time of war, and a nation that values the role reservists play in bringing back the realities of our nation's wars to the communities across Canada.

The Chair: Mr. Busby, you seem to be making two large points. You are proposing a larger reserve force as a Canadian reality, and also the subsidizing of employers. I am sure there will be many questions on whether there is a simple compensation plan.

Senator Dallaire: We are in an era where we are not going to war in the classic sense of mobilizing massive units and tens of thousands of troops facing other classic military. We are not doing peacekeeping in the classic sense of Chapter 6. We are involved in everything from Haiti to Afghanistan and everything in between. We are in an era of conflict that calls for task organizing and flexibility in our forces.

To achieve that, one of the options has been to augment the regular force with reservists and give them a lot of training before we deploy them because they are not at the right level. However, there are two questions on your concept. First, is industry to be held accountable for the injured reservist upon return?

Second, deploying the reservist for 16 months is a package deal. However, in order to obtain the leadership training and technical skills, the reservist has to spend some months away to acquire the skills, knowledge and experience he or she needs for moving in the ranks in order to continue the units.

Do you think that a process can be arranged with industry to allow the reservists to attend training as well as fulfill his or her deployment?

Mr. Busby: I have not thought much about finding a way for employers to be accountable for accommodating injuries or disabilities that reservists may have when they return to work. The current legislation requires employers to provide a returning reservist with a job similar to the one he or she left. It does not refer specifically to disabilities, and I am not certain that industry would be willing or happy to move in that direction.

There is a difference of opinion in the industry experience, and my presentation today has to be taken in that light. Many employers will be happy to accommodate injuries and others may not be financially able to do so. I hope that answers your question to some extent.

Les employeurs au pays et les Forces canadiennes doivent collaborer pour que les réservistes continuent de participer aux missions et pour qu'ils développent leur potentiel. La relation entre le réserviste et l'employeur est essentielle et elle permet de faire l'équilibre entre les activités civiles et militaires. La politique actuelle, soit le bâton sans la carotte, risque de miner la relation entre l'employeur et le réserviste.

Un pays responsable sur le plan financier doit avoir un programme d'indemnisation pour les employeurs simple et peu coûteux. J'entends par là qu'on devrait garder une force régulière relativement petite et qu'en temps de guerre, on devrait grossir ses rangs grâce à de nombreux réservistes. Le pays doit reconnaître la valeur des réservistes, qui témoignent aux communautés de partout au Canada des réalités des guerres que nous menons.

La présidente : Monsieur Busby, vous semblez parler principalement de deux choses. Vous proposez d'augmenter le nombre de réservistes et de subventionner les employeurs. Je suis certaine qu'on posera beaucoup de questions pour savoir s'il existe un plan de compensation simple.

Le sénateur Dallaire : À notre époque, nous ne mobilisons pas des unités énormes et des dizaines de milliers de troupes pour aller à la guerre comme cela se faisait traditionnellement. Nous ne menons pas des opérations de maintien de la paix comme l'entend le chapitre 6 de la Charte des Nations Unies. En effet, nous participons à toutes les missions, qui concernent Haïti jusqu'à l'Afghanistan. La nature des conflits de notre époque demande à nos forces d'effectuer de la planification et d'être souples.

Pour atteindre ces objectifs, nous pouvons entre autres demander aux réservistes de prêter main-forte à la force régulière et leur donner beaucoup de formation avant de les déployer, parce qu'ils ne sont pas prêts. Cela dit, votre concept m'amène à poser deux questions. D'abord, le secteur privé aurait-il à s'occuper des réservistes blessés, à leur retour?

Ensuite, l'envoi d'un réserviste en mission pendant 16 mois comporte différents aspects. Le réserviste doit notamment suivre des cours pendant quelques mois pour acquérir des compétences en leadership et autres, des connaissances et de l'expérience afin de progresser dans les unités.

Pensez-vous que nous pouvons élaborer un processus avec le secteur privé pour que les réservistes suivent des cours en plus de participer à une mission?

M. Busby : Je n'ai pas beaucoup réfléchi à la façon dont les employeurs pourraient prendre en charge les mesures d'adaptation requises pour réinsérer dans leur effectif des réservistes blessés ou handicapés. Actuellement, la loi exige que les employeurs offrent un emploi comparable à celui qu'occupait le réserviste avant son départ. Il n'est pas question des incapacités en particulier, et je ne suis pas sûr que l'entreprise privée serait désireuse ou heureuse de s'orienter dans cette direction.

Il y a des divergences d'opinions dans le secteur privé, et c'est ce que je veux mettre en lumière dans mon exposé d'aujourd'hui. Bien des employeurs seront heureux d'accueillir les réservistes blessés, tandis que d'autres n'auront pas les moyens de le faire. J'espère que cela répond à votre question dans une certaine mesure.

Concerning your second question, I had proposed finding a way to support employers with the burden of displacement. I proposed making it allowable for reservists on class B or class C service. You spoke of two to three weeks of full-time training. I consider greater than one month to be a very long period of time with much more substantial displacement costs. That seems to me a reasonable cut-off point for a program dealing with reservist leave. If they are going away longer than that, I believe that we could work out an arrangement to accommodate.

Senator Dallaire: We have a federal law that guarantees that reservists can return to their jobs. However, the federal government has been notoriously bad, even the Department of National Defence, about allowing people to deploy. One of the main reasons for that is that there is no backfill for them. The department does not get any extra PYs or funding to train people to do the reservists' jobs or to fill the jobs. The positions often remain unstaffed.

You are saying that the time has come for a decision on compensation to industry and government, including protection and promotion. In the alternative, has it not come yet after five years in Afghanistan where many reservists have been deployed and where we have suffered many casualties?

Mr. Busby: I believe that the time is right to move forward with such a plan. The objective of the legislation was to support a reservist's decision to deploy. This would be the government's way of easing the burden of the reservist. At the same time, it was simply to transfer a portion of the cost of deploying a reservist, which costs are now being borne by individual employers.

Large firms, as you mentioned, are generally better able to absorb these costs, whereas for a company with five or fewer people, losing a reservist with a specific skill set can be a significant detriment to the functioning of that organization. The necessity to hire and train a replacement with similar skills in a short period of time can have a substantial impact on small businesses and can put them at a competitive disadvantage.

While the experiences are different, I believe it would make sense for the government to introduce, as a carrot complementary to the stick already in place, a reasonably simple employer compensation package that is allowed to fluctuate with firm size such that smaller firms would receive greater benefits.

Senator Dallaire: After five years of combat and significant employment of reservists, is it not essential, to maintain operational effectiveness with the use of reservists that a compensation instrument be brought in to sustain this effort.

Mr. Busby: Yes, and with appropriate foresight it would have been brought in at the same time that protection legislation was brought in.

Pour ce qui est de la deuxième question, j'ai déjà proposé de trouver une façon de soutenir l'employeur qui doit absorber les coûts des déplacements, en raison du congé accordé à un réserviste de classe B ou de classe C. Vous avez parlé de deux à trois semaines de formation à temps plein. J'estime qu'un congé de plus d'un mois est très long et qu'il entraîne des coûts de déplacement importants. Cela me semble une limite raisonnable pour un programme qui concerne le congé accordé à un réserviste. Je crois que, si un réserviste doit partir plus longtemps, nous pourrions trouver des accommodements.

Le sénateur Dallaire : Une loi fédérale garantit que les réservistes peuvent reprendre le même travail à leur retour. Toutefois, il est bien connu que le gouvernement fédéral et même le ministère de la Défense nationale n'ont pas une bonne attitude à l'égard du déploiement des réservistes qui se trouvent dans leurs propres rangs. . Une des principales raisons qui expliquent cette situation tient à l'absence de remplaçants pour les réservistes déployés. La Défense nationale ne reçoit pas davantage d'années-personnes ou de financement pour former des gens appelés à remplacer les réservistes ou pour pourvoir les postes. Ainsi, bon nombre de postes restent vacants.

Vous avez dit que le temps était venu de prendre une décision sur la compensation à accorder aux secteurs privé et public, entre autres pour ce qui est de la protection de l'emploi et de la promotion. Cela dit, n'a-t-on pris aucune décision, depuis cinq ans que de nombreux réservistes sont déployés en Afghanistan, où beaucoup ont été blessés?

M. Busby : Je pense que le temps est propice pour aller de l'avant avec un tel plan. L'objet de la loi, c'est de soutenir la décision d'un réserviste qui souhaite partir en mission. C'était la façon qu'avait trouvée le gouvernement d'alléger le fardeau porté par le réserviste. Mais c'était aussi une solution simple pour transférer une partie des coûts liés au déploiement des réservistes, que doivent actuellement éponger seuls les employeurs.

Comme vous l'avez dit, les grandes sociétés sont en général mieux placées pour absorber les coûts, tandis qu'une entreprise de cinq employés ou moins qui perd un réserviste possédant des compétences particulières peut avoir beaucoup de difficulté à fonctionner. La nécessité d'embaucher et de former rapidement quelqu'un au niveau requis peut avoir un effet important sur les petites entreprises et créer un désavantage concurrentiel.

Même si les situations sont différentes, je pense que le gouvernement ferait bien, pour ajouter la carotte au bâton déjà en place, de mettre en œuvre un programme de compensation pour l'employeur assez simple qui peut s'adapter de manière à avantager les petites entreprises.

Le sénateur Dallaire : Après avoir passé cinq ans à combattre et après avoir utilisé un nombre important de réservistes, n'est-il pas essentiel d'appliquer un mécanisme de compensation pour maintenir l'efficacité opérationnelle en continuant d'employer des réservistes?

M. Busby : En effet, et si on y avait bien pensé, on aurait proposé un tel instrument en même temps que la loi sur la protection de l'emploi.

The Chair: Have you costed this? Do you recommend funding it through the Defence Department, which would require cuts in other areas?

Mr. Busby: There was a recommendation that the Defence Department fund it. That recommendation was for the specific reason that their current labour decisions, where they are essentially not bearing this cost that the employer bears from calling up a reservist, is that there be a specific reason for the Department of Defence to bear that, so that essentially their human resource decisions are made with much fuller information.

The Chair: It would have to be financed out of existing funds.

Mr. Busby: Exactly, yes.

Senator Plett: I asked a previous witness a question on voluntary service for reservists. Perhaps I misunderstood his answer, but I understood him to say that there is nothing voluntary about it, that when reservists are called up they have to go. You are telling us that reservists have a choice, except in the case of a state of emergency.

Mr. Busby: That is correct. In Canada, that is the case. In the United States, that is not necessarily the case. It adds a new dimension to this whole problem.

Senator Plett: I support much of what you are doing. It is not often that I support additional taxes, but in the case of our good men and women going overseas and defending our country, I certainly do.

You report that some companies will not hire reservists because of the difficulties they foresee. Yet, I am also led to believe that they are not allowed to discriminate on that basis. How big of a problem is there with companies not hiring reservists. If I were in private business, I may try to find a loophole, but I would not have that choice. I must hire if the person is capable of doing the job.

Mr. Busby: That is a fair point. We have no specific data on the number of broken employer-employee relationships because of the legislation. The fact is that the cost of hiring a reservist is higher than the cost of hiring a non-reservist because the employer bears the risk that the employee might deploy. It is true that reservists do bring a unique set of skills to the private labour force, and that can help offset some of the costs. The reservist also brings a unique set of skills to the military from his or her private sector work. On the whole, businesses that hire reservists, as opposed to non-reservists, are assuming the accompanying risk; and that is the way it will be. As a consequence, will some employers choose to avoid that risk? In my opinion, it is quite possible. Will some employers be willing and happy to take on the risk? Yes. The objective of this policy is to reach out to those businesses that are not capable of doing it. Some cannot do it as a matter of smart business sense because their profit margins are too thin.

La présidente : Avez-vous prévu les coûts? Recommandez-vous de financer une telle mesure par l'entremise du ministère de la Défense nationale, ce qui nécessiterait des compressions dans d'autres domaines?

M. Busby : On a recommandé que la Défense nationale finance la mesure, précisément parce que les décisions que le ministère prend à l'heure actuelle ne tiennent pas compte pour ainsi dire des coûts qu'entraîne la perte d'un réserviste pour un employeur. Les décisions du ministère de la Défense nationale à l'égard des ressources humaines doivent être prises en toute connaissance de cause.

La présidente : Il faudrait financer la mesure avec les fonds existants.

M. Busby : C'est exact.

Le sénateur Plett : J'ai posé une question à un autre témoin sur le service volontaire pour les réservistes. J'avais compris que les réservistes n'avaient pas le choix et qu'ils devaient répondre à l'appel. Toutefois, vous nous avez dit que les réservistes peuvent refuser de partir en mission, sauf s'il y a une urgence.

M. Busby : En effet, c'est comme cela que les choses fonctionnent au Canada. Aux États-Unis, ce n'est pas nécessairement le cas. Cela complique les choses.

Le sénateur Plett : Je soutiens une grande partie de vos efforts. C'est rare que j'appuie l'idée d'augmenter les impôts, mais je suis tout à fait en faveur de le faire pour aider les soldats qui vont à l'étranger et qui défendent le pays.

Vous avez dit que certaines entreprises n'embauchent pas de réservistes, en raison des difficultés qu'ils pourraient leur causer. Cependant, je suis porté à croire que les entreprises ne peuvent pas faire de discrimination contre les réservistes. Quelle est l'ampleur du problème des entreprises qui n'embauchent pas de réservistes? Si je dirigeais une entreprise privée, j'essaierais peut-être de trouver une faille dans le système, mais je n'aurais pas le choix d'engager la personne si elle peut faire le travail.

M. Busby : C'est juste. Nous n'avons pas de données précises sur le nombre de conflits entre un employeur et un employé causés par la loi. Mais il reste qu'il coûte plus cher d'engager un réserviste, parce qu'il risque d'aller en mission. Cela dit, les réservistes possèdent des compétences propres dont bénéficient les entreprises, et cela peut réduire certains coûts. Le milieu des affaires permet aussi aux réservistes d'acquérir des compétences particulières qui profitent à l'armée. Au fond, les entreprises qui embauchent des réservistes assument les risques inhérents à la situation; c'est comme cela. Par conséquent, certains employeurs choisissent-ils d'éviter de prendre des risques? À mon avis, c'est fort possible. En revanche, certains employeurs sont prêts à assumer les risques et sont heureux de le faire. L'objectif de la politique, c'est d'aider les entreprises qui n'ont pas de marge de manœuvre; les profits de certaines petites entreprises sont très modestes.

Senator Plett: It would be illegal for them to do that. Is that correct? As an employer, I am not allowed to discriminate against women, for example. If a woman is equally capable of doing the work of a man, I cannot hire a woman rather than the man or vice versa. I need to hire based on qualifications. Would that not be the same in this case?

Mr. Busby: That is correct, as I understand it. There should be provisions in the law that do not allow that type of discrimination. At the end of the day, does such a law prevent it from happening? When you hire an employee, you understand that one comes with risks and costs and one does not have that.

Senator Plett: I would not be allowed to pay a reservist less money than I would pay a non-reservist if they are capable of doing the same job.

Mr. Busby: That is also correct. In the circumstance where you have the risk and financial obligation, legislation will be for these employers. At the end of the day, the response could be lower wages or a way of sharing the risk, of spreading out the risk. Businesses have many ways of doing this. Certainly, the United States has legislation regarding people with disabilities. We have been able to look at that data in terms of providing workforce requirements for them. In some cases, it actually hindered their employment, as opposed to supporting it. These types of stick measures can have unintended consequences that work against the original intentions of the legislation.

Senator Lang: I noticed that in a previous forum where you testified, you indicated a cost prorated from 2006 to 2011. In 2008, you estimated it would cost \$21 million; in 2009, it would cost \$19 million; in 2010, it would cost \$26 million. I assume that if we are not in Afghanistan, the cost would be down to \$8 million. I assume that is why the number dropped. Can you tell me where you got your projected numbers and whether they were verified? How many reservists have you estimated would be involved?

Mr. Busby: It is a simple calculation. I performed the calculations with data on reservist deployment from the Department of National Defence, specifically with regard to the duration of their deployments. I took into account how long they had been on leave. I simply used the median salary in the economy as the base point to calculate these figures. I also took into account the fact that 50 per cent of the people in the deployment data I had for reservists are likely to be students. This assumption was supported by the Department of National Defence. On the basis of what I was left with, assuming the distribution in terms of the size of businesses and the length of deployment, I made these simple back-of-the-envelope numbers. In my opinion, they are a very good gauge, and certainly in the ballpark, of where the costs of this program will end up.

Senator Lang: Our country, not unlike many other countries, is facing and must deal with a severe deficit. At the same time, we are looking at millions and millions of dollars to be added to a

Le sénateur Plett : Les entreprises n'ont pas le droit de faire de la discrimination, n'est-ce pas? Par exemple, en tant qu'employeur, je ne peux pas faire de la discrimination contre les femmes. Si une femme est en mesure d'effectuer le même travail qu'un homme, je ne peux pas l'engager plutôt qu'un homme ou vice-versa. Je dois engager un candidat selon ses compétences. N'est-ce pas la même chose?

M. Busby : Selon ce que je comprends, c'est pareil. Il faut des dispositions dans la loi pour empêcher une telle discrimination. Néanmoins, au bout du compte, la loi prévient-elle ce genre d'abus? Si on doit engager quelqu'un, on comprend que certaines personnes présentent des risques et représentent des coûts supplémentaires.

Le sénateur Plett : Je n'aurais pas le droit de verser un salaire inférieur à un réserviste qui peut faire le même travail qu'une autre personne.

M. Busby : En effet, ceux qui assument les risques et les obligations financières sont visés par la loi et ce sont les employeurs. Au bout du compte, on offre peut-être un salaire moindre ou on trouve un moyen de répartir les risques. Les entreprises ont de nombreuses façons d'y arriver. Il est clair que les États-Unis appliquent des mesures législatives concernant les personnes handicapées. Nous avons pu examiner les données sur les exigences en matière d'emploi pour ces personnes. Dans certains cas, la loi nuisait à l'embauche des personnes handicapées, au lieu de les aider. Même si elles paraissent utiles, ce genre de mesures peuvent entraîner des conséquences qui vont à l'encontre des objectifs fixés au départ.

Le sénateur Lang : J'ai remarqué que vous avez déjà parlé d'un coût calculé au prorata pour les exercices allant de 2006 à 2011. En 2008, vous avez prévu que ces mesures coûteraient 21 millions de dollars; en 2009, c'était 19 millions; en 2010, c'est 26 millions. Je présume que les mesures ne coûteraient que 8 millions de dollars si nous ne participions pas à la mission en Afghanistan. Pouvez-vous me dire où vous avez obtenu ces prévisions et si elles ont été vérifiées? Combien de réservistes seraient touchés?

M. Busby : C'est un calcul simple. Je me suis servi des données sur le déploiement des réservistes recueillies par le ministère de la Défense nationale, plus particulièrement sur la durée du service actif. J'ai tenu compte de la durée du congé et j'ai simplement utilisé le salaire moyen. J'ai également tenu compte du fait que la moitié des réservistes déployés étaient sans doute aux études. Cette hypothèse a été confirmée par la Défense nationale. J'ai fait de simples calculs d'après l'information dont je disposais sur la répartition des entreprises selon la taille et la durée du service actif. Selon moi, il s'agit de très bonnes prévisions sur les coûts du programme; elles sont assurément près de la vérité.

Le sénateur Lang : Comme bien d'autres pays, le Canada est aux prises avec un grave déficit. De plus, nous cherchons à augmenter un budget de millions et de millions de dollars. Il est

budget. It is easy to say that we will look at another \$20 million and easy for us around the table to agree to that if we do not have to hike the taxes or cut somewhere else.

I do not think anyone would argue with the principle that there should be some compensation to the employers for the reservists who are called upon to serve. I do not think you could argue against that principle. Are you taking a position with your knowledge of the military that, in view of the fact that we are stepping back from the theatre in Afghanistan and the costs will be less in 2011, that the reserve will stay the same in numbers as the active military force? Someone will have to deal with this overall situation financially.

Mr. Busby: Those are all fair points. With regard to the financial perspective, I agree with you in the sense that I am not a big fan of the government taking on more responsibilities in a time of significant deficit. The proposal I put forward has been tailored in such a way that it is essentially a low-cost solution. It is meant to be administratively easy. There is a strict ceiling on the amount of money that would be transferred.

Senator Lang: It would be 16 months.

Mr. Busby: Yes, 16 months would be the duration. In terms of compensation as a percentage of a reservist's salary, I am talking about a sliding scale. A reservist's salary is a proxy for the type of productivity they add to a company. As a relative ballpark figure, it will let you know what they mean to that organization. Let us compensate small businesses and businesses with fewer than five employees 80 per cent of a civilian reservist's salary up to \$47,000, which are the yearly maximum pensionable earnings that we use for the Canada Pension Plan this year. That is a limit we are familiar with in the area of social security.

I propose that the compensation to large employers of 100 or more employees be reduced to 40 per cent of a reservist's salary. The idea is to make it fiscally responsible. I did not necessarily make a comment earlier about my expectations or my perspective on the size of a reservist heading forward. I was stating that the Canada First Defence Strategy says that we will have 30,000 reservists in 2020 and 70,000 regular forces. That is the way it will be. A fiscally responsible government will look as well at medium-term deficit reduction strategies and consider the fact that should operational needs arise during those periods, having a large reservist force to call upon that is much easier and more fiscally generous to maintain in times of peace, is fiscally responsible and smart.

Senator Mitchell: You state in your program that the compensation would be based on the salary of the reservist. You suggested 80 per cent up to some limit defined by that formula. You are saying that you absolutely believe that an individual business should not be asked to support a much broader social good, that they should be compensated and that they should be compensated properly. I do not see how the link is sustained between the reservist's salary and the compensation because the company would not be paying that salary to the reservist in any event. The company would have that money remaining. It seems that you want to compensate them for hiring

facile de dire que nous allons consentir 20 millions de dollars supplémentaires et de s'entendre là-dessus si nous n'avons pas à augmenter l'impôt ou à effectuer des compressions.

Je pense que personne ne conteste le principe selon lequel on doit offrir une certaine compensation aux employeurs perdant des réservistes qui partent en mission. Je ne pense pas qu'on puisse s'opposer à cela. D'après vos connaissances sur le domaine militaire et étant donné que nous ne participerons plus aux efforts déployés en Afghanistan et que les coûts seront moindres en 2011, croyez-vous que la Réserve comptera autant de membres que la force régulière? Quelqu'un devra s'occuper de la situation sur le plan financier.

M. Busby : Ce sont de bonnes remarques. Concernant le financement, je suis d'accord avec vous dans la mesure où je ne suis pas vraiment en faveur de donner davantage de responsabilités au gouvernement alors que nous traversons un déficit important. La solution que j'ai proposée est essentiellement économique et elle est censée être facile à gérer. On imposerait un maximum strict pour l'argent qui serait transféré.

Le sénateur Lang : On parle de 16 mois.

M. Busby : En effet, la durée maximale serait de 16 mois. Concernant l'indemnité pour le salaire d'un réserviste, je propose d'utiliser une échelle mobile. Le salaire d'un réserviste permet d'avoir une bonne idée de son utilité et du gain de productivité qu'il représente pour l'entreprise. Il faudrait indemniser les petites entreprises et les entreprises qui comptent moins de cinq employés à 80 p. 100 du salaire du réserviste, jusqu'à 47 000 \$, qui constitue le maximum de gains annuels ouvrant droit à pension dont nous nous servons pour le Régime de pensions du Canada durant le présent exercice. C'est une limite que nous connaissons bien en ce qui a trait à la sécurité sociale.

Je propose qu'on établisse l'indemnité versée aux grandes entreprises de 100 employés ou plus à 40 p. 100 du salaire du réserviste. L'idée, c'est d'aider les entreprises à assumer les coûts. Je n'ai pas parlé de mes attentes ou de mon point de vue sur le nombre de réservistes qu'il y aura. J'ai dit que la Stratégie de défense Le Canada d'abord faisait état de 30 000 réservistes et de 70 000 militaires dans la force régulière en 2020. C'est ce à quoi nous devons nous attendre. Un gouvernement responsable doit également examiner des stratégies de réduction du déficit à moyen terme et prendre en compte qu'il faut combler les besoins opérationnels, même dans les temps difficiles. Une Force de réserve importante est plus facile à garder et à financer en temps de paix. C'est un choix responsable et sensé sur le plan financier.

Le sénateur Mitchell : Selon le programme que vous proposez, l'indemnisation serait basée sur le salaire de l'employé réserviste. Vous avez parlé de 80 p. 100, jusqu'à une certaine limite définie par cette formule. Vous dites être absolument convaincu qu'on ne devrait pas demander à une entreprise de payer pour un intérêt social plus large, et que les entreprises devraient être indemnisées, et ce, correctement. Je ne vois pas le lien entre le salaire du réserviste et l'indemnisation, parce que de toute façon, l'entreprise ne verserait pas ce salaire aux réservistes. Elle garderait cet argent. Apparemment, vous voulez qu'on indemnise les entreprises pour les frais d'embauche, les inconvénients et les coûts de formation

costs, inconvenience and training costs for someone new to fill the position in the interim and for a returning reservist who might need them. Did you consider those parameters because it seems to me that might be cheaper and fair at the same time?

Mr. Busby: That is a fair point. The United Kingdom took on a similar program. As part of that program, the employer was required to fill out lengthy administrative documents upon a reservist's leave. They detailed and documented exactly why and how much it cost them to either rehire someone or not rehire someone, in some cases. The U.K. experience is that it is administratively expensive, cumbersome and takes up a lot of the employers' time. At the end of the process, you can start to defeat the purpose of what you were trying to do with that type of more detailed procedure. In addition, it is hard to calculate exactly how much it will cost employers when a reservist leaves. The employer can document how much it costs to advertise a job and to hire a temporary worker for two weeks. They employer can provide that information, but that does not necessarily take into account the amount of time other employees had to work taking on the reservists files or work responsibilities and the amount of time that employers spent in hiring the other individual. Many other things make it a difficult process. What you might gain in terms of lower fiscal costs by going in that direction you will probably pick up in terms of higher administrative costs. For me, there is an offset there, and I do not see any advantage.

Senator Mitchell: You had to pick a way to keep it simple.

Mr. Busby: Yes, exactly.

Senator Mitchell: You mentioned that the upper limit of \$20 million would be placed on \$30,000. You took that off the page of whatever projection is being made, and rightly so. You would have had to apply some kind of assumption about how much deployment and where and for what reasons and for how long. What assumptions did you make about the deployment?

Mr. Busby: The deployment figures I used in my calculations for the years 2006 through to 2011 were the exact figures we had from the Department of National Defence.

Senator Mitchell: Those figures assume that we are at war somewhere.

Mr. Busby: It assumes that we are at one of the highest levels of deployment in recent Canadian history.

Senator Mitchell: The \$20 million might be a maximum, and we could consider something less, or the reality would be something less.

From what I know of the C.D. Howe Institute, you do not like increased taxes. Is that right? Is that your policy? You cannot speak to this?

Mr. Busby: Madam Chair.

The Chair: You are not responsible for them.

pour un nouvel employé qui comblera le poste dans l'intérim et pour un réserviste qui pourrait avoir besoin d'une formation à son retour. Avez-vous songé à de tels paramètres? Car il me semble que ce serait à la fois moins coûteux et plus équitable.

M. Busby : C'est un bon point. Le Royaume-Uni a opté pour un programme de ce genre, dans le cadre duquel l'employeur devait remplir de longs documents administratifs lorsqu'un réserviste partait en congé. On fournissait des détails et des documents pour prouver ce qu'il en coûterait exactement de réembaucher quelqu'un, ou pas, dans certains cas. L'expérience britannique a démontré que ce processus entraînait des coûts administratifs élevés, en plus d'être lourd et de demander beaucoup de temps à l'employeur. Au terme de la démarche, il se pourrait qu'on aille à l'encontre du but recherché avec ce genre de procédure détaillée. De plus, il est difficile de calculer combien il en coûtera réellement aux employeurs lorsqu'un réserviste partira en service militaire. L'employeur peut attester, au moyen de documents, combien il en coûte pour annoncer un poste et embaucher un travailleur temporaire pour deux semaines. Il peut fournir cette information, mais cela ne tient pas nécessairement compte de la quantité d'heures travaillées par les autres employés qui se chargeront des dossiers des réservistes, ou qui assumeront leurs responsabilités, ni de la quantité de temps qu'on consacra à l'embauche de l'autre personne. Bien d'autres éléments compliquent le processus. Ce que vous pourriez économiser en dépenses fiscales en empruntant cette voie, vous le perdriez probablement à cause des coûts administratifs plus élevés. À mes yeux, il y a là une neutralisation, et je n'y vois aucun avantage.

Le sénateur Mitchell : Il fallait trouver un moyen de simplifier les choses.

M. Busby : Oui, exactement.

Le sénateur Mitchell : Vous avez dit que la limite maximale de 20 millions de dollars s'appliquerait à 30 000 \$. Vous avez tiré cela de quelque prévision qu'on a effectuée, et à juste titre. Il vous aurait fallu établir certaines hypothèses relativement à l'ampleur, au lieu, aux motifs et à la durée du déploiement. Quelles hypothèses avez-vous formulées au sujet du déploiement?

M. Busby : Les données sur le déploiement que j'ai utilisées dans mes calculs pour les années 2006 à 2011 sont celles qui nous venaient du ministère de la Défense nationale.

Le sénateur Mitchell : Ces chiffres supposent que nous sommes en guerre quelque part.

M. Busby : Ces chiffres sont basés sur le niveau de déploiement actuel, qui compte parmi les plus importants de l'histoire récente du Canada.

Le sénateur Mitchell : Le montant de 20 millions de dollars pourrait être un maximum, et nous pourrions envisager quelque chose de moins élevé en réalité.

D'après ce que je sais de l'Institut C.D. Howe, vous n'aimez pas les augmentations d'impôt et taxes. Est-ce exact? Est-ce bien votre politique? Vous ne pouvez pas en parler?

M. Busby : Madame la présidente.

La présidente : Vous n'êtes pas responsable d'eux.

Mr. Busby: The C.D. Howe Institute believes in fiscal responsibility.

Senator Mitchell: Did I hear you say this would not engender increased taxes? Did you say that somehow we would do this within the budget that we have without increasing taxes.

Senator Day: It is less equipment, was it not?

The Chair: He said it was to come out of DND.

Senator Mitchell: It would mean less money for health care or for something would it not.

Mr. Busby: In the realm of federal public sector spending, I am talking about \$5 million to \$20 million. Many could consider that a drop in the bucket, but you could also say that the \$5 million to \$20 million could be needed to be raised by taxes. All else being equal, assuming we will always be in a balanced budget, if we need to raise taxes, fine. Is it a good thing to do in this case? Yes.

Senator Mitchell: Excellent. We understand.

Do you have some insight into the federal record on granting long-term leave for reservists, or is that something you have been looking at?

Mr. Busby: No.

Senator Day: This will be helpful to clarify the record, Mr. Busby. Is it your understanding that, in the last five or six years, each of the provinces and territories and the federal government have passed legislation to protect reservists who are employed in the private sector as well as the public sector?

Mr. Busby: That is correct.

Senator Day: We do not have a copy of the legislation. Is it a model legislation that is the same in each of the provinces?

Mr. Busby: No, the dispersion is quite large.

Senator Day: That makes it a little difficult.

Mr. Busby: Eligibility notice, for example, to take one element of the legislation, ranges from as soon as practical, in most jurisdictions, like Ontario and New Brunswick, to 12 weeks in Nova Scotia. We are just talking in terms of the amount of advance eligibility notice they need to give their employer.

Senator Day: That is the time before they leave, yes.

Mr. Busby: We are already talking about a difference. I agree with you that is a problem. My suggestion is let us set the eligibility requirements for the program that I am proposing at the lowest level possible in each jurisdiction. Whatever the eligibility requirements that are the weakest in any jurisdiction, we set it at that level. As a consequence, we would get two outcomes. One is where an employee-reservist qualifies for job protection

M. Busby : L'Institut C.D. Howe croit en la responsabilité fiscale.

Le sénateur Mitchell : Vous ai-je bien entendu dire que ce programme n'entraînerait aucune augmentation de taxes? Avez-vous dit que nous mettrions en œuvre ce programme dans les limites du budget dont nous disposons, sans augmenter les taxes?

Le sénateur Day : On avait parlé d'une quantité moindre d'équipement, non?

La présidente : Il a dit que ces fonds devaient provenir du MDN.

Le sénateur Mitchell : Cela voudrait dire qu'il y aurait moins d'argent pour les soins de santé ou autre chose, non?

M. Busby : Dans le contexte des dépenses du secteur public fédéral, je parle d'environ 5 millions à 20 millions de dollars. Bien des gens compareraient cela à une goutte d'eau dans l'océan, mais on pourrait également affirmer qu'il sera peut-être nécessaire d'augmenter ce montant de 5 millions à 20 millions grâce aux taxes. Toutes choses étant égales par ailleurs, en supposant que nous aurons toujours un budget équilibré, s'il nous faut augmenter les taxes, eh bien soit. Est-ce une bonne chose à faire en l'occurrence? Oui.

Le sénateur Mitchell : Parfait. Nous comprenons.

Avez-vous connaissance du dossier du gouvernement fédéral en ce qui concerne l'octroi de congés prolongés aux réservistes, ou est-ce une question que vous avez examinée?

M. Busby : Non.

Le sénateur Day : Ce sera utile pour clarifier les choses, monsieur Busby. Au cours des cinq ou six dernières années, chacune des provinces, chacun des territoires et le gouvernement fédéral ont adopté des lois pour protéger les réservistes qui travaillent dans les secteurs privé et public, n'est-ce pas?

M. Busby : C'est exact.

Le sénateur Day : Nous n'avons pas d'exemplaire d'une telle loi. S'agit-il d'une loi type qui est en vigueur dans chacune des provinces?

M. Busby : Non, ces lois sont assez disparates.

Le sénateur Day : Cela complique légèrement les choses.

M. Busby : À titre d'exemple d'un élément de la loi, les avis d'admissibilité vont du plus tôt possible dans la plupart des provinces, dont l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, à 12 semaines en Nouvelle-Écosse. Nous parlons simplement ici du délai préalable exigé pour remettre un avis à l'employeur.

Le sénateur Day : Cela correspond à la période précédant le départ des réservistes, oui.

M. Busby : Il y a d'emblée une différence. Je conviens avec vous que c'est un problème. Établissons les critères d'admissibilité du programme que je propose au plus bas niveau possible dans chaque province. Quels que soient les critères d'admissibilité les plus faibles de n'importe quelle province, nous les établirons à ce niveau. Par conséquent, nous obtiendrons deux résultats. On aura d'abord le cas où un employé réserviste a droit à une protection

legislation and his or her employer is reimbursed. The other is where an employee would not qualify for job protection legislation, but if their employer were to choose to want to receive these funds, they could do so, and, at the same time, guarantee that the reservist's job would be kept intact. It is a way of getting around, in some ways, the legislation's requirements.

Senator Day: The funds for this would not all come from the federal government but could come from the province. If it is provincial legislation that is protecting the employee's position, then presumably the compensation would have to come from the provincial purse, in that case.

Mr. Busby: I tend to prefer the administrative simplicity of one jurisdiction handling the responsibilities. One thing that could be done as a consequence of the policy is a suggestion that every province get on some sort of harmonized legislation standards in terms of their eligibility requirements. That would be a big step forward.

At the same time, this policy is intended to cover a few specific people in private sector. Many public sector employers already bear the costs of a reservist going on leave. Many police forces in the country have HR policies where they even top up the incomes of reservists when they go on leave. That is born at the expense of the taxpayer. We are talking about the federal government stepping in, since National Defence is a public service for the country, and reassigning the costs a little and balancing things out. At the same time, the additional expenses to the taxpayer are small, because police forces and fire departments are the main employers of reservists, and they are already taking on these responsibilities.

Senator Day: That is an interesting point. We have a bit of a jurisdictional problem because the legislation upon which the reservist-employee would make his or her claim is provincial; yet you are suggesting that the payments should be from the federal purse. Something would have to be worked out in that regard.

Is there anything in any of the provincial or federal legislation that requires that there must be a declaration of an emergency before the reservist can go off on deployment and trigger this job protection?

Mr. Busby: When the state of national emergency is invoked, reservist call-up no longer becomes a voluntary choice.

Senator Day: I understand.

Mr. Busby: I am not sure how the job protection legislation would apply in terms of national emergency.

Senator Day: Is job protection legislation there even though the choice is entirely the reservist's to say, "I will deploy. I would like to go away for a year?" Obviously the federal government or the Armed Forces would need that person, but it does not have to be an emergency. There are no operative triggering words in any of the legislation, to your knowledge?

d'emploi en vertu de la loi, et où son employeur sera remboursé. L'autre cas sera celui d'un employé qui n'a pas droit à la protection d'emploi en vertu de la loi, mais dont l'employeur pourra recevoir ces fonds s'il le souhaite, en garantissant de garder intact le poste du réserviste. C'est une façon de contourner, en quelque sorte, les exigences de la loi.

Le sénateur Day : Les fonds à cet effet ne proviendraient pas tous du gouvernement fédéral, mais peut-être de la province. Si c'est une loi provinciale qui protège le poste de l'employé, on peut présumer que l'indemnisation devrait provenir des coffres provinciaux.

M. Busby : J'ai tendance à préférer la simplicité administrative d'un unique ordre de gouvernement qui assume les responsabilités. Pour donner suite à cette politique, nous pourrions proposer que toutes les provinces s'entendent sur certaines normes harmonisées concernant les exigences en matière d'admissibilité. Ce serait un grand pas en avant.

En même temps, cette politique a pour objet de couvrir certaines personnes du secteur privé. Bien des employeurs du secteur public assument déjà les coûts des départs en congé des réservistes. De nombreuses forces policières du pays ont en place des politiques de ressources humaines où l'on augmente même les revenus des réservistes lorsqu'ils partent en congé, et ce, aux frais des contribuables. Nous parlons ici d'une intervention du gouvernement fédéral, puisque la défense nationale est un service public pour le pays, ainsi que d'une légère réaffectation des coûts et de l'établissement d'un équilibre. En même temps, les dépenses supplémentaires pour les contribuables sont minimes, car ce sont les forces policières et les services des pompiers qui sont les principaux employeurs des réservistes, et ils s'en chargent déjà.

Le sénateur Day : C'est un point intéressant. Nous avons un léger problème de compétences, car la loi en vertu de laquelle le réserviste-employé ferait sa demande est provinciale; cependant, vous dites que les paiements devraient provenir du Trésor fédéral. Il faudrait trouver une solution à cet égard.

Y a-t-il quoi que ce soit, dans la législation provinciale ou fédérale, qui exige la déclaration d'un état d'urgence avant qu'un réserviste puisse partir en déploiement, en déclenchant ainsi cette protection d'emploi?

M. Busby : Lorsque l'état d'urgence nationale est invoqué, l'appel au service des réservistes ne relève plus du choix volontaire.

Le sénateur Day : Je comprends.

M. Busby : Je ne sais pas exactement comment la législation en matière de protection de l'emploi s'applique dans le cas d'une urgence nationale.

Le sénateur Day : Les lois de protection de l'emploi s'appliquent-elles même si le choix revient entièrement aux réservistes de dire : « Je vais aller en déploiement. Je voudrais partir pendant une année »? Évidemment, le gouvernement fédéral ou les forces armées auraient besoin de cette personne, mais ce ne serait pas nécessairement une urgence. À votre connaissance, ces lois ne renferment pas de mots clés ayant un effet déclencheur?

Mr. Busby: No.

The Chair: Thank you for those comments. I think you have pointed out some interesting differences between “public” and “private

Senator Dallaire: We have to remember that a 16-month deployment is one problem, but the reservists often go away for three weeks or two months, and it is more complex and more demanding on the industry to be able to compensate. Your compensation must also factor in that the individual can be lost at a critical time, but only for a short time. There is a whole process of training and sustaining people to replace the reservist and then letting the reservist go to do the training.

Do you have any hard data on reservists' complaints? Do you have any information on reservists who have been prevented from deploying or training because their employer has pressured them not to do so? It could be coercion such as, “You cannot let us down.” On that point, is there any hard data?

Mr. Busby: No, there is very little.

Senator Dallaire: The Canadian Forces have not provided you with that data either?

Mr. Busby: No, and I am not sure if they have it.

Senator Dallaire: If we are not going into operations, if we pull out of Afghanistan, then you could use a bigger reserve and less of a regular, and that could be more cost effective.

If your forces were of a big enough strength to be able to sustain any initial deployments without needing a year and a half of training to deploy, then I would agree with you there. However, with the size of our forces when the mission comes up, the troops that are deployed have to be ready and operationally capable. On the second or third deployment rotation, you can bring in your reserves.

I say that because with the attrition rates and the availability, because they are free to go or not, contrary to the policy in the United States, you need anywhere between six to 10 reservists to fill one slot. If we have 500 deployed, you need at least 3,000 behind them to choose among to get 500. That number is multiplied when you are sustaining operations, when they have to go a second or a third time. Do you have any solution to that?

Senator Day: Do you agree with that? Should we not establish that first?

Senator Dallaire: That is fact.

Mr. Busby: The question is layered; there are many elements to it.

M. Busby : Non.

La présidente : Merci de ces remarques. Je pense que vous avez mis en relief certaines différences intéressantes entre les sphères publique et privée.

Le sénateur Dallaire : Nous devons nous rappeler qu'un déploiement de 16 mois pose problème, mais les réservistes partent souvent pour trois semaines ou deux mois, et dans ce cas, il est plus complexe et exigeant pour l'industrie d'être en mesure de compenser leur absence. Votre indemnisation doit également tenir compte du fait qu'on peut perdre un employé à un moment critique, mais seulement pour une brève période. Il y a tout un processus de formation et de maintien en poste du personnel pour remplacer les réservistes, qu'on laissera ensuite partir en entraînement.

Avez-vous des données concrètes sur les plaintes des réservistes? Avez-vous des renseignements sur des réservistes qui n'ont pas pu partir en déploiement ou en entraînement parce que leur employeur avait exercé des pressions sur eux pour les en dissuader? On pourrait leur avoir dit quelque chose comme : « Vous ne pouvez pas nous laisser tomber ». Y a-t-il des données objectives là-dessus?

M. Busby : Non, il y en a très peu.

Le sénateur Dallaire : Les Forces canadiennes ne vous ont pas fourni ces données non plus?

M. Busby : Non, et je ne suis pas certain qu'elles les aient.

Le sénateur Dallaire : Si nous ne participons pas à des opérations, si nous nous retirons de l'Afghanistan, nous pourrions utiliser une réserve plus importante et faire moins appel à la force régulière, et ce pourrait être plus rentable.

Si on avait des forces assez solides pour soutenir un déploiement initial sans qu'une année et demie de formation préalable au déploiement soit nécessaire, je serais d'accord avec vous là-dessus. Néanmoins, compte tenu de la taille de nos forces, lorsque vient le moment d'une mission, les troupes qui sont déployées doivent être prêtes et opérationnelles. À la deuxième ou troisième rotation du déploiement, on pourra faire intervenir les réserves.

Je dis cela parce que, compte tenu des taux d'attrition, de la disponibilité et du fait qu'on soit libre d'y aller ou non — contrairement à ce que prévoit la politique en vigueur aux États-Unis —, il faut de 6 à 10 réservistes pour combler un poste. Pour 500 militaires déployés, il faut au moins 3 000 personnes derrière eux pour que, sur le lot, on trouve 500 remplaçants. Ce chiffre est multiplié lorsqu'on appuie des opérations et que les gens devront être déployés une deuxième ou une troisième fois. Connaissez-vous une solution à ce problème?

Le sénateur Day : Êtes-vous d'accord? Ne devrions-nous pas établir cela d'abord?

Le sénateur Dallaire : C'est un fait.

M. Busby : Votre question contient plusieurs éléments qui se superposent.

The challenge is really about maintaining this relationship with private employers. It comes down to maintaining a balance. Let us face it: reservists are the employees for both the military and private employers. They are sharing an employee. We need to find ways to strike that balance.

With regard to your point about reservist forces and the need of one out of every six or seven, thinking strategically, you are not just thinking about combat arms. Yes, reservists tend to be more disproportionately involved in combat arms than regular forces, but the niche value of reservist forces is that they may have private sector skills that are unique; you cannot find them anywhere else in the regular forces. This is their advantage. It could be a medical or technical skill, for example. There you might only be looking for one and one. Who knows what the future holds, or what the future engineering demands might be in the case of a national emergency? At that point, you might be looking for a few specific individual reservists who can make a world of difference in terms of those hiring decisions. I tend to look a bit beyond that traditional combat arms sense that I think you are implying about. I hope that adds a little reflection to the question.

The Chair: We will move on here.

Senator Dallaire: I was not implying that.

Senator Plett: Further to what Senator Day was saying about jurisdictional issues, I understand that we are helping the employer not the employee. It would not be an employee making a claim. The jurisdictional issues would not be that relevant, would they? An employer could not make the claim to the federal government. Is the subsidy going to the employer or the employee?

Mr. Busby: It goes to the employer.

Senator Day: To clarify it so you can answer it for him, it is a question of discrimination. If the employee felt he or she was being discriminated against, saying "You cannot go," where will that person go to get his or her claim heard?

Senator Plett: I understood it was about the subsidy or the money issue that you were referring to.

You are talking about 80 per cent for companies that have five employees or less, is it?

Mr. Busby: That is correct.

Senator Plett: One of the problems I have with that is that if I am an engineering firm and one of my engineers goes versus one of my draftsmen, clearly, the job of training would be significantly less with one versus the other, yet you have a maximum of \$47,000 no matter what level the person is in. I would struggle with that, because it would be a great deal more inconvenient for me to lose a qualified engineer versus a draftsman.

La difficulté est véritablement de maintenir la relation avec les employeurs du privé. C'est une question d'équilibre. Voyons les choses en face : les réservistes travaillent à la fois pour les forces armées et pour les employeurs privés. Ces employeurs se partagent un employé. Nous devons trouver des moyens d'établir cet équilibre.

En ce qui concerne votre remarque sur les forces de réserve et la nécessité de compter sur une personne sur six ou sept, dans une optique stratégique, vous ne songiez pas seulement aux forces de combat. Oui, les réservistes tendent à participer aux forces de combat de façon disproportionnée par rapport aux forces régulières, mais la valeur de créneau des réservistes, c'est qu'ils peuvent avoir des compétences du secteur privé qui sont uniques, et qu'on ne peut trouver nulle part ailleurs dans les forces régulières. C'est leur avantage. Il peut s'agir de compétences médicales ou techniques, par exemple. Cette proportion pourrait alors être de un pour un. Qui sait ce que l'avenir nous réserve, ou ce que pourront être les futurs besoins en génie technique en cas d'urgence nationale? À ce moment-là, on recherchera peut-être quelques réservistes très particuliers, qui changeront énormément la donne pour ce qui est des décisions d'embauche. Je tends à voir un peu au-delà des armes de combat au sens classique du terme, qui étaient ce à quoi vous faisiez référence, je crois. J'espère que cela ajoute un peu à la réflexion sur cette question.

La présidente : Nous allons passer à un autre intervenant.

Le sénateur Dallaire : Ce n'est pas ce à quoi je faisais allusion.

Le sénateur Plett : Pour en revenir à ce que disait le sénateur Day au sujet des problèmes de compétences, d'après ce que j'ai compris, nous aidons l'employeur, et non l'employé. Ce n'est pas l'employé qui présenterait une demande. Les problèmes de compétences ne se poseraient pas tant que ça, n'est-ce pas? Un employeur ne pourrait adresser sa demande au gouvernement fédéral. La subvention irait-elle à l'employeur ou à l'employé?

M. Busby : À l'employeur.

Le sénateur Day : Je veux clarifier les choses pour que vous puissiez lui répondre. C'est une question de discrimination. Si un employé estimait être victime de discrimination parce qu'on lui a dit qu'il ne pouvait s'absenter de son poste, où ira cette personne pour faire entendre sa requête?

Le sénateur Plett : J'avais cru comprendre que vous parliez du problème de la subvention ou de l'argent.

Vous parlez d'environ 80 p. 100 pour les entreprises qui comptent cinq employés ou moins, n'est-ce pas?

M. Busby : C'est exact.

Le sénateur Plett : L'une des réserves que j'éprouve à ce sujet, c'est que si je suis une firme d'ingénierie et que c'est l'un de mes ingénieurs qui part en déploiement plutôt qu'un de mes dessinateurs, il est clair que le travail de formation sera beaucoup moins important pour l'un que pour l'autre. Mais vous proposez une limite maximale de 47 000 \$, peu importe le niveau qu'occupe cette personne. Cela me donnerait du fil à retordre, car pour moi, il serait bien plus malcommode de perdre un ingénieur qualifié qu'un dessinateur.

Mr. Busby: That is a fair point and a good point.

One of the reasons why I tried to incorporate that element of a reservist's proxy for their skill set is by basing it on his or her salary. It is likely more probable that the draftsman will be paid less than the engineer. Hopefully, that will capture an element that offsets the fact that maybe the reservist is working for a large organization. The intent of that is to try to capture that. Your point goes back to the fact that, yes, there are differences for each individual employer. The experience changes. Some can absorb it well; some cannot. The idea of this policy is to get the employers on the margins.

The Chair: Thank you very much, Mr. Busby. You presented the committee with some interesting ideas and questions.

Senators, our third witness is Commodore (Retired) Bob Blakely. From 2004 until earlier this year, Mr. Blakely was Commander of Canada's Naval Reserve. Commodore Blakely was born and raised in Edmonton. He joined the Canadian Forces Reserve in 1969 as a member of the Edmonton's naval reserve division and rose through the ranks to become commanding officer in 1993. He has commanded various ships of Her Majesty's Canadian Navy at sea and ashore.

In his civilian life, Mr. Blakely was a journeyman plumber and a pipe fitter before earning a law degree from the University of Alberta and becoming a certified human resources professional. He is a lawyer, a partner in his own law firm, as well as a director of Canadian affairs for the building and construction trades department of the AFL-CIO, the American Federation of Labour-Congress of Industrial Organizations.

Mr. Blakely has a varied and interesting background. We welcome him today. Our testimony is focused on the Canadian reserves and, with his direct experience; we are pleased to have him here today.

Commodore (Retired) Bob Blakely, Former Commander Naval Reserve, as an individual: In the presentation I will make today, the thoughts are my own based on 40 years experience as a classic reservist. I was virtually always a part-time reservist, with some periods of full-time service while I was doing my classification training, and when I became command-qualified taking time away to go and drive a small ship.

I was privileged to serve in the naval reserve. The naval reserve is unique to some degree in that it has a series of missions that are unique to it. It is concentrated on the home game, basically the defence of Canada, and the skills that are required for the naval reserve generally are not resident in the regular force.

We man the maritime coastal defence vessels in a variety of tasks, which includes training the regular naval officers. Our port security and navel control and guidance of allied shipping

M. Busby : Votre argument est valable.

C'est pour cette raison que j'ai tenté d'intégrer un élément de mesure approximative des compétences d'un réserviste en fondant mes calculs sur son salaire. Le dessinateur est plus susceptible d'avoir un salaire moins élevé que l'ingénieur. Espérons qu'ainsi, on prévoira un élément qui compense le fait que le réserviste travaille peut-être pour une grande organisation. L'objectif est de tenter de tenir compte de cet élément. Votre remarque nous rappelle qu'effectivement, les situations varient d'un employeur à l'autre. Les expériences varient. Certains absorbent les coûts sans problème, d'autres pas. L'idée de cette politique est de tenir compte également des employeurs qui sont en marge.

La présidente : Merci beaucoup, monsieur Busby. Vous avez soumis à notre comité des idées et des interrogations intéressantes.

Chers sénateurs, notre troisième témoin est le commodore (à la retraite) Bob Blakely. De 2004 jusqu'à un peu plus tôt cette année, M. Blakely était commandant de la Réserve navale du Canada. Le commodore Blakely est né et a grandi à Edmonton. Il a rejoint la force de réserve des Forces canadiennes en 1969, en tant que membre de la division de la Réserve navale d'Edmonton, et il a gravi les échelons pour devenir commandant en 1993. Il a commandé divers navires de l'arsenal canadien de Sa Majesté en mer et à terre.

Dans sa vie civile, M. Blakely a été plombier journalier et monteur de tuyaux avant de décrocher un diplôme en droit à l'Université de l'Alberta et de devenir conseiller en ressources humaines agréé. Il est avocat partenaire dans son propre cabinet, en plus d'être le directeur des affaires canadiennes du Département des métiers de la construction de la FAT-COI, la Fédération américaine du travail et du Congrès des organisations industrielles.

M. Blakely a un parcours diversifié et intéressant. Nous lui souhaitons la bienvenue aujourd'hui. Le témoignage que nous entendrons sera axé sur les réserves canadiennes et sur l'expérience directe de M. Blakely en la matière. Nous sommes heureux de le compter parmi nous aujourd'hui.

Commodore (à la retraite) Bob Blakely, ancien commandant de la Réserve navale, à titre personnel : Au cours de mon exposé d'aujourd'hui, je vous ferai part de mes propres réflexions fondées sur mes 40 années d'expérience en tant que réserviste classique. J'ai pratiquement toujours été réserviste à temps partiel, mais j'ai servi à temps plein lorsque j'ai reçu mon instruction de qualification et lorsque, une fois ma qualification de commandement obtenue, je suis parti en congé pour aller commander un petit navire.

J'ai été privilégié de servir dans la Réserve navale. Elle est assez unique, parce qu'elle a une série de missions exceptionnelles. La réserve navale est vouée à des opérations à l'échelle nationale, principalement à la défense du Canada, et les compétences nécessaires à la Réserve navale ne se trouvent habituellement pas dans la force régulière.

Nous équipons en personnel les navires de défense côtière pour une variété de tâches, notamment la formation des officiers de la Marine de la force régulière. Notre sous-spécialité en matière de

subspecialty has produced things like providing trained people who will get on the water for APEC, for Los Lobo, for the G20 and, most recently, putting 580 sailors at sea for the Olympics. It has allowed us to support Task Force Afghanistan and support the fleet. The naval reserve is an interesting entity; having said that, it is certainly not a perfect world.

We have a large number of full-time reservists who are serving full-time because there are not enough people to do what it is we are about. When we planned the concept of employment for the maritime coastal defence vessels, we intended to have six reservists who would produce one person on the plate of the ship. It turns out that was a bad number.

We have roughly 400 full-time people in the ships; we have another 400 people full time on any given day, which means of 4,000 people we have roughly 20 per cent who are working full time. Senators, some day in July, on any given year, 70 per cent of the naval reserve, including summer training, is working full time. I spent 75 per cent of my budget between the months of May, June, July and August.

The naval reserve benefited very much from the support of a varied number of maritime commanders who saw the naval reserve as an investment for their organization. They preserved us from the worst of the budget cuts in the past and continue to do so in the present.

In looking at all these things, we are and remain a total force operation. We do things the regular force does not do, for example, mine countermeasures. The theory is we will clear the way so that the big ships can get to sea or get into a port. In fact, if there is a problem with mines on the East Coast, the Canadian Naval Reserve will clear the mines from St. John's, Newfoundland and Labrador right to Key West, Florida.

Where are we going? We have had some opportunities to look at the future. We have talked a lot about the Arctic offshore patrol vessel, what it will be and what it will do; what skills will need to be resident there, what body of knowledge we will need to acquire, and how we will be able to do all of those things. That will be part of the concept of employment of those ships.

One of things we will have to look at very closely is our risk tolerance. With our MCDVs — wonderful ships — we generally get people on long-term class B or class C contracts who go into the ship for two or three years. It certainly is, from the sea training point of view, a wonderful thing. They know who the captain is, they know who the navigator is and they know who the various people are in different places on the ship. However, we need to be able to move more class A and class B reservists through those ships on a regular basis in order to regenerate our ranks. We set a training burden for ourselves that is onerous and, no matter how much we say we will make the training fit the reservist, we make the reservist fit the training.

sécurité portuaire, de contrôles navals et de guidage de la circulation de navires alliés ont permis de fournir du personnel qualifié qui ira sur les eaux pour l'APEC, Los Lobo et le G20 et, récemment, nous avons envoyé en mer 580 marins pour les Jeux olympiques. Cela nous a aussi permis d'appuyer la Force opérationnelle en Afghanistan et de soutenir la flotte. La réserve navale est une entité intéressante; cela dit, elle n'est certainement pas un monde parfait.

Nous avons un grand nombre de réservistes à temps plein, qui servent à temps plein parce qu'il n'y a pas assez de personnel pour remplir le rôle qui est notre raison d'être. Lorsque nous avons planifié le concept d'emploi pour les navires de défense côtière, nous voulions avoir six réservistes qui se traduiraient par une personne à bord des navires. Ce chiffre s'est avéré mauvais.

Nous avons environ 400 personnes à temps plein à bord des navires, et 400 autres personnes qui travaillent à temps plein chaque jour, ce qui signifie que sur 4 000 personnes, environ 20 p. 100 travaillent à temps plein. Sénateurs, sachez que par un jour de juillet, quelle que soit l'année, 70 p. 100 de la Réserve navale, y compris ceux en formation d'été, travaillent à temps plein. Je dépensais 75 p. 100 de mon budget entre les mois de mai et d'août.

La réserve navale a grandement bénéficié d'un certain nombre de commandants de la Marine qui considéraient la Réserve navale comme un investissement pour leur organisation. Ils nous ont protégés des pires coupures budgétaires par le passé, et continuent de le faire maintenant.

Tout bien considéré, nous sommes et nous restons un élément de la force totale. Nous faisons des choses que la force régulière ne fait pas, comme la lutte contre les mines en milieu marin. En théorie, nous devons ouvrir la voie aux grands navires pour qu'ils puissent aller en mer ou entrer dans un port. Dans la pratique, si des mines posent problème sur la côte Est, la Réserve navale canadienne procédera au déminage depuis St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador, jusqu'à Key West, en Floride.

Où allons-nous? Nous avons eu des occasions d'envisager l'avenir. Nous avons beaucoup parlé du navire de patrouille extracôtier de l'Arctique, de ce qu'il sera et de ce qu'il fera; des compétences qu'on devra y maintenir, de l'ensemble de connaissances qu'il nous faudra acquérir et de la façon dont nous pourrions accomplir toutes ces choses. Cela fera partie du concept d'emploi concernant ces navires.

L'une des choses que nous devons examiner de très près, c'est notre tolérance à l'égard du risque. Dans le cas de nos navires de défense côtière — de merveilleux navires — nous avons généralement du personnel appartenant aux services de réserve de classe B ou C à long terme qui iront sur un navire pour deux ou trois ans. Du point de vue de la formation en mer, c'est certainement une chose formidable. On sait qui est le capitaine, qui est le navigateur et qui occupe les différents postes à divers endroits du navire. Toutefois, il faut que nous puissions faire passer davantage de réservistes de classe A et B par ces navires de façon régulière pour pouvoir regarnir nos rangs. Nous nous imposons un fardeau d'instruction coûteux, et nous avons beau dire que nous adapterons la formation aux réservistes, c'est le réserviste que nous adaptons à la formation.

Where are we going? The answer is pretty clear — at least the navy thinks it is pretty clear — where the air force thinks it is pretty clear as well with their mixed units, where reservists basically serve in a regular force unit. For the army, I do not know if it is always that clear.

Where are our difficulties? Our difficulties are with our HR policies. Our HR policies are ad hoc, disjointed and generally we find out there are problems by grievance, when someone applies the policy to a reservist and finds out it really does not work.

We have difficulty with the classes of service, class A, B and C. An A class reservist normally serves under 14 days continuous service; class B from 14 days to six months; class C, if you are in an operational ship. If one of the MCDVs went down, striking a rock off Victoria today, there would be four sets of benefits for the people who did not make it. For the two regular force engineers there would be one; for the class C there would be another; for the class B there would be another; and for the class A there would be another.

We are an organization that has not done a good job supporting the reservist at his or her civilian workplace to allow the reservist to get training and maintain currency, and the value they bring back to that workplace. There is federal legislation and in each province and territory that allows a reservist the opportunity to serve. Unfortunately, that is a hodgepodge of entitlements. If you are a member of the Régiment de Hull here in Ottawa, it depends what side of the Ottawa River you live on what set of benefits you are entitled to.

We have not done a good job supporting employers and there is an enormous opportunity for us to do that — to let employers know the value they get from members of the Canadian Forces who will serve as reservists.

A number of people think it is a great idea to pay the employer. I am probably not as much there as others. For every employer who employs a reservist, whether he is an A, B or C reservist for whatever length of time, let him get a tax credit. If the person takes two weeks off he gets a tax credit; if he takes two months off he gets a tax credit. If he does not take any time off at all, he still gets a tax credit just for employing a reservist.

Structurally, our organizations will have to find better ways to do business. The chap from the United States who talked about how they had done away with units and gone to centres, there might be a movement towards that in Canada. Traditionally, we have had naval reserve units, ships in major cities, and we have had combat arms and combat service support units in cities. What

Où allons-nous? La réponse est très claire — du moins est-ce l'opinion de la Marine — et la Force aérienne voit les choses très clairement, tout comme ses unités mixtes, où les réservistes servent essentiellement au sein d'une unité de la force régulière. Mais pour l'armée, j'ignore si les choses sont toujours aussi évidentes.

Où sont nos difficultés? Elles se trouvent du côté de nos politiques des ressources humaines. Celles-ci sont ponctuelles, incohérentes, et généralement, nous découvrons qu'il y a des problèmes à la suite de plaintes, lorsqu'on applique une politique à un réserviste pour se rendre compte qu'elle ne fonctionne vraiment pas.

Nous éprouvons des problèmes en ce qui concerne les classes de service A, B et C. Un réserviste de classe A effectue normalement des périodes de service de 14 jours consécutifs; pour un réserviste de classe B, cette période sera de 14 jours à 6 mois; et enfin, un réserviste appartiendra à la classe C s'il travaille sur un navire déployé en opération. Si, aujourd'hui, l'un des NDC devait heurter un rocher au large de Victoria et couler, il y aurait quatre catégories de prestations pour ceux qui n'ont pas survécu. Pour les deux ingénieurs de la force régulière, il y aurait un type de prestations, pour les réservistes de la classe C, il y en aurait un autre, et ainsi de suite pour les réservistes des classes B et A.

Notre organisation n'a pas fait du bon travail pour appuyer les réservistes dans leur milieu de travail civil afin de leur permettre d'obtenir une formation et de se tenir à jour, de même qu'en ce qui concerne la valeur qu'ils apportent à ce lieu de travail. Une loi est en place au niveau fédéral et dans toutes les provinces et tous les territoires, et cette loi donne à un réserviste la possibilité de servir. Malheureusement, il y a tout un embrouillamini de prestations auxquelles on a droit. Si vous êtes membre du Régiment de Hull ici, à Ottawa, les prestations auxquelles vous aurez droit dépendront du côté de la rivière des Outaouais où vous vivez.

Nous n'avons pas été à la hauteur pour appuyer les employeurs, et nous avons là une excellente occasion de le faire, de faire connaître aux employeurs la valeur des membres de la Réserve qui travaillent pour eux et qui serviront au sein des Forces armées canadiennes.

Certains trouvent que payer les employeurs est une excellente idée. J'en suis sans doute moins convaincu. Qu'il s'agisse d'un réserviste de classe A, B ou C, et peu importe la durée, accordons un crédit d'impôt à l'employeur d'un réserviste. Si quelqu'un part en congé pour deux semaines, l'employeur obtiendra un crédit d'impôt, et la même chose vaudra pour un congé de deux mois. Si un réserviste ne prend pas de congé du tout, l'employeur aura quand même droit à un crédit d'impôt simplement parce qu'il emploie un réserviste.

Sur le plan structurel, nos organisations devront trouver de meilleures façons de faire. Rappelez-vous ce type des États-Unis qui avait parlé de la façon dont on avait éliminé les unités pour centraliser les choses; il pourrait y avoir un mouvement en ce sens au Canada. Nous avons toujours eu des unités de réserve navale et des navires dans les grandes villes, et des unités de soutien

we have done with them is treated them as units, except we never employ them as units. Maybe it is time for us to look at a different way of doing business.

In 1923, when Admiral Walter Hose, then the Chief of Naval Staff, laid off a portion of the regular force and laid up the ships but two to create the naval reserve divisions across the country, he was trying to take the navy to Canadians. We are now in a position that perhaps, given that it is two hours for every reservist from Manitoba, Saskatchewan, Alberta and British Columbia to get to Victoria to go and do training. Maybe we have to find a different way to do our business. We do not do a very good job of integrating civilian skills into our military framework. The only exception is the medical reserve, which does a first-class job of it.

Generally, we do not know how many reservists we have on any given day, which means that we have a problem with our HR system, and we do not know how many we really need.

It costs money to run a reserve. Depending on the formation and the command, reserves may have a dedicated budget. I had a dedicated budget of \$82 million for which I produced roughly 500 full-time people all the time. My colleagues in what was then styled the militia, now the army reserve, had a budget of \$1.2 million to keep roughly the same number of people in the field. That is comparing apples to pears, but we have not yet come to terms with the fact that it costs money to employ reservists. The temptation is always there to use the reserve budget for something else.

As I indicated, I spent 70 per cent of my budget through the summer. The young people we keep are mainly students. We keep them for four or five years while they are going to university or college or doing whatever. They count on their reserve income for their rent and groceries. If we dramatically reduce the number of training days they get, they will move on because they are not usually keen to sleep in the snow in the winter and they want to have regular meals.

Finally, we need to find a way to tell Canadians about the worth of reservists, the people who are prepared to give up their free time and holidays to fight forest fires and floods and to go to the Olympics and bob around in a boat for three months.

The Chair: Thanks very much, Commodore Blakely.

On a small point, I do not know what airline you fly on, but you cannot get from Saskatchewan to Victoria in two hours. It might even take you two days at this time.

Commodore Blakely: Well, you can get to Vancouver.

The Chair: When you said in your opening remarks on several different points “we have not done a good job,” which “we” are you talking about?

logistique du combat et des armes de combat en milieu urbain également. Nous les avons traitées comme des unités, sauf que nous ne les employons jamais en tant que telles. Peut-être est-il temps pour nous d'envisager d'autres façons de faire.

En 1923, lorsque le Chef d'état-major de la Marine de l'époque, l'amiral Walter Hose, avait licencié une partie de la force régulière et désarmé les navires, à l'exception de deux d'entre eux, pour créer les divisions de la Réserve navale partout au pays, il a tenté de rapprocher la Marine des Canadiens. Nous sommes maintenant dans une position où, compte tenu qu'il faut deux heures à chaque réserviste du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique pour se rendre à Victoria et suivre une formation, nous sommes peut-être obligés de trouver une autre manière de mener nos opérations. Nous ne faisons pas du très bon travail pour intégrer les compétences civiles à notre cadre militaire. La seule exception est la réserve médicale, qui fait un travail impeccable à cet égard.

De façon générale, nous ignorons combien de réservistes nous avons un jour donné. Cela signifie que notre système des RH ne fonctionne pas très bien. De plus, nous ne savons pas combien de réservistes il nous faut vraiment.

C'est dispendieux de faire fonctionner une réserve. Selon la formation et le commandement, les réserves peuvent avoir un budget qui leur est affecté. J'avais un budget de 82 millions de dollars avec lequel j'employais environ 500 personnes à temps plein. Mes collègues de la Réserve de l'Armée de terre, que l'on appelait autrefois la milice, disposaient d'un budget de 1,2 million pour environ le même nombre de personnes. C'est comme comparer des pommes avec des poires. Mais nous n'avons pas encore accepté le fait qu'une réserve, c'est dispendieux. On est toujours tenté d'utiliser le budget de la Réserve pour autre chose.

Comme je l'ai dit, je dépensais 70 p. 100 de mon budget au cours de l'été. La plupart de nos réservistes à temps plein sont des étudiants. Ils restent avec nous quatre ou cinq ans pendant qu'ils terminent leurs études, entre autres. Ils se fient à leur revenu de réserviste pour se loger et se nourrir. Si l'on réduit considérablement leur nombre de jours de formation, ils se trouveront un autre emploi. Habituellement, ils ne sont pas chauds à l'idée de dormir dehors, et ils veulent manger régulièrement.

En terminant, nous devons trouver une façon de montrer aux Canadiens à quel point les réservistes sont importants. Ils sont prêts à renoncer à leur temps libre et à leurs vacances pour combattre des feux de forêts, lutter contre des inondations, travailler aux Jeux olympiques et passer trois mois à bord d'un navire à se faire balloter.

La présidente : Merci beaucoup, commodore Blakely.

Petite précision. J'ignore quel transporteur aérien vous utilisez, mais il est impossible de faire le trajet entre la Saskatchewan et Victoria en deux heures. Aujourd'hui, ça pourrait même vous prendre deux jours.

Commodore Blakely : Jusqu'à Vancouver, c'est possible.

La présidente : À plusieurs reprises dans votre déclaration, vous avez dit : « Nous n'avons pas fait du bon boulot. » À qui faites-vous référence quand vous dites « nous? »

Commodore Blakely: I suppose I cannot say “we” anymore because I am retired, but I mean the Canadian Forces writ large.

The Chair: Is there a reserves management that you are also focusing on?

Commodore Blakely: No. There is the Chief Reserves and Cadets council, which is a relatively informal body, but there is no reserve management system other than to say the naval reserve does have one in its headquarters in Quebec City and the air reserve has one. For the rest there is no management system.

The Chair: The big issue you posed today is that we do not know how many reservists we need. We will see if we can answer that in the course of our discussion.

Senator Dallaire: The 1987 white paper specifically looked at providing the three reserves, as well as the communications reserves at the time, with operational tasks, so we bought the 12 MCDVs.

Commodore Blakely: Yes, senator.

Senator Dallaire: That was to give a focus on training and development of reservists to an operational task. Over the years, did that operational task limit the reservists to that employ, or have they been given opportunities to serve on other ships and get training beyond the MCDVs?

Commodore Blakely: In the main, it has limited them to the MCDVs. Some individuals have gone on to do many things. The regular force has taken a significant number of lieutenant commanders and commanders who were post-MCDV COs into the regular force. It is great for them. It left a bit of a hole in the reserve organization, but it was good for the country all around.

Senator Dallaire: On the MCDVs there are also some regular force people on class B?

Commodore Blakely: There are two on each ship, and they are electricians. The theory at the time was that the electrical portion was too difficult, so they had two regular force electricians, although we certainly have many dozens of journeymen electricians in the naval reserve.

Senator Dallaire: I gather that you now have only six ships that are functional.

Commodore Blakely: I believe that at the moment we are manning eight ships.

Senator Dallaire: Not all of them have the 40 millimetre World War II Bofors on them, do they?

Commodore Blakely: They all have the gun.

Senator Dallaire: I am glad they are armed; naval gunfire is so important.

Commodore Blakely : J'imagine que je ne peux plus utiliser le « nous », puisque je suis à la retraite, mais je veux parler des Forces canadiennes en général.

La présidente : Visez-vous également la gestion de la Réserve?

Commodore Blakely : Non. Il y a le Conseil du chef des réserves et des cadets, mais c'est un organisme plutôt officieux. Il n'y a aucun système de gestion comme tel, sauf pour la Réserve navale qui dispose d'un tel système à son quartier général à Québec, et la Réserve aérienne.

La présidente : Le problème dominant que vous soulevez, c'est que l'on ignore combien de réservistes il nous faut. Nous allons tenter de trouver une réponse à cette question aujourd'hui.

Le sénateur Dallaire : Le Livre blanc sur la Défense de 1987 proposait de confier aux trois réserves et aux réserves des communications à l'époque, des tâches opérationnelles. C'est la raison pour laquelle nous avons acheté 12 navires de défense côtière.

Commodore Blakely : Oui, sénateur.

Le sénateur Dallaire : Le but était de former et de perfectionner les réservistes pour qu'ils soient prêts à exécuter des tâches opérationnelles. Au fil des ans, celles-ci ont-elles empêché les réservistes de servir et d'obtenir de la formation à bord d'autres navires?

Commodore Blakely : En général, c'était uniquement à bord des NDC. Certains ont poursuivi leur carrière ailleurs. La force régulière a embauché un nombre considérable de capitaines de corvette et de capitaines de frégate qui avaient été commandants de NDC. C'est excellent pour eux. Cela a créé un certain vide au sein de la Réserve, mais c'était une bonne chose pour le pays.

Le sénateur Dallaire : Les NDC ne comptent-ils pas des membres de la force régulière sur la liste des réservistes de classe B?

Commodore Blakely : Il y en a deux par navire. Ce sont des électriciens. On disait à l'époque que le système électrique des navires était trop complexe pour les réservistes. C'est pourquoi deux électriciens de la force régulière étaient affectés sur chaque navire. De nos jours, la Réserve navale compte à coup sûr des dizaines de compagnons électriciens.

Le sénateur Dallaire : Je crois comprendre qu'il ne vous reste plus que six navires opérationnels.

Commodore Blakely : À l'heure actuelle, nous en avons huit.

Le sénateur Dallaire : Ils ne sont pas tous équipés de canons antiaériens Bofors de 40 millimètres datant de la Seconde Guerre mondiale, n'est-ce pas?

Commodore Blakely : Oui, ils en sont tous équipés.

Le sénateur Dallaire : Je suis heureux de l'apprendre; les canons navals sont si importants.

Do the reservists who are employed on those ships have to take a lot of time away from their civilian lives to be trained to do various engineering and communications jobs, or is the training such that they do not need to be on class B for a length of time to be employable on those ships?

Commodore Blakely: If they do not take some class B time, they will never be employable on the ships.

Senator Dallaire: You have 26 units.

Commodore Blakely: We have 24, a headquarters and a fleet school.

Senator Dallaire: They are spread across the country.

Commodore Blakely: Yes.

Senator Dallaire: They put a naval footprint across the country, which I suspect assists in recruitment, not only for the reserves but also for the regular force?

Commodore Blakely: Very much so, senator. For all of the virtue that I can see in following the United States naval reserve example and having reserves centres to which people can go, losing the footprint across the country would be a significant loss for the navy. People in Edmonton and Winnipeg and Saskatoon know there is a navy in Canada because they went past HMCS *Unicorn* in Saskatchewan and saw some sailors doing something that looked interesting and they asked about it.

Senator Dallaire: Is your funding level, both O&M and salary, meeting your operational requirements for eight ships, or should it be increased to 12? Ultimately, where did it fit into the operational plan of the navy to dedicate you to the MCDV?

Commodore Blakely: The MCDV was to be a countermeasures vessel. It was to do coastal surveillance and patrol and provide support to other government departments, which we do pretty much daily. We provide support to Customs and Fisheries. The problems with the MCDV is that it is probably 400 tonnes too light and 40 feet too short to be able to really stand out on the Grand Banks or in Hecate Strait and do Fisheries work.

A frigate with 250 people on board burns as much fuel in an hour as an MCDV burns in a day with 40 people on board. One is certainly more cost-effective to do things like Fisheries patrols and to provide routine assistance to departments like the Coast Guard, Fisheries and Customs.

Senator Day: With regard to a dedicated budget, in the past we were led to believe that the navy was unique, and favourably so, in that once the budget is established for the year for the navy, it was managed by you as opposed to the overall navy. If the overall navy needed some extra money to run their frigates, they could not dip into the reserve budget; is that correct?

Les réservistes qui travaillent à bord de ces navires doivent-ils renoncer à beaucoup de leur temps libre pour recevoir de la formation dans une technique ou en communication, ou est-ce que celle-ci est conçue de façon à ce qu'ils ne soient pas obligés d'être des réservistes de classe B pendant un certain temps pour servir à bord de ces navires?

Commodore Blakely : S'ils ne sont pas réservistes de classe B pendant un certain temps, ils ne le pourront pas.

Le sénateur Dallaire : Vous avez 26 unités?

Commodore Blakely : Nous avons 24 unités, un quartier général et une école navale.

Le sénateur Dallaire : Un peu partout au pays?

Commodore Blakely : C'est exact.

Le sénateur Dallaire : Ils assurent une présence un peu partout au pays, et j'imagine que cela aide au recrutement, non seulement pour la Réserve, mais aussi pour la force régulière?

Commodore Blakely : Tout à fait, sénateur. Nous avons suivi l'exemple de la Réserve navale américaine et ouvert des centres de réserve un peu partout au pays où les gens peuvent se présenter, et c'est tout à notre avantage. La perte de cette présence se traduirait par des pertes importantes pour la Marine. Les gens d'Edmonton, de Winnipeg et de Saskatoon savent que le Canada dispose d'une force navale, parce qu'ils ont vu le NCSM *Unicorn*, en Saskatchewan, qu'ils ont été intéressés par le travail des marins et qu'ils se sont informés.

Le sénateur Dallaire : Les fonds que vous recevez, tant pour l'exploitation et la maintenance que pour les salaires, sont-ils suffisants pour exploiter huit navires ou devraient-ils être portés à 12? En fin de compte, quel rôle les NDC jouent-ils dans le plan opérationnel de la Marine?

Commodore Blakely : Le NDC devait servir aux opérations de contre-mesure. Il devait effectuer de la surveillance et des patrouilles côtières ainsi qu'appuyer d'autres ministères, ce que nous faisons presque quotidiennement. Nous appuyons l'administration douanière et le ministère des Pêches. Le problème que pose le NDC, c'est qu'il lui manque probablement 400 tonnes et 40 pieds pour se distinguer sur les Grands Bancs ou dans le détroit d'Hécate et appuyer le ministère des Pêches.

Une frégate avec 250 personnes à son bord consomme autant de carburant en une heure qu'un NDC doté de 40 personnes en consomme par jour. Il est clair que l'un est plus économique que l'autre pour effectuer, entre autres, des patrouilles pour le ministère des Pêches et des opérations courantes pour des ministères et organismes, comme le ministère des Pêches et des Océans, la Garde côtière et l'administration douanière.

Le sénateur Day : En ce qui concerne un budget réservé aux NDC, on nous a déjà laissé croire que la situation de la Marine était unique, et ce, à juste titre, car dès que le budget annuel de la Réserve navale est fixé, ce n'est pas la Marine qui l'administre, mais bien vous. Si la Marine avait besoin de fonds supplémentaire pour ses frégates, elle ne pourrait pas puiser dans votre budget, c'est bien cela?

Commodore Blakely: Yes, we have a dedicated budget and real allocations of funds. In some, I sent money back and in others, I was the grateful recipient.

Senator Day: Do you refer to the end of the year?

Commodore Blakely: We do three cyclical reviews in the course of the year.

Senator Day: Within a single armed force, how was the navy able to arrange doing that when the air force and the army were unable to, which presents a lot of problems for the reserve?

Commodore Blakely: The maritime commander of the day decided that the navy would consist of three formations — MARLANT on the East Coast, MARPAC on the West Coast and the naval reserve — commanded by an officer responsible for what is happening. That gave the naval reserve the necessary impetus to do that. We have done it successfully for nearly 20 years.

Senator Day: Where is the fleet school located?

Commodore Blakely: The Canadian Forces Fleet School Québec is located at Pointe-à-Carcy. It could not be in a more beautiful location. You can sit and watch the world's commerce go by from the fleet school commander's window.

Senator Day: In a previous manifestation, I think our committee visited that area. We also visited with some of your reserve class B personnel. They indicated that they were out all the time, to which you alluded. They were being deployed and required to work much harder than the regular force people.

Commodore Blakely: Most of the sea days that a maritime command logs are logged by the MCDVs.

Senator Day: That was a concern for them at that time. It is nice to have some sea days but they felt they were being somewhat taken advantage of. Is that because you do not have enough personnel or some other reason?

Commodore Blakely: In part, it was not enough personnel. We set our training standards very high, and many people who might have otherwise come, could not get there. For a goodly portion of the time during Operation APOLLO, the regular navy was doing what it should have been doing in the Arabian Sea.

Senator Lang: In your opening remarks, you stated you needed to “regenerate our ranks.” Perhaps you could expand on that statement. Following on Senator Day's preamble, we talked about having enough personnel. What are the numbers of volunteers? Are you able to fill the necessary positions with volunteers?

Commodore Blakely: The short answer is, yes. The naval reserve strength is around 4,000. When I left, we were at strength. We have seen some dips. We have been able to recruit people who want to join, in particular as Afghanistan has started to draw

Commodore Blakely : C'est exact. Nous avons un budget réservé et des fonds nous sont affectés. Parfois, je retournais de l'argent et, parfois, j'en recevais, et avec plaisir.

Le sénateur Day : Est-ce que vous faites référence à la fin de l'année?

Commodore Blakely : Nous procédons à trois examens périodiques par année.

Le sénateur Day : Comment la Marine arrive-t-elle à faire cela au sein des Forces canadiennes, alors que la Force aérienne et l'Armée de terre en ont été incapables, ce qui cause beaucoup de problèmes pour la Réserve?

Commodore Blakely : Le commandant de la Marine à l'époque a décidé que son service serait composé de trois formations — les Forces maritimes de l'Atlantique sur la côte Est, les Forces maritimes du Pacifique sur la côte Ouest et la Réserve navale — dirigées par un officier responsable des opérations. C'est ce qui a permis à la Réserve navale de fonctionner ainsi avec succès, et ce, depuis près de 20 ans.

Le sénateur Day : Où est située l'École navale?

Commodore Blakely : L'École navale des Forces canadiennes Québec est située à Pointe-à-Carcy. On ne saurait trouver un plus bel endroit. De la fenêtre du bureau du commandant de l'école, on peut voir les navires marchands du monde entier.

Le sénateur Day : Notre comité a déjà visité cette région. Nous avons également rencontré quelques-uns de vos réservistes de classe B. Ils nous ont dit qu'ils étaient toujours en mer, comme vous l'avez laissé entendre, qu'ils étaient toujours en service et qu'ils travaillaient beaucoup plus fort que leurs homologues de la force régulière.

Commodore Blakely : La plupart des jours de mer d'un commandement maritime sont enregistrés par les NDC.

Le sénateur Day : C'est une chose qui les inquiétait à l'époque. Ils aimaient avoir des jours de mer, mais ils avaient aussi le sentiment que l'on profitait un peu d'eux. Est-ce que c'est à cause d'un manque de personnel ou y a-t-il une autre raison?

Commodore Blakely : Le manque de personnel y était pour quelque chose. Nos normes d'instruction sont très élevées. Par conséquent, bon nombre de ceux qui auraient pu joindre nos rangs ne remplissaient pas les critères. Pendant une bonne partie de l'opération APOLLO, la Marine de la force régulière faisait ce que la Réserve navale aurait dû faire dans la mer d'Arabie.

Le sénateur Lang : Dans votre déclaration préliminaire, vous avez dit qu'il fallait « renouveler notre effectif ». Pourriez-vous préciser votre pensée? Dans la foulée de la question du sénateur Day, abordons le manque de personnel. Combien avez-vous de volontaires? Êtes-vous en mesure de pourvoir tous les postes nécessaires avec des volontaires?

Commodore Blakely : En bref, oui. La Réserve navale compte environ 4 000 membres. À mon départ à la retraite, nous avions suffisamment de personnel. Depuis, l'effectif a diminué. Nous avons réussi à recruter, notamment depuis que la guerre en

down. There is not a spot for them in the army so we tell them to come with us. They do not have to go camping; and we have showers and hot food.

Senator Lang: Toward the end of your opening remarks, you said that you do not know how many reservists you need. Perhaps you could expand on that as well.

Commodore Blakely: The naval reserve has an establishment with positions, just like the regular force. The theory is that everyone in the naval reserve has an establishment position.

The air reserve does not have such an establishment, per se. The land reserve does not have one at all. Units recruit to certain sizes, and they determine the number of people they have on strength by a proxy figure that takes the average number of people paid in a month.

We need to say that we need X number of reservists to do these tasks and to work toward getting to that number, rather than guessing and saying that the numbers look close enough.

Senator Lang: Am I to understand that one day, someone woke up and said that we need 4,000 reservists and that we would work toward that number to satisfy everything we need?

Commodore Blakely: The number is closer to 30,000 but, yes.

Senator Dallaire: For the naval reserve, you were allocated 4,000 positions.

Commodore Blakely: Yes, 4,000 positions, and the establishment contains 5,000 and we are funded for 4,000. The admirals have said that if we can find more people and a way to do it without more money, then we can do it; but there are not establishments for some of the other reserve organizations.

Senator Manning: Commodore Blakely, I congratulate you on your honorary doctor of laws degree from Memorial University in my home province of Newfoundland and Labrador.

I am intrigued by your comments with regard to the different classes and benefits for reservists and how we compensate for time served. You commented on tax benefits for employers. We heard testimony today of a dollar value that should be paid to the employers. You talked about a hodgepodge of benefits.

In your time, has any effort been put into trying to level the playing field or to come up with a kind of across-the-board benefit package or is it simply a hodgepodge of benefits? Has anyone tried to address the concerns that you raised?

Commodore Blakely: A couple of attempts have been made through the Chief of Military Personnel's shop and a couple of others to try to find a way to do that. In my view, the problem has

Afghanistan s'est atténuée. Il n'y a plus de place dans l'armée, alors nous invitons les personnes intéressées à rejoindre nos rangs. Ils n'ont pas besoin de bivouaquer, et nous leur offrons douches et repas chauds.

Le sénateur Lang : Vers la fin de votre déclaration préliminaire, vous nous avez dit ignorer combien de réservistes il nous faut. Peut-être pourriez-vous nous donner des précisions à ce sujet?

Commodore Blakely : Comme la force régulière, la Réserve navale utilise un tableau d'effectifs. Donc, en théorie, tous les membres de la Réserve navale occupent un poste.

La Réserve aérienne ne fonctionne pas tout à fait de la même façon, et la Réserve de l'Armée de terre n'utilise pas de tableau d'effectifs. Les unités recrutent un certain nombre de personnes. Ensuite, elles déterminent leur effectif grâce à un chiffre de remplacement qui tient compte du nombre moyen de personnes payées chaque mois.

Il faut d'abord déterminer précisément combien de réservistes il nous faut pour accomplir nos tâches et ensuite faire le nécessaire pour atteindre ce chiffre, plutôt que d'essayer de deviner approximativement.

Le sénateur Lang : Dois-je comprendre qu'un jour quelqu'un a décidé qu'il nous fallait 4 000 réservistes pour répondre à nos besoins et que nous allions tout faire pour atteindre ce chiffre?

Commodore Blakely : Ce chiffre est plus près de 30 000, mais c'est effectivement ce qui s'est passé.

Le sénateur Dallaire : La Réserve navale reçoit des fonds pour 4 000 postes.

Commodore Blakely : C'est exact. Notre tableau d'effectifs compte 5 000 employés et nous recevons des fonds pour 4 000. Les amiraux nous ont dit que, si nous pouvions embaucher plus de gens sans que cela demande plus de fonds, nous étions libres de le faire. Cependant, ce ne sont pas toutes les réserves qui ont un tableau d'effectifs.

Le sénateur Manning : Commodore Blakely, je tiens à vous féliciter pour votre doctorat honorifique en droit de l'Université Memorial de St. John's dans ma province natale de Terre-Neuve-et-Labrador.

Je suis intrigué par vos commentaires sur les différentes classes de réservistes et les avantages de ces derniers, et la façon de les rémunérer pour leur service. Vous avez parlé d'un avantage fiscal pour les employeurs. Quelqu'un d'autre aujourd'hui a parlé d'un montant que l'on devrait verser aux employeurs. Vous avez parlé d'un mélange hétéroclite d'avantages.

À votre époque, a-t-on essayé de rendre les choses plus équitables ou de créer un régime d'avantages ou y a-t-il simplement un mélange hétéroclite d'avantages? Quelqu'un a-t-il déjà essayé de régler les problèmes que vous avez soulevés?

Commodore Blakely : Le bureau du Chef du personnel militaire et quelques autres ont tenté de trouver une solution. Le problème selon moi, c'est que le travail vital effectué pour les membres des

been that getting the HR policy on a benefit package for the various classes of reservists seems to pale by comparison with work on vitally important elements for people or a task force deployed to Afghanistan.

Senator Manning: More or less it is on people's minds but not on the table because there are other more important considerations.

Commodore Blakely: With the number of tasks to be done at National Defence Headquarters, there are many more jobs than people to do them.

Senator Manning: You talked about supporting reservists in the workplace. Exactly what are you talking about?

Commodore Blakely: The federal and provincial legislation has a number of different benefit entitlements, different triggers and obligations on the employer. If the Forum of Labour Market Ministers, FLMM, could get together under this legislation and determine that every reservist in the country would receive this benefit entitlement, certainly we would be better off.

Senator Manning: There were discussions earlier on training reservists. Your biography indicates that you led a team that developed a distance-learning command and staff program, which you used for senior Canadian and allied officers. Is that program applicable to the reserves.

Commodore Blakely: Yes. The program was designed originally for the reservists. The program with a small amendment that is offered to regular force members who will not spend the 10 months at the staff college and to Canadian and allied reserve officers. The staff college program is essentially delivered to people either by distance learning or by attendance at the trade school.

Senator Manning: Could they do a portion of that from their place of work anywhere in Canada?

Commodore Blakely: Yes.

Senator Manning: If they need some training at the staff college, it would follow up.

Commodore Blakely: Yes. There are normally two sessions at the staff college, one in the fall and one in the summer.

Senator Manning: Does the salary of reservists differ? One of the earlier witnesses today suggested a blanket amount. I am wondering about the salary of reservists. It cannot be all the same.

Commodore Blakely: No. The salary of a reservist basically tracks that of a regular force member. They get 85 per cent of base pay. If they are a commodore, Pay Level Incentive 3, they get 85 per cent of what a regular force commodore at Pay Level Incentive 3 gets. If they are serving on class B, they get 85 per cent as well. If they are serving on class C, either in a ship or in an aircraft or in taskforce Afghanistan, they earn almost the same pay as a regular force member.

forces opérationnelles déployées en Afghanistan est beaucoup plus important que la rédaction d'une politique des ressources humaines sur un régime d'avantages.

Le sénateur Manning : En gros, les gens y pensent, mais rien ne se fait, parce qu'il y a des priorités plus importantes.

Commodore Blakely : Il n'y a pas assez d'employés au Quartier général de la Défense nationale pour accomplir toutes les tâches.

Le sénateur Manning : Vous avez parlé d'épauler les réservistes dans le milieu de travail. Que voulez-vous dire par là?

Commodore Blakely : La législation fédérale et provinciale prévoit des avantages distincts et impose des obligations différentes aux employeurs. Si le Forum des ministres du marché du travail pouvait travailler dans le cadre de cette législation et déterminer que tous les réservistes au pays ont droit à ces avantages, il va sans dire que nous serions dans une meilleure position.

Le sénateur Manning : Nous avons parlé un peu plus tôt de la formation des réservistes. Dans votre notice biographique, on mentionne que vous avez également dirigé l'équipe qui a élaboré le programme d'apprentissage à distance de commandement et d'état-major utilisé pour les officiers supérieurs du Canada et des forces alliées. Ce programme s'applique-t-il aux réservistes?

Commodore Blakely : Oui. À l'origine, le programme a été conçu pour les réservistes. Le programme offert aux membres de la force régulière qui ne passeront pas 10 mois au Collège d'état-major et aux officiers de réserve des Forces canadiennes et alliées a été légèrement modifié. Le programme du collège est offert avant tout à distance ou à l'École technique.

Le sénateur Manning : Pourraient-ils suivre une partie de la formation à partir de leur lieu de travail n'importe où au Canada?

Commodore Blakely : Oui.

Le sénateur Manning : Ils pourraient ensuite compléter leur formation au Collège d'état-major, s'il y a lieu.

Commodore Blakely : Oui. Habituellement, le collège offre deux sessions : une à l'automne et l'autre à l'été.

Le sénateur Manning : Les réservistes touchent-ils un salaire différent? Un témoin a suggéré plus tôt un salaire global. Je me pose des questions au sujet du salaire des réservistes. Ils ne peuvent pas toucher le même salaire.

Commodore Blakely : La solde des réservistes suit essentiellement l'échelle salariale des membres de la force régulière. C'est 85 p. 100 de la solde de base. S'ils sont commodores, donc l'échelle salariale n° 3, ils touchent 85 p. 100 de la solde d'un commodore de la force régulière. C'est la même chose pour les réservistes de classe B. Les réservistes de classe C, qu'ils travaillent sur un navire ou dans un avion ou qu'ils fassent partie de la force opérationnelle en Afghanistan, touchent presque la même solde que leurs homologues de la force régulière.

Senator Manning: Does the 85 per cent versus the almost regular cause any concerns from the rank and file?

Commodore Blakely: I think the answer to that is yes. Many people say, "I am doing the same job; why do I not get the same pay?" Someone decided 85 per cent was the number, based on the fact that a reservist did not have to take a posting. A reservist could refuse to go somewhere and basically volunteer every time he put on his uniform. Is it a real number? No.

Senator Mitchell: I was surprised to hear that you had retired. I had not thought of that. It is recent. I am sorry to hear it, and I think the Canadian navy is diminished because of it.

Commodore Blakely: Thank you.

Senator Mitchell: Thanks very much for being here with us.

You made the point that the work on the human resources issues and benefits package is probably a lesser priority, given the intensity of needing to deploy people elsewhere.

Is it not also true that once you start working on these benefit packages in particular, that it will cost more money? Inevitably and inexorably, the focus is on getting A and B level benefits up to C, and C up to regular force. Is that not the case?

Commodore Blakely: Will it cost more money? The answer is yes.

Senator Mitchell: Is that the reason they do not pursue it?

Commodore Blakely: I do not believe so. For example, there was a time when someone said a reservist does not get a posting allowance. We went through a cycle. There was a grievance and we band-aided that one. We had the post living differential. We have gone through all these things, and eventually the reservist gets it.

I do not think it is about trying to save money. Every time an issue has arisen, the senior leadership of the Canadian Forces has done the right thing. The difficulty really has been how to put a team together for long enough to sort these issues out, given everything else that is going on.

Senator Mitchell: Some kind of a special task force of retired commodores could be structured to do that.

Commodore Blakely: I suppose they could get people who have an HR background. Admiral Roger Girard has more HR smarts than most. I am sure someone could tempt him away from Royal Roads University for eight months to fix many things.

Senator Mitchell: I am interested in your idea of a tax credit. It is very simple, and it just gets done.

Le sénateur Manning : Cet écart dérange-t-il les réservistes?

Commodore Blakely : Je crois que oui. De nombreux réservistes disent : « On fait le même travail, pourquoi est-ce que je n'ai pas droit au même salaire? » Quelqu'un a décidé que 85 p. 100 de la solde, c'était suffisant, étant donné que les réservistes ne sont pas tenus d'accepter une affectation. En fait, un réserviste pourrait refuser une affectation et se porter volontaire chaque fois qu'il endosse son uniforme. Est-ce que c'est un chiffre réaliste? Non.

Le sénateur Mitchell : J'ai été surpris d'apprendre que vous étiez à la retraite. Je n'y avais pas pensé. C'est récent. Je suis déçu de l'apprendre, et je crois que la Marine canadienne est amoindrie par votre départ.

Commodore Blakely : Merci.

Le sénateur Mitchell : Merci beaucoup d'être venu témoigner aujourd'hui.

Vous avez dit plus tôt que les questions relatives aux ressources humaines et aux régimes d'avantages ne sont probablement pas une priorité, compte tenu de tout le travail que nécessite le déploiement de troupes à l'étranger.

N'est-il pas vrai également que ces régimes d'avantages vont coûter plus cher? On tentera inévitablement de faire passer les avantages des échelles salariales A et B au même niveau que ceux de l'échelle salariale C, et ceux de l'échelle salariale C à ceux de la force régulière, n'est-ce pas?

Commodore Blakely : Si ça va coûter plus cher? Oui.

Le sénateur Mitchell : Est-ce la raison pour laquelle le dossier n'avance pas?

Commodore Blakely : Je ne crois pas. Par exemple, à une certaine époque, on disait que les réservistes n'étaient pas admissibles à une indemnité d'affectation. Un grief a été déposé et une solution provisoire a été adoptée, soit l'indemnité de vie chère en région. Finalement, le réserviste a eu gain de cause.

Je ne crois pas que ce soit une question d'économiser de l'argent. Chaque fois qu'un problème a été soulevé, l'état-major des Forces canadiennes a pris les bonnes décisions. Il a donc fallu mettre une équipe sur pied et lui laisser suffisamment de temps pour résoudre ces problèmes. C'est ce qui vraiment pose problème, étant donné toutes les tâches qui nous incombent.

Le sénateur Mitchell : Nous pourrions créer une sorte de groupe de travail composé de commodores à la retraite pour faire cela.

Commodore Blakely : Nous pourrions trouver des gens qui ont de l'expérience en ressources humaines. L'amiral Roger Girard en connaît plus que la plupart des gens dans ce domaine. Je suis sûr qu'il pourrait être convaincu de laisser son poste à l'Université Royal Roads pendant huit mois afin de régler nos nombreux problèmes.

Le sénateur Mitchell : Votre idée d'un crédit d'impôt m'intéresse. C'est simple et ça règle le problème.

Commodore Blakely: It just gets done.

Senator Mitchell: The only issue I would have with it is that smaller firms that do not make much money, or any at all, would not benefit much from a tax credit, and they may be the ones that are most disadvantaged by this regime.

Commodore Blakely: Then maybe their tax credit could be a little larger.

Senator Mitchell: It could be a refundable tax credit.

Commodore Blakely: Yes, a refundable tax credit.

Senator Mitchell: You mentioned a looming problem, if it is not one already. I am not sure what is evolving, but as the pressures of money and personnel evolve, there may be this critical point at which the reservists do not get enough hours to make it worth their while to stay.

Commodore Blakely: Yes.

Senator Mitchell: What is the trade-off? Could you not have a policy that says we will have fewer reservists and more hours for each?

Commodore Blakely: You could. The real difficulty there is the sunk cost in a reservist. We have a big sunk cost in an army lieutenant who is a qualified platoon commander and has some experience and some time in, like we have in a pilot or a ship driver. If you get rid of those people, you basically see your investment in them go out the door with them.

Could we have a policy where we basically could almost — I hesitate to use the word “contract,” because that is not the right word, but we could have a covenant with the reservist that says, “If you are prepared to show up, we will give you 40 days’ pay over the course of the winter.” If we do not have enough money to do that, then maybe we look at not recruiting as many reservists.

Senator Mitchell: We could set up this covenant so they have something to depend on.

Commodore Blakely: Someone can do the math and say, “I will be able to buy groceries.”

Senator Mitchell: You mentioned the difficulty, except for medical personnel, of integrating training in military training programs that are relevant to civilian life. In the way the training has been structured at this point, it has not been done on purpose, I am sure, to exclude it. Is there some kind of impediment that is difficult to overcome?

Commodore Blakely: In a few trades, the 500 series, the aero trades, we have managed to do that because the civilian side simply uses the military specs for the aero frame and that sort of thing. For plumbers and boilermakers and carpenters and whatever in the CE trades, we have a pretty good handle on

Commodore Blakely : En effet.

Le sénateur Mitchell : La seule chose qui me dérange dans cette proposition, c’est qu’un crédit d’impôt ne serait pas très avantageux pour les entreprises plus petites qui n’ont pas ou presque pas de revenus. Elles pourraient être plus désavantagées que les autres.

Commodore Blakely : Elles pourraient bénéficier d’un crédit d’impôt un peu plus élevé.

Le sénateur Mitchell : Il pourrait s’agir d’un crédit d’impôt remboursable.

Commodore Blakely : Oui, tout à fait.

Le sénateur Mitchell : Vous avez soulevé un problème imminent, si ce n’est pas déjà un problème. J’ignore ce qui se prépare, mais plus il y a de pressions sur le plan financier et du personnel, plus nous risquons d’atteindre le point critique où les réservistes n’ont pas suffisamment d’heures de travail et que ça ne vaut plus le coup.

Commodore Blakely : C’est exact.

Le sénateur Mitchell : Quel est le compromis? Pourrions-nous adopter une politique en vertu de laquelle on conserve un nombre moins élevé de réservistes pour pouvoir leur offrir plus d’heures de travail?

Commodore Blakely : Oui. Le vrai problème, c’est que nous risquons de perdre tout l’argent investi dans la formation du réserviste. Il y a beaucoup d’argent d’investi dans le lieutenant de l’Armée de terre qui a été formé comme commandant de peloton et qui a déjà exercé ce rôle. C’est la même chose pour un pilote d’avion ou de navire. Si ces gens partent, nous perdrons l’argent que nous avons investi en eux.

Pourrions-nous adopter une politique qui permet essentiellement de — j’hésite à utiliser le mot « contrat », parce que ce n’est pas le bon mot, mais nous pourrions conclure avec le réserviste une entente qui dirait : « Si vous acceptez de vous joindre à nous, nous vous donnerons l’équivalent de 40 jours de solde pour la période hivernale. » Si nous n’avons pas les fonds nécessaires pour cela, il faudrait peut-être songer à recruter moins de gens.

Le sénateur Mitchell : Nous pourrions établir cette entente de façon à ce que le réserviste ait un revenu confirmé.

Commodore Blakely : Il pourrait ainsi s’assurer qu’il a suffisamment d’argent pour se nourrir.

Le sénateur Mitchell : Vous avez parlé de la difficulté d’intégrer, dans les programmes d’instruction militaires, sauf pour celui du personnel médical, de la formation adaptée à la vie civile. Je suis convaincu que les programmes n’ont pas été structurés jusqu’à maintenant de façon à exclure délibérément ce type de formation. Y a-t-il des obstacles en ce sens qui sont difficiles à surmonter?

Commodore Blakely : Cela a été possible avec certains groupes professionnels, dont ceux de la série 500 pour l’aéronautique, parce que l’aviation civile utilise les spécifications militaires pour les cellules d’aéronef, entre autres. Pour les groupes professionnels en génie construction, comme les plombiers, les chaudiéristes et

sorting that out. For the vehicle mechanics, we have managed to sort that out. However, here is a situation that actually happened to me. I had a chief petty officer first class, hull technician, who had been coxswain of a frigate and who wanted to transfer into the naval reserve. We do not have hull mechanics or hull technicians as a trade, so we would be prepared to offer this chief petty officer first class to come in as a leading seaman, which is a corporal, and start him in the diesel mechanic trade. That is rock headed. We do not need him to be down in the engine room shuffling around with an oilcan. We need this guy to be a leader of the institution. We are working through that stuff slowly but surely, but we have all these traps we have set for ourselves.

Senator Mitchell: You have to dodge them.

Senator Patterson: Mr. Blakely, I am intrigued with your comments on the future of the naval reserve and your speculation on a possible role with the Arctic offshore patrol vessels. I am curious about your ideas and if you have considered from where you might draw recruits for such a specialized role.

Commodore Blakely: I do not believe the role will be all that specialized. I think it is going to sea in ships. Some of the ice seamanship will have to be learned as add-ons. Basically, some of the crews of the MCDVs will migrate to the Arctic offshore patrol ships.

I believe that if Canadians know that there is a role for them in dealing with our sovereignty in the Arctic, they will show up. Canadians actually believe the Arctic belongs to us. Canadians know that H0H 0H0 is the postal code for Santa Claus, and he and the elves have to be Canadians.

If we build the ships, we will not have as much difficulty manning them as people think. Canadians believe in Arctic sovereignty and that would manifest itself in people actually volunteering to do it.

Senator Patterson: There might be a role for the rangers as well, but I thank you for those thoughts.

Commodore Blakely: The rangers have a tremendously important role. I do not believe their role will be at sea.

Senator Dallaire: You are established for 5,000; you have a pay ceiling of 4,000. You have eight ships out there with let us say 40 reservists on class B, that is 320, but you have 800 on class B.

Commodore Blakely: Where are they?

Senator Dallaire: Why that many on class B? Could that money allow you to increase your personnel size to put people on other systems than purely the MCDVs?

Commodore Blakely: Yes, there is the forced generation role of having people who are getting ready to step up to go. There are the two formation guards on both of the coasts, which are the standing port security units that provide on-water security for

les menuisiers, nous avons une bonne idée de la façon de corriger la situation, comme nous l'avons fait pour les techniciens de véhicules. Mais, voici l'exemple d'une situation qui m'est arrivée. Un technicien de coque qui était premier maître de 1^{re} classe et qui avait été capitaine d'armes sur une frégate, voulait transférer dans la Réserve navale. Le groupe professionnel de technicien de coque n'existe pas chez nous. Nous lui avons offert le grade de matelot de 1^{re} classe, soit l'équivalent de caporal, et le groupe professionnel mécanicien diesel. C'est idiot. Ce gars devrait assumer un rôle de leader au sein de notre organisation plutôt que de manipuler des burettes de mécanicien dans la salle des machines. Lentement mais sûrement, nous tentons de résoudre ces situations, mais nous devons composer avec tous ces pièges que nous nous sommes tendus.

Le sénateur Mitchell : Vous devez les éviter.

Le sénateur Patterson : Je suis intrigué par vos commentaires sur l'avenir de la Réserve navale et vos hypothèses sur une possible collaboration avec les patrouilleurs océaniques dans l'Arctique. Je suis curieux de connaître vos idées à ce sujet et de savoir où vous pensez dénicher le personnel nécessaire pour faire un travail aussi spécialisé.

Commodore Blakely : Je ne crois pas que le travail sera aussi spécialisé que cela. C'est aussi simple que partir en mer. Ils devront apprendre sur le tas l'art de naviguer dans les glaces. En fait, certains membres d'équipage des NDC se joindront aux équipages de ces patrouilleurs océaniques.

Si les Canadiens ont le sentiment qu'ils ont un rôle à jouer dans la défense de la souveraineté du Canada dans l'Arctique, ils se joindront à nous. Ils croient que l'Arctique nous appartient. Ils savent que le code postal H0H 0H0 est celui du Père Noël et qu'il ne fait aucun doute que lui et ses lutins sont canadiens.

Nous n'aurons pas autant de difficulté que les gens le pensent à doter les nouveaux navires. Les Canadiens croient en la souveraineté du Canada dans l'Arctique et ils se porteront volontaires pour la défendre.

Le sénateur Patterson : Les Rangers auront peut-être un rôle à jouer eux aussi. Merci beaucoup.

Commodore Blakely : Ils vont avoir un rôle extrêmement important à jouer, mais ce ne sera pas en mer.

Le sénateur Dallaire : Votre tableau d'effectifs compte 5 000 personnes, et vous disposez d'un budget pour en payer 4 000. Vous avez huit navires avec, disons, 40 réservistes de classe B. Cela fait 320 réservistes de classe B, mais en réalité, vous en avez 800.

Commodore Blakely : Où sont-ils?

Le sénateur Dallaire : Pourquoi avez-vous autant de réservistes de classe B? Les fonds que vous demandez vous permettraient-ils d'augmenter votre effectif et d'affecter des gens sur d'autres navires que les NDC?

Commodore Blakely : Oui. Les réservistes doivent être prêts à intervenir. Nous avons deux forces maritimes, une sur chaque côte, qui assurent la sécurité en mer et la sécurité portuaire à Esquimalt et à Halifax. C'est donc 100 personnes de plus. À cela

both Esquimalt and Halifax. That adds up to another 100 people. There are 100 people in the fleet school who are actually doing training. There are another 120-odd people employed in the naval reserve divisions across the country, and about 150 employed in National Defence headquarters working on the maritime staff.

Senator Dallaire: Can you go to 12 ships or not?

Commodore Blakely: I would have said yes a while ago; I am not so certain today. Sorry. I would be guessing.

The Chair: Thank you very much. You have been entertaining and informative. It is absolutely true that Santa Claus is Canadian. There is no question about that.

Commodore Blakely, thank you very much.

(The committee continued in camera.)

s'ajoutent 100 personnes en formation à l'École navale, environ 120 qui travaillent pour les divisions de la Réserve navale un peu partout au pays, et environ 150 qui travaillent au Quartier général de la Défense nationale au sein de l'état-major de la Force maritime.

Le sénateur Dallaire : Pouvez-vous doter 12 navires, oui ou non?

Commodore Blakely : Il y a quelque temps, je vous aurais dit oui, mais aujourd'hui, je n'en suis pas certain. Je suis désolé, mais il faudrait que je devine.

La présidente : Merci beaucoup. Vous avez été divertissant et vos propos ont été instructifs. C'est absolument vrai que le Père Noël est canadien. Cela ne fait aucun doute.

Commodore Blakely, merci beaucoup.

(Le comité poursuit ses travaux à huis clos.)



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Monday, October 4, 2010

Canadian Hydrographic Service:

Savithri Narayanan, Dominion Hydrographer;
Dale Nicholson, Regional Director, Central and Arctic Region.

Reserves 2000:

Lieutenant-Colonel (Retired) John Selkirk, Executive Director.

Monday, October 18, 2010

Hudson Institute:

Richard Weitz, Director, Center for Political-Military Analysis.

C.D. Howe Institute:

Colin Busby, Policy Analyst.

As an individual:

Commodore (Retired) Bob Blakely, Former Commander Naval Reserve.

TÉMOINS

Le lundi 4 octobre 2010

Service hydrographique du Canada :

Savithri Narayanan, hydrographe fédérale;
Dale Nicholson, directeur régional, Région du Centre et de l'Arctique.

Réserves 2000 :

Lieutenant-colonel (à la retraite) John Selkirk, directeur général.

Le lundi 18 octobre 2010

Institut Hudson :

Richard Weitz, directeur, Centre d'analyse politico-militaire.

Institut C.D. Howe :

Colin Busby, analyste des politiques.

À titre personnel :

Commodore (à la retraite) Bob Blakely, ancien commandant de la Réserve navale.